

**REPUBLIQUE DU SENEGAL**

REGION DE ZIGUINCHOR

DEPARTEMENT DE BIGNONA

ARRONDISSEMENT DE SINDIAN

**COMMUNE DE SINDIAN**



**PLAN DE DEVELOPPEMENT COMMUNAL (PDC)  
DE SINDIAN**

**Version finale**

Réalisé par le Cabinet Groupe OCC SARL-Ziguinchor

Octobre 2016

# Table des Matières

SIGLES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS.....	5
▪ INTRODUCTION.....	9
1. APPROCHE METHODOLOGIQUE.....	10
1.1 ATELIER DE LANCEMENT DU PROCESSUS.....	11
1.2 PRÉ - DIAGNOSTIC.....	11
1.3 CHOIX ET FORMATION DES ANIMATEURS.....	11
1.4 RESTITUTION DU PRÉ - DIAGNOSTIC.....	12
1.5 DIAGNOSTIC INTERNE.....	12
1.6 LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA CONDUITE DU PROCESSUS.....	13
2. II. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SINDIAN.....	14
2.1 LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE.....	14
2.1 MILIEU PHYSIQUE.....	15
2.1.1 <i>Le relief</i> .....	15
2.1.2 <i>Les sols</i> .....	15
2.1.3 <i>Climat</i> .....	15
2.1.4 <i>La pluviométrie</i> .....	15
2.1.5 <i>Les vents :</i> .....	16
2.1.6 <i>Les températures</i> .....	16
2.1.7 <i>L'humidité relative</i> .....	17
2.1.8 <i>Végétation et faune</i> .....	17
2.1.9 <i>Ressources en eau</i> .....	19
2.1.10 <i>Synthèse des potentialités et contraintes naturelles</i> .....	19
2.2 MILIEU HUMAIN.....	20
2.2.1 <i>Structure de la population</i> .....	20
2.2.2 <i>Mouvement de la population</i> .....	21
2.2.3 <i>Organisation spatiale</i> .....	21
3. III. BILAN DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE.....	24
3.1 BILAN OCCUPATION DES SOLS.....	24
3.2 ANALYSE PAR SECTEUR.....	25
3.2.1 <i>Secteurs productifs</i> .....	25
3.2.2 <i>Secteurs d'Appui à la Production</i> .....	38
3.2.3 <i>Secteurs Sociaux de Base</i> .....	43
3.3 COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE.....	49
3.4 PAIX ET COHÉSION SOCIALE.....	49
3.5 DYNAMIQUE ORGANISATIONNELLE.....	50
3.5.1 <i>Les Groupements de Promotion Féminine (GPF)</i> .....	50
3.5.2 <i>Les Groupements d'Intérêt Économique (GIE)</i> .....	51
3.5.3 <i>Les associations religieuses</i> .....	52
3.5.4 <i>Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)</i> .....	52

3.5.5	<i>Autres associations de développement communautaire</i> .....	52
3.5.6	<i>Les organismes d'appui au développement (ONG, ANG, Organismes internationaux, Projet ou Programme de l'État)</i> .....	54
3.6	GOUVERNANCE LOCALE.....	54
3.6.1	<i>Diagnostic institutionnel du Conseil municipal</i> .....	54
3.6.2	<i>Les services déconcentrés de l'État</i> .....	55
4.	IV. PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT.....	57
4.1	VISION DE DÉVELOPPEMENT DE LA CL.....	57
4.2	OPTIONS DE DÉVELOPPEMENT.....	57
4.3	OBJECTIF GLOBAL ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE DÉVELOPPEMENT.....	57
4.3.1	<i>LE PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES (PAP)</i> .....	59
4.3.2	<i>LE PLAN D' INVESTISSEMENT LOCAL (PIL)</i> .....	84
4.3.3	<i>LE PLAN ANNUEL D' INVESTISSEMENT (2017)</i> .....	96
4.3.4	<i>LE PLAN LOCAL DE COMMUNICATION (PLC)</i> .....	99
4.3.5	<i>LE PLAN LOCAL DE FORMATION (PLF)</i> .....	108
4.4	STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE DU PDC.....	113
4.4.1	<i>Analyse de données budgétaires</i> .....	113
4.4.2	<i>Principes directeurs de la mise en œuvre</i> .....	116
4.4.3	<i>Dispositif institutionnel de pilotage</i> .....	117
4.4.4	<i>Instruments de mise en œuvre</i> .....	120
4.4.5	<i>Le Financement du PDC</i> .....	121
5.	ANNEXES.....	122

## Table des Illustrations

### La liste des Cartes

Carte 1 :	Carte de localisation de la Commune de Sindian.....	14
Carte 2 :	les ressources forestières de la Commune.....	18
Carte 3 :	Zonage de la Commune en Cinq (5) Zones.....	22
Carte 4 :	Bilan de l'Occupation des sols de la commune de Sindian.....	24
Carte 5 :	carte de la situation des superficies agricoles.....	26
Carte 6 :	Géolocalisation des infrastructures scolaires de la Commune.....	43
Carte 7 :	La situation de l'accès à l'eau potable.....	47

### La liste des Figures

Figure 1 :	la normale pluviométrie de la commune.....	16
Figure 2 :	Évolution des températures.....	17
Figure 3 :	Pyramide des âges du Département de Bignona.....	20

Figure 4 : le profil de l'occupation des sols à l'échelle de la Commune .....	25
Figure 5 : les différents niveaux d'instructions des élus locaux de la Commune de Sindian .....	54
La liste des Photos	
Photo 1: Production de plants dans la pépinière de ADIK (Kagnarou) .....	31
Photo 2 : Pompe solaire installée par le programme Karonghen2 dans le Bloc maraîcher de Kagnarou.....	41
Photo 3 : Bloc maraîcher du GPF de Kagnarou.....	50
Photo 4: Séance d'arrosage dans le bloc maraîcher.....	50
La liste des Tableaux	
Tableau 1 : Bilan de la gestion des ressources forestières de la commune .....	18
Tableau 2: production de plants dans la pépinière de Kagnarou.....	30
Tableau 3 : Interrelations Agriculture Élevage.....	32
Tableau 4 : Interrelations Agriculture Foresterie.....	33
Tableau 5: Interrelations Élevage Foresterie.....	34
Tableau 6 : Renseignements Statistiques sur l'évolution budgétaire de 2012 à 2014 .....	113
Tableau 7 : Récapitulation des recettes en 2015.....	114
<b>Tableau 8: l'équipe du conseil municipal de Sindian.....</b>	<b>125</b>
<b>Tableau 9 : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SINDIAN.....</b>	<b>128</b>

## Sigles Acronymes et Abréviations

**AGP** : Association des Groupement des Pêcheurs

**AJAC** : Association des Jeunes Agriculteurs de Casamance

**AMA**: Agence des Musulmans d'Afrique

**ANCAR**: Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural

**ANEJ** : Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes

**ANRAC** : Agence Nationale pour la Reconstruction de la Casamance

**APE** : Association des Parents d'Élèves

**APROSEN**: Agence pour la Propreté du Sénégal

**ARD** : Agence Régionale de Développement

**ARSD** : Agence Régionale de la Statistique et de la Démographie

**ART GOLD** : Programme d'Appui aux Réseaux Territoriaux et thématiques pour une Gouvernance Locale de Développement

**ASC** : Association Sportive et Culturelle

**ASER** : Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale

**BCEAO** : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest

**BHS** : Banque de l'Habitat du Sénégal

**CADL** : Centre d'Appui au Développement Local

**CAPE** : Cellule d'Appui à la Promotion des Jeunes

**CBAO** : Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest

**CCA** : Centre Conseil pour Adolescent

**CDEPS** : Centre Départemental d'Éducation Populaire et Sportive

**CEDEAO** : Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest

**CEM** : Collège d'Enseignement Moyen

**CFA** : Communauté Financière d'Afrique

**CL** : Collectivités Locales

**CLCOP** : Comité Local de Concertation des Organisations de Producteurs

**CNAMS** : Centre National d'Action Anti mines

**CNCAS** : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal

**COPI** : Comité pour la paix

**CPR** : Centre Régional de Planification

**CR** : Communauté Rurale

**CRZ** : Conseil Régional de Ziguinchor

**CTP** : Comité Technique de Pilotage

**CTR** : Comité Technique Restreint

**DERBAC** : Développement Rural en Basse Casamance

**DIPE** : Développement Intégré de la Petite Enfance

**DIREL** : Direction de l'Élevage

**DLD** : Document des Lignes Directrices

**DRDR** : Direction Régionale du Développement Rural

**EFI** : École de Formation des Instituteurs

**ENDA** : Environnement et Développement en Afrique

**FAFS**: Fédération des Associations Féminines du Sénégal

**FNPJ** : Fonds National pour la Promotion de la Jeunesse

**GIC** : Groupement d'Intérêt Communautaire

**GIE** : Groupement d'Intérêt Économique

**GOANA** : Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance

**GTD** : Groupe de Travail Départemental

**GTR** : Groupe de Travail Régional

**HI**: Handicap International

**IA** : Inspection d'Académie

**IDEN** : Inspection Départementale de l'Education Nationale

**IDSV** : Inspection Départementale des Services Vétérinaires

**IEC** : Information Education Communication

**IREF** : Inspection régionale des Eaux et Forêts

**IRPA** : Inspection Régionale de la Protection Animale

**LD:** Lignes Directrices

**MFDC :** Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance

**MUPROEL :** Mutuelle des Professionnels de l'Elevage

**MUPROP :** Mutuelle des Professionnels de la Pêche

**N.D :** Non Disponible

**OCB:** Organisation Communautaire de Base

**ONG :** Organisation Non Gouvernementale

**PADERCA:** Projet d'Appui au Développement Rural en Casamance

**PAM:** Programme Alimentaire Mondial

**PDMAS:** Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal

**PDU :** Plan Directeur d'Urbanisme

**PEPAM/USAID:** Programme d'Eau Potable et d'Assainissement du Millénaire appuyé par l'Agence Américaine pour le Développement International

**PIADESPC :** Programme Intégré d'Appui au Développement Économique et Social

**PIC :** Plan Investissement Communal

**PLAN REVA :** Plan Retour Vers l'Agriculture

**PLD :** Plan Local de Développement

**PME :** Petite et Moyenne Entreprise

**PMI :** Petite et Moyenne Industrie

**PMIA:** Projet de Modernisation et d'Intensification Agricole

**PNDL:** Programme National de Développement Local

**PRDI :** Plan Régional de Développement Intégré

**PROCAS :** Programme Casamance

**PROGES :** Projet de Gestion des Eaux du Sud

**PTF:** Partenaires Techniques et Financiers

**SDADT :** Schéma Départemental d'Aménagement et de Développement Territorial

**SDE :** Sénégalaise des Eaux

**SENELEC :** Sénégalaise de l'Électricité

**SGBS :** Société Générale de Banques au Sénégal

**SIL:** Société Internationale de Linguistique

**SODIZI** : Société de Domaine Industriel de Ziguinchor

**SONACOS** : Société Nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal

**SONATEL** : Société Nationale des Télécommunications

**SONES** : Société Nationale des Eaux du Sénégal

**SRP** : Service Régional de la Planification

**SRPS** : Service Régional de la Prévision et de la Statistique

**STD** : Services Techniques Déconcentrés

**TBS** : Taux Brut de Scolarisation

**UNESCO**: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

**UNICEF**: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

**USAID** : Agence des États-Unis pour le Développement International

## 1. INTRODUCTION

Dès son accession à la souveraineté internationale, le Sénégal a opté pour une politique de décentralisation prudente, progressive et irréversible. Cette option s'est confirmée au cours des différentes phases qui ont marqué cette politique.

En effet, la décentralisation s'affirme déjà dès le début l'indépendance en 1960, le nombre de communes passe progressivement à 37 puis à 48, tandis que les communes à statut spécial (les « communes mixtes ») disparaissent. Par ailleurs, la loi 72-25 du 25-04-1972 institue les « communautés rurales » (CR) dans le but de rapprocher d'avantage l'Administration des citoyens et de créer de véritables centres de développement. Leur administration est cependant confiée à un sous-préfet. Enfin, une communauté urbaine (CU) de Dakar est créée en 1983 et sera dissoute en 2001. La décentralisation se poursuit avec des réformes successives jusqu'au tournant décisif de 1996, marqué par la création de 12 nouvelles communes et, surtout, par l'adoption de plusieurs textes importants, dont la loi 96-06 du 22 mars 1996 portant Code des collectivités locales et la loi 96-07 du 22 mars 1996 relative au transfert de compétences aux collectivités locales. La Constitution de 2001 consacre les avancées de 1996 en renforçant leur base constitutionnelle. Elle stipule notamment (titre XI, art. 102) que les collectivités locales « constituent le cadre institutionnel de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques », « qu'elles s'administrent librement par des assemblées élues » et que « leur organisation, leur composition, leur fonctionnement sont déterminés par la loi ».

Cependant, malgré les progrès et acquis enregistrés, beaucoup de faiblesses et de contraintes pèsent encore sur la mise en œuvre de la politique de décentralisation, celle-ci se heurte en effet à beaucoup de limites.

Le contexte et la faiblesse des politiques et stratégies de développement appliquées jusque-là, nécessitent, en conséquence, d'initier des alternatives susceptibles de corriger les déficiences et de produire simultanément des progrès significatifs à l'échelle nationale et un développement local harmonieux. Dans cette perspective, l'option est prise de construire, dans le cadre d'un dialogue consensuel et prospectif, le renouveau de la modernisation de l'État, à travers une décentralisation cohérente dans ses principes, et performante dans sa mise en œuvre. Aussi, le Gouvernement envisage-t-il la refondation majeure de l'action territoriale de l'État, à travers le projet de réforme de la décentralisation. L'objectif général, visé par cette réforme, baptisée « l'Acte III de la décentralisation », est « d'organiser le Sénégal en territoires viables, compétitifs et porteurs de développement durable ». Cette réforme plonge

ses racines dans une véritable politique d'aménagement du territoire et oriente la concrétisation des aspirations et des espoirs des acteurs territoriaux, en vue de bâtir un projet de territoire. Elle offre l'espace adéquat pour construire les bases de la territorialisation des politiques publiques.

L'actuelle Plan Sénégal Émergent constitue le cadre macro politique de référence pour la commune de Sindian afin de dérouler un plan d'actions lui permettant d'apporter sa contribution à l'atteinte des objectifs de ce plan.

❑ Quelques étapes majeures de la décentralisation au Sénégal.

1972	Loi 72-02 du 1 <sup>er</sup> février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale. Loi 72-59 du 12 juin 1972 instituant une taxe rurale
1988	Arrêté 12248 du 15 octobre fixant les règles d'organisation et de fonctionnement du Fonds d'équipement des collectivités locales, un compte d'affectation spéciale
1996	Loi 96-06 du 22 mars portant Code des collectivités locales. Loi 96-07 du 22 mars portant transfert de compétences aux régions, aux communes et aux communautés rurales.
2002	Loi 2002-02 du 15 février instituant pour la Région les fonctions d'impulsion, de programmation et de coordination du développement local modifiant ainsi la loi 72-02 du 1 <sup>er</sup> février 1972 relative à l'organisation de l'administration territoriale.
2008	Loi 2008-14 du 18 mars modifiant la loi 72-02 du 1 <sup>er</sup> février 1972 portant Organisation de l'Administration territoriale (création de trois nouvelles régions).
2013	Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code Général des Collectivités Locales (qui consacre la communalisation intégrale, la suppression de la région en tant que collectivité locale et l'érection du département en Collectivité Locale)

## 2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

La commune de Sindian sur financement propre a entrepris l'élaboration du document de planification de la Commune en adoptant une démarche participative qui repose sur les principes suivants :

- ❖ une réelle maîtrise locale : il est désormais clair que pour la conception et la mise en œuvre d'un programme local de développement, la maîtrise d'ouvrage doit être assurée par les populations concernées ;
- ❖ la responsabilité : elle doit être déterminée pour chaque intervenant. Ce principe renforce la transparence et la bonne gestion du processus ;
- ❖ la concertation pour que tous les acteurs soient associés à l'analyse des problèmes, à la définition des priorités, à la détermination des modalités d'exécution ;
- ❖ la représentation de toutes les catégories sociales de la population notamment des minorités et le genre, pour l'équité de l'exercice ;
- ❖ la promotion des capacités locales, dans le cadre de l'animation spatiale pour rendre les populations locales aptes à identifier les contraintes, à mettre en œuvre des solutions

dimensionnées à leurs capacités. De même, les animateurs relais issus du milieu et ayant un itinéraire adéquat avec un enracinement social avéré, sont mieux indiqués pour la production des données et l'interprétation des réalités socio – économiques de leur environnement.

A partir des principes ci-dessus résumés, la démarche méthodologique a nécessité les étapes suivantes :

## **2.1 Atelier de lancement du processus**

---

Le processus d'élaboration du PDC a officiellement démarré par un atelier de lancement tenu le 11 juin 2016 à la Mairie de Sindian, présidé par le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Sindian en présence des représentants des différents acteurs de la Commune.

Cette activité a consisté à informer les populations, les services techniques et les partenaires à la base, sur les objectifs, l'approche et les enjeux de la planification. Elle fut par ailleurs l'occasion de présenter une note d'orientation, et la méthodologie d'élaboration du PDC. Cette rencontre de lancement a été un moment fort d'échanges entre les acteurs locaux, le Cabinet OCC et les services techniques.

## **2.2 Pré – diagnostic**

---

C'est une étape de collecte de données secondaires sur la commune. Le pré – diagnostic a permis au Cabinet OCC de connaître la commune à travers la revue documentaire et de définir les objectifs de sa mission avant de démarrer le travail de diagnostic participatif à travers des ateliers de terrain.

- **La nature des informations collectées**

Les informations collectées portent sur la situation socio-économique et environnementale de la commune de Sindian. Ainsi, cette étape a permis de réactualiser les données dans le but d'établir un profil socio-économique et environnemental de la Commune.

- **Les sources d'information**

Les sources d'information consultées sont variées. Elles sont constituées entre autres de l'ancien plan local de développement et des plans sectoriels. En plus de ces documents de planification, d'autres documents ont été recueillis. Il s'agit de différents rapports des services déconcentrés de l'État (Service de la statistique, IDEN de Bignona, Région Médicale, Service des Pêches etc.) et les structures d'appui au développement.

Ces données ont été complétées par des enquêtes de terrain qui ont servi à l'établissement de la situation de référence de la Commune.

## **2.3 Choix et formation des animateurs**

---

Après le lancement du processus, un choix d'animateurs relais a été opéré sur les cinq (5) zones de la Commune. Dès lors, une mise à niveau de ces derniers sur les techniques d'animation selon une approche participative s'imposait. Ainsi, un atelier d'échanges de (2) jour a été organisé à Sindian (pour les 5 animateurs de la Commune). L'objectif est d'arriver à une compréhension commune de la méthodologie adoptée et des outils de diagnostic et de planification proposés.

Cet atelier a permis aux participants de partager sur :

- Les techniques d'animation.

- Les outils d'animation
- les attitudes et comportements de l'animateur,

L'atelier vise aussi à doter la Commune de ressources humaines locales capables de faciliter la mobilisation et l'animation villageoise tout au long du processus de planification.

La formation s'est basée sur les méthodes andragogiques en partant de l'expérience de l'apprenant pour bâtir une connaissance avec des jeux de rôles et des questions/réponses.

## **2.4 Restitution du pré - diagnostic**

---

Il s'agissait de présenter aux acteurs locaux, les résultats du pré - diagnostic. Ainsi, la synthèse des informations recueillies a été amendée et validée. Le zonage de la commune a également été validé à cette occasion.

Au terme de cet atelier, des éléments à prendre en compte dans le diagnostic interne ont été soulevés par les participants.

## **2.5 Diagnostic interne**

---

Le diagnostic interne s'est effectué avec l'appui des animateurs relais et la facilitation de l'équipe de l'opérateur. Ainsi, un atelier de diagnostic participatif de un (1) jours a été organisé dans chacun des villages de la Commune.

Cette étape de diagnostic a permis aux populations de dégager les principales contraintes au développement de la commune de Sindian ainsi que les solutions potentiellement envisageables. De même, elle a aidé à établir un cadre d'analyse sociale et économique de la Commune, fait par ses propres populations.

On peut noter que chaque atelier a vu la participation de toutes les composantes sociales du village (jeunes, femmes, adultes, chef de village, conseillers, représentants d'organisations paysannes, représentantes de GPF, chefs religieux, enseignants, personnels de santé etc.).

La mise en œuvre de l'animation territoriale s'est effectuée en deux phases selon une démarche ascendante : l'animation villageoise et la synthèse au niveau communautaire. Les outils utilisés sont les suivants :

- a. diagnostic externe (revue documentaire, entretiens exploratoires)
- b. zonage (critères discriminants)
- c. diagnostic interne (analyse diagnostique participative des principales potentialités et contraintes de la CL)
- d. la planification (définition des axes prioritaires de développement, identification des options de développement, identification des actions, élaboration du Plan d'Investissement Local (PIL), du Plan Annuel d'Investissement (PAI), du Plan de Formation, du Plan de Communication et enfin de la stratégie de mise en œuvre et de suivi-évaluation)

## **2.6 Les principales difficultés rencontrées dans la conduite du processus**

---

Compte tenu des moyens financiers, nous tenons à préciser que notre travail a des limites et que nous n'avons nullement la prétention d'avoir circonscrit tous les aspects liés à la Commune de Sindian. Bien au contraire beaucoup reste à parfaire. En somme, l'abondance des écrits sur la Commune de Sindian n'occulte point les difficultés relatives : à la dispersion des sources, à la

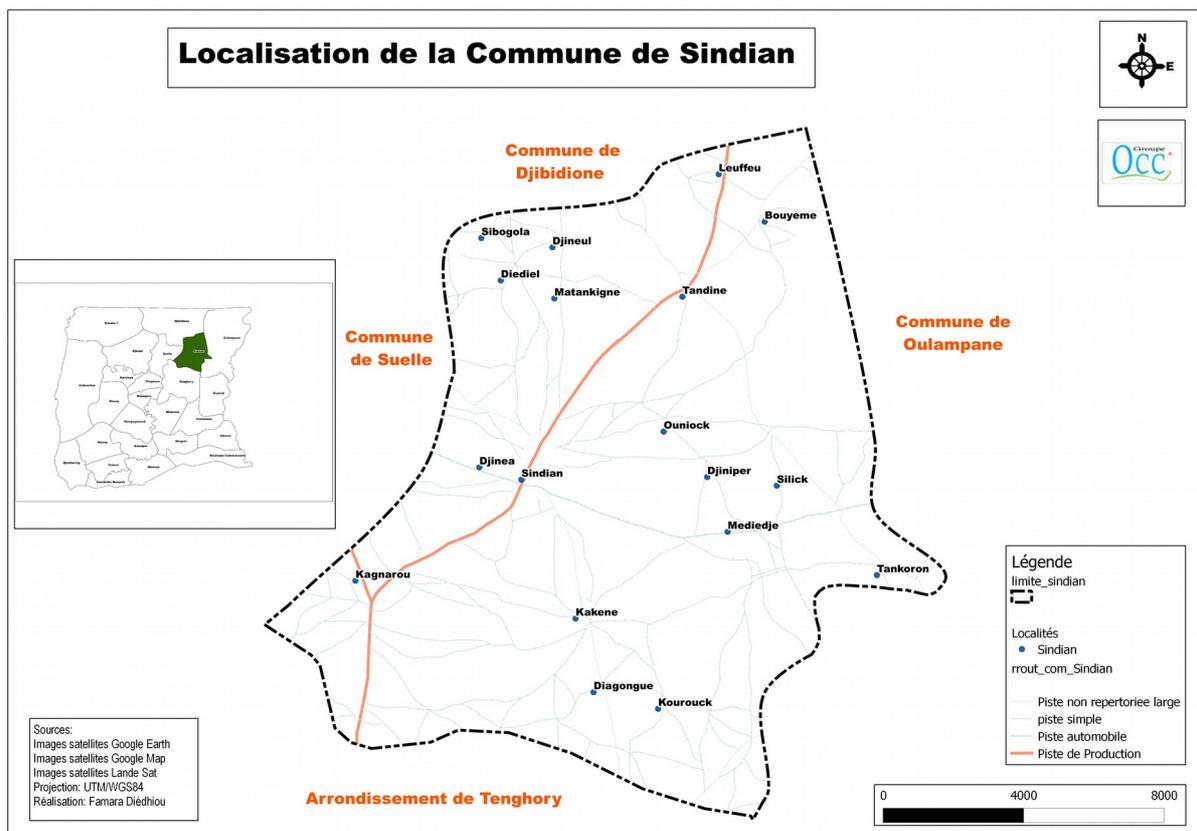
mise à jour des données, à l'absence de centre de documentation communale, à l'insuffisance des données statistiques, à l'information socioéconomique. Mais répondant à une demande sociale, l'expert et/ou scientifique se doit de faire son travail d'expertise mais aussi préciser en termes prédictifs les risques liés aux limites de son savoir.

## 3. II. PRESENTATION DE LA COMMUNE DE SINDIAN

### 3.1 Localisation géographique

La Commune de SINDIAN est située dans l'Arrondissement portant le même nom .Elle est limitée :

- à l'EST par la Commune de OULAMPANE
- à l'OUEST par la Commune de SUELLE
- au NORD par la Commune de DJIBIDIONE
- au SUD par l'Arrondissement de TENGHORY



Carte 1 : Carte de localisation de la Commune de Sindian

La Commune de Sindian couvre une superficie de 215,427 km<sup>2</sup>. Elle est constituée de 19 villages répartis en cinq (5) zones.

## 2.1 Milieu physique

---

### 3.1.1 Le relief

Son relief plat est constitué de vastes plaines et de grandes vallées qui facilitent l'agriculture et l'élevage. La géomorphologie présente des sols de plateaux, des terrasses (sols ferrallitiques, ferrugineux) et des rizières près des estuaires et le long des cours d'eau, caractérisées par des sols hydro morphes riches, propices à la culture du riz et des sols halomorphes

### 3.1.2 Les sols

La nature des sols en Casamance est fonction de leur position sur la toposéquence. Sur le plateau les sols sont de nature argilo-sableuse et sablonneux en surface. Deux sols prédominent :

- Les sols ferrallitiques rouges faiblement désaturés avec une teneur en argile plus élevée en profondeur ;
- Les sols ferrugineux tropicaux beiges lessivés, localisés dans les parties centrales et mal drainées du plateau.

En bordure des talwegs on distingue des sols sableux (sols gris de nappe) à hydromorphie temporaire, site préféré des palmeraies. Viennent ensuite des bas-fonds où on pratique la riziculture en hivernage et la culture maraîchère en saison sèche (Poser et al 1988).

### 3.1.3 Climat

A l'instar des autres régions du Sénégal, la climatologie de la Casamance dépend de la dynamique des centres action atmosphérique que sont, l'anticyclone des Açores et l'anticyclone saharo-libyen dans l'Atlantique nord et l'anticyclone de Sainte Hélène dans l'atlantique sud.

### 3.1.4 La pluviométrie

La tendance de la pluviométrie qui était à la baisse dans les années 1997 a amorcé une tendance à la hausse ces dernières années, surtout en 2008, avec une moyenne annuelle de 1.000 mm et une variation du Nord au Sud (900 mm dans les villages situés au Nord de la Commune et 1097mm dans les villages au Sud tel que Kagnarou).

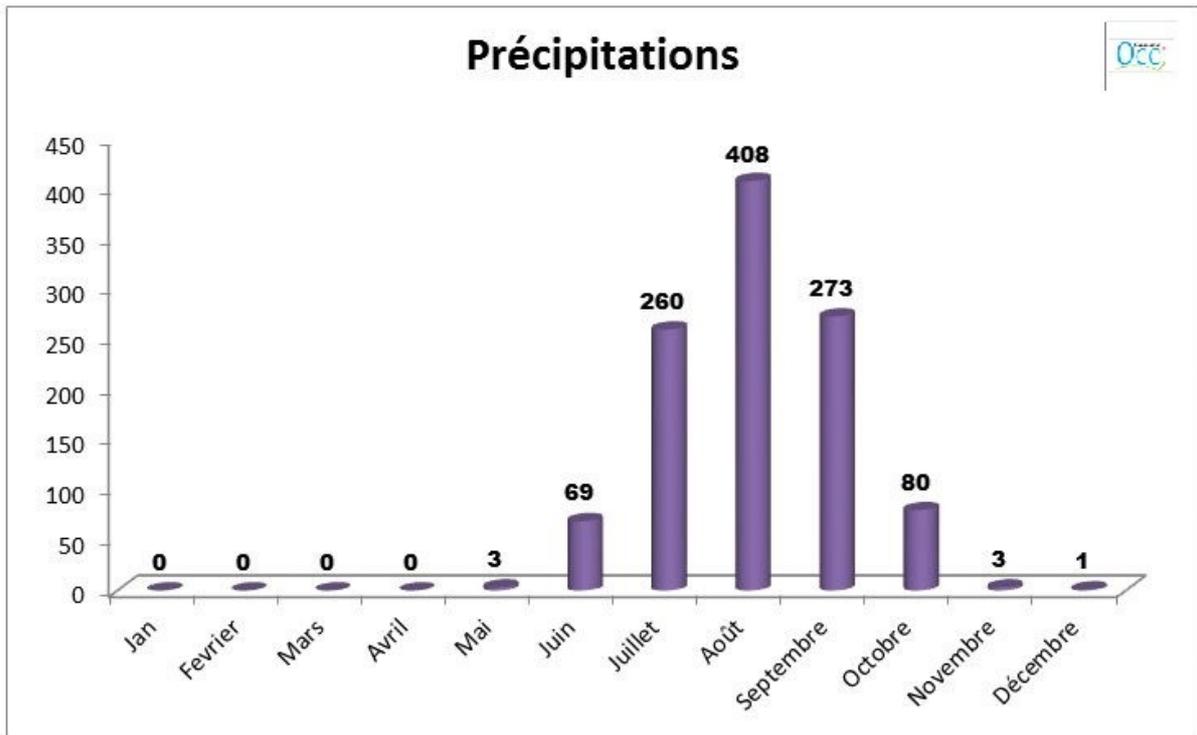


Figure 1: la normale pluviométrie de la commune

### 3.1.5 Les vents :

La Commune est soumise à trois types de vents :

- \* **L'Alizé maritime**, relativement frais, de direction NNW, son pouvoir hygrométrique est très faible ;
- \* **L'Alizé continental ou harmattan**, vent chaud et sec qui souffle pendant la saison sèche (de février, mars, Avril et une partie du mois de mai), son pouvoir hygrométrique est quasi nul ;
- \* **La mousson**, qui après avoir effectuée un long parcours océanique, arrive sur le continent, avec une forte humidité de l'air qui apporte les pluies (de Mai à Octobre voir même Novembre).

### 3.1.6 Les températures

Les températures varient selon les périodes de l'année. Elles oscillent entre 15° C et 33° C pendant la période dite fraîche (de mi-Décembre à Février), entre 16° C et 36° C au cours des périodes les plus chaudes (Février, Mars, Avril) et redescendent entre 22 ° C et 33 ° C pour le reste de l'année (Mai à Novembre). Les amplitudes thermiques sont plus marquées pendant les mois de Janvier, Février et Mars (voire figure ci-dessous).

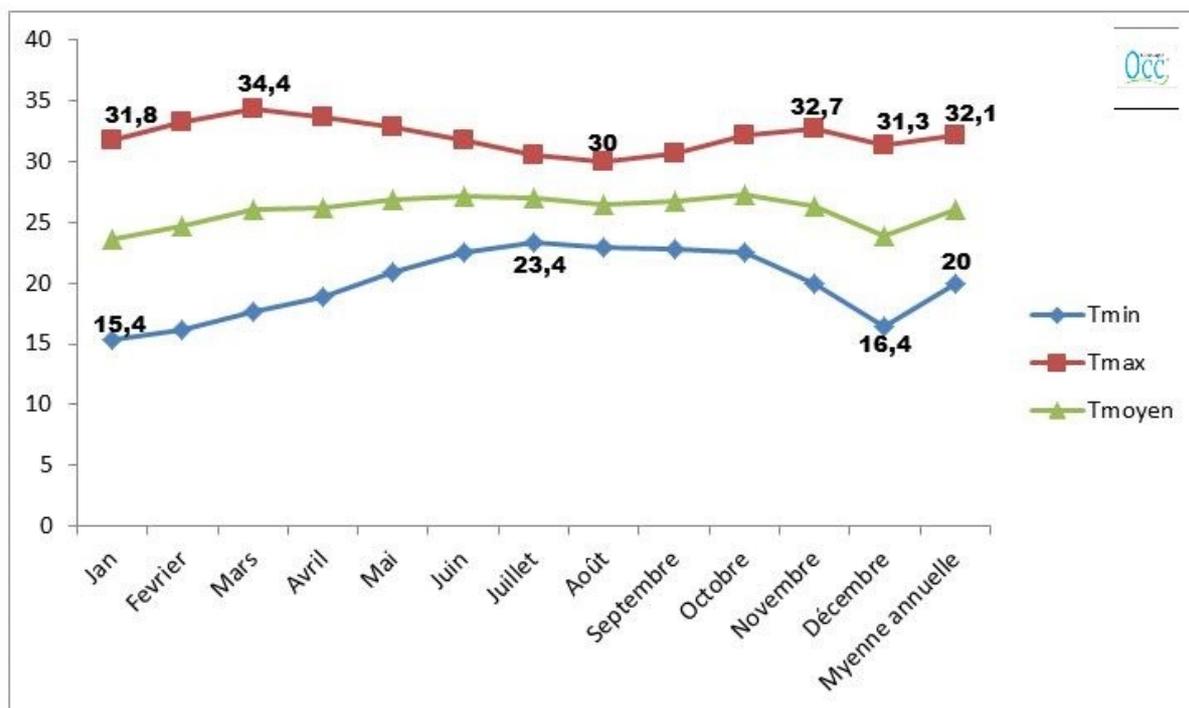


Figure 2: Évolution des températures

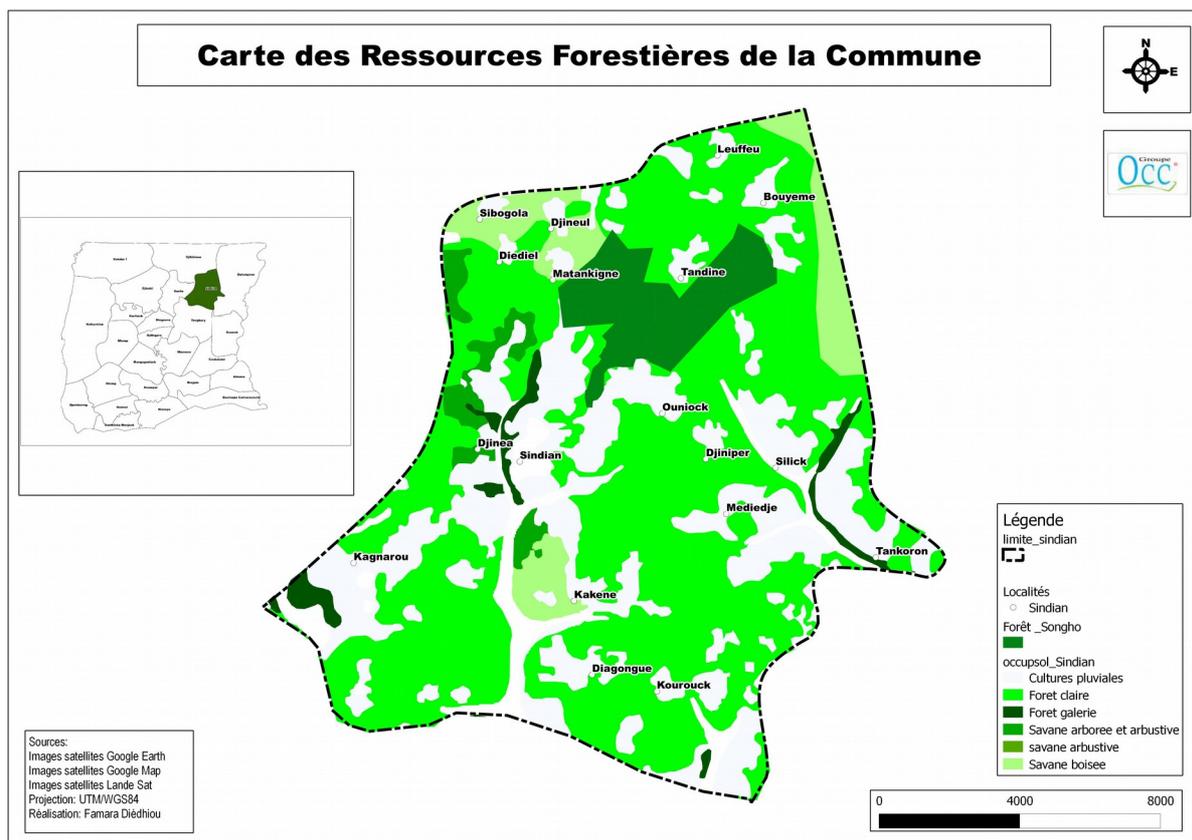
### 3.1.7 L'humidité relative

En Casamance, l'humidité est légèrement au-dessus de la moyenne, la plus élevée est observée pendant l'hivernage (80 % en Juin et 82 % en Septembre). Tandis que, les valeurs les plus faibles sont enregistrées en Janvier, Février 53 %.

### 3.1.8 Végétation et faune

#### 3.1.8.1 Les ressources Forestières de la Commune

La Commune dispose d'importantes ressources ligneuses réparties sur environ 80% de sa Superficie. Cette ressource forestière est essentiellement composée de la forêt claire sèche, de la forêt galerie avec des essences caractéristiques du climat soudano-guinéen. Les principales espèces répertoriées sont : *Dialium guineens*, *Daniellia oliveri*, *Erythrophleum africanum*, *Azelia africana*, *Adansonia digitata*, *Detarium senegalensis*, *Parinari excelsa*, *Parinari macrophyla*, *Ceiba pentandra*, *Chlorophora regia*, *Chlorophora excelsa*, *khaya senegalensis*, *Pterocarpus erinaceus*, *Celtis integrifolia*, *Faidherbia albida*, *Terminalia macroptera*, *Elaeis guineensis*, *Borassus aethiopicum*, etc. (voir carte N°3 ).



**Carte 2: les ressources forestières de la Commune**

**Tableau 1 : Bilan de la gestion des ressources forestières de la commune**

Type de strates forestières	Superficie (ha)	Ratio %
Savane boisée	27 503	27,82
Savane arborée à arbustive	522	0,53
Forêt Galerie	798	0,81
Forêt Claire	70 041	70,85
Superficie forestière totale	98 864	100
Superficie non aménagée	97 475	98,60
superficie aménagée	1 389	1,40

La végétation est dense par endroits et clairsemée dans d'autres. Le domaine protégé s'étend sur plusieurs milliers d'hectares. La Commune compte une forêt communautaire appelée Songho d'une superficie de 1389 ha. Six (6) villages riverains totalisant une population globale de 4567 habitants entourent cet espace forestier et y mènent différentes activités forestières. Sa composition floristique est caractéristique d'une forêt de type soudano-guinéen dominée par la forêt claire, la savane boisée et la savane arborée.

### 3.1.8.2 La Faune

L'habitat faunique est dans un processus très avancé de dégradation, à le fait de plusieurs facteurs dont au premier rang les feux de brousse auxquels s'ajoute la forte pression sur la ressource par le braconnage, qui ne favorise pas la reconstitution du stock, poussant même à la migration de la faune.

### 3.1.9 Ressources en eau

La Commune de Sindian dispose d'un important potentiel aquifère (nappes semi profondes et profondes) à l'exception des vallées où l'eau de la nappe est superficielle. Les principales formations aquifères identifiées dans la Commune sont au nombre de trois :

- ✓ La nappe superficielle (0 à 50 m de profondeur), c'est la nappe du continental terminal et des alluvions du quaternaire, généralement captée par les puits traditionnels et très sensible à l'évolution de la pluviométrie. Elle est très vulnérable au changement climatique surtout en cas de baisse de la pluviométrie ;
- ✓ La nappe dite semi profonde (environ 100 à 150 m de profondeur), est composée des sables miocènes ;
- ✓ La troisième et dernière nappe (300 à 500 m) composée de sables maestrichtien. Dans le Département de Bignona, l'eau des forages est tirée à partir de cette nappe. C'est-à-dire que pour assurer un approvisionnement durable en eau, les foreurs sont obligés de traverser le quaternaire, le mio-pliocène, l'Éocène et la partie supérieure du maestrichtien dont la hauteur du toit varie entre 400m et 600m.

### 3.1.10 Synthèse des potentialités et contraintes naturelles

Potentialités	Contraintes naturelles
<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Fort taux de pluviosité dans l'ensemble (100 0mm en moyenne par an) ;</li> <li>❖ Disponibilité des ressources forestières (forêt du domaine protégé et forêt communautaire) ;</li> <li>❖ Disponibilité de vallées rizicoles ;</li> <li>❖ Fertilité des sols ;</li> <li>❖ Disponibilité des terres cultivables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ État de dégradation avancée des formations naturelles forestières et graminéennes du fait des coupes répétées de bois et des empiètements agricoles,</li> <li>❖ Surexploitation de la Palmeraie pour la production de bois de construction (lattes),</li> <li>❖ Passage fréquent de virulents feux de brousse,</li> <li>❖ Appauvrissement de la faune du fait de la dégradation prononcée des écosystèmes et du braconnage.</li> </ul>

## 3.2 Milieu humain

### 3.2.1 Structure de la population

La population de la Commune de Sindian a connu une évolution en 2000 et 2013 avec respectivement 8718 et 11641 habitants soit une augmentation de 25% en 13 ans due entre autres au repeuplement de certains villages jadis impactés fortement par la crise casamançaise qui avait favorisé des mouvements de populations vers d'autres communes du Département et

en Républiques de Gambie voisine .Cependant, à l'image des autres Communes, la répartition par sexe et par âge de la Commune de Sindian épouse celle du Département de Bignona, à savoir, une population très jeune, avec un nombre très important de la tranche d'âge 5-14 ans.

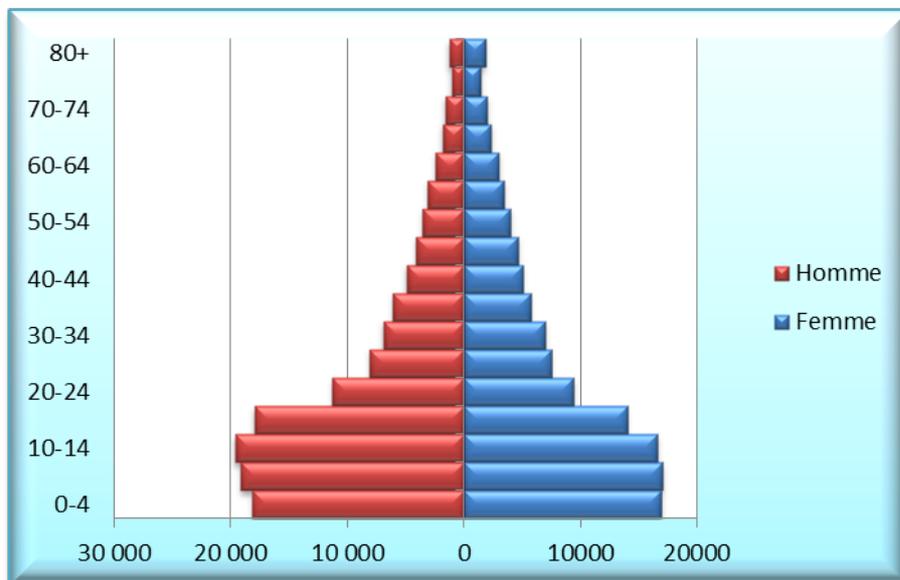


Figure 3 : Pyramide des âges du Département de Bignona

La population est inégalement répartie et reste concentrée dans trois grands villages (Sindian,Kagnarou,Medjedje) avec un bourrelet de petits villages. Même si la configuration de la population suivait cette propension, le conflit a participé à son accentuation par un accueil de déplacés non repartis des uns vers les autres et aussi de situation de réfugiés non encore retournés. Il ressort nettement que des villages comme Pendite (12 habitants), Matankigné ( 11 habitants en 2000 et 92 habitants en 2013), Sibogola (25 habitants) etc., ne le sont que de noms car largement vidé de leur population en déplacements. Ils témoignent de l'ampleur du conflit dans la Commune.

Les principales ethnies sont :

- Diola (98%)
- Mandingues / Sarakolés (1,5%)
- Autres (0,5%)

La population est largement dominée par l'ethnie Diola et est à majorité musulmane, soit 99,5%.

### 3.2.2 Mouvement de la population

L'évolution démographique de la population ces dernières années est caractérisée par un mouvement croissant. Ce phénomène s'explique par une augmentation des naissances combinée à d'autres facteurs. Par ailleurs nous notons une baisse de la mortalité liée aux efforts consentis par les pouvoirs publics dans le cadre de la prise en charge de la santé des populations.

En ce qui concerne les mouvements migratoires, nous constatons un retour progressif des populations compte tenu de l'apaisement du climat social marqué par l'installation de la paix dans la zone, la

construction d'infrastructures scolaires et l'amélioration du cadre de vie avec les interventions des ONG, projets et programmes et aussi de la promotion des activités génératrices de revenus boostant le développement de la localité.

L'émigration est saisonnière, elle a généralement lieu durant les périodes de grandes vacances scolaires de Juillet à Octobre. Elle concerne surtout les jeunes.

### **3.2.3 Organisation spatiale**

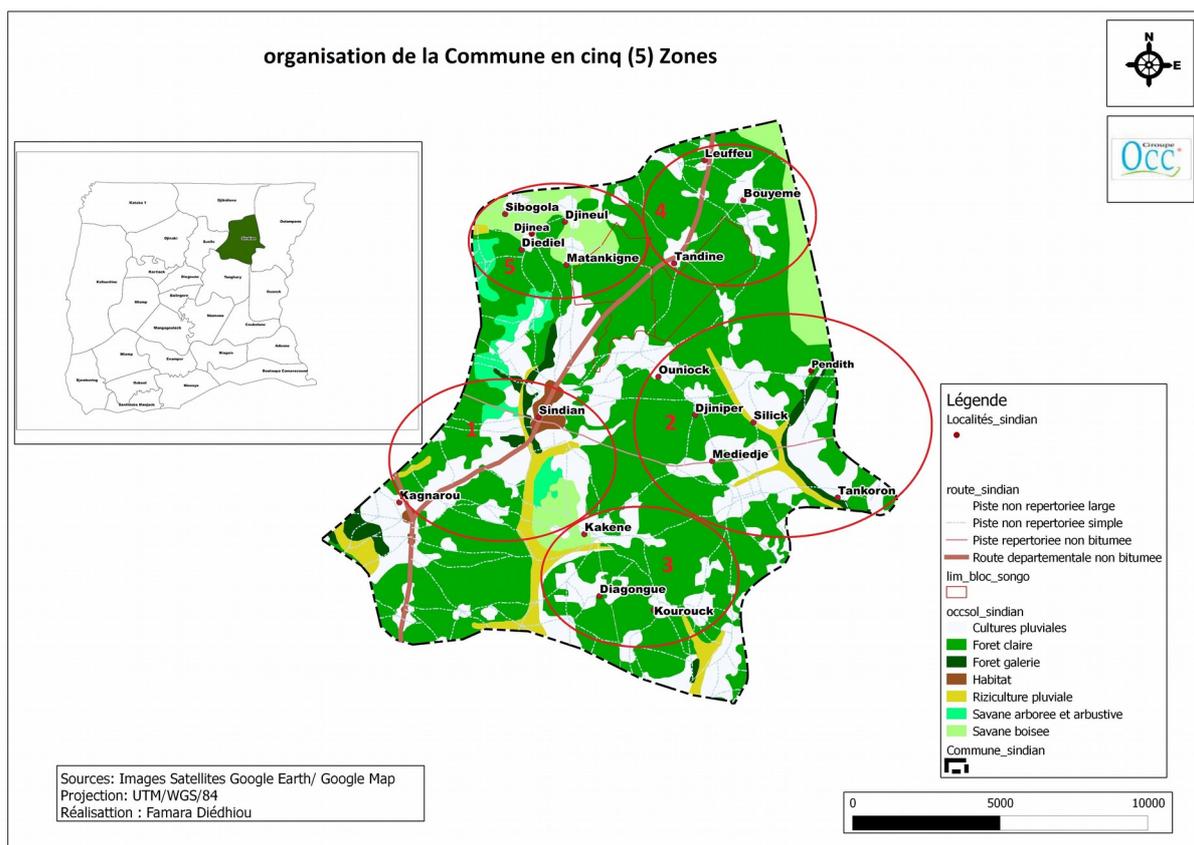
#### **3.2.3.1 Le zonage**

Le zonage est réalisé pour mieux cerner et discerner les caractéristiques du terroir communal à savoir, la composition socioéconomique et ethnique, la répartition géo -physique, les atouts et les contraintes, mais aussi ses particularités par portions d'espaces à caractéristiques plus ou moins spécifiques. Ainsi le zonage établi a été présenté, discuté, approfondi et validé avec la Commission de Planification Élargie.

Pour arriver à ce zonage, plusieurs critères ont été définis et alignés, à savoir:

- ❖ la géomorphologie du terrain,
- ❖ la taille des villages,
- ❖ la proximité géographique des villages,
- ❖ les liens communs (social, culturel, historique, ...) et valeurs partagées,
- ❖ l'interaction dans le travail,
- ❖ le partage antérieur de projets fédératifs ;
- ❖ les initiatives communes en construction ou projets partagés en cours de réalisation etc.

C'est ainsi que la Commune de Sindian a été divisée en cinq (05) zones distinctes (Sindian, Diagongue, Médjédje, Tendine et Matankigné) illustrée à travers la carte de zonage ci-après.



**Carte 3 : Zonage de la Commune en Cinq (5) Zones**

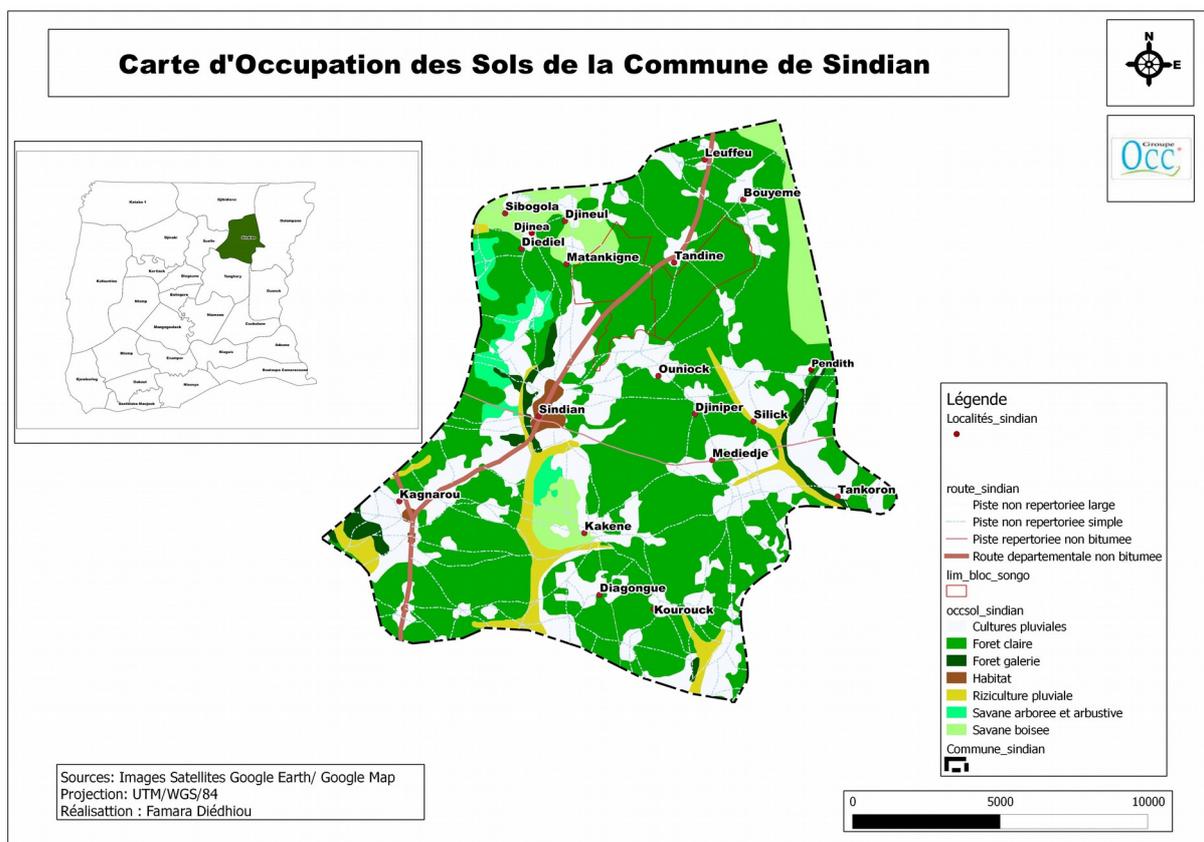
Zone	Villages concernés	Caractéristiques
01	Sindian Kagnarou	Ce sont des villages de grandes tailles très proches l'un de l'autre. Ils constituent le centre d'affaires locales de la Commune car abrite et concentre l'essentiel des infrastructures (Sous-préfecture, marché, l'essentiel de Boutiques et Magasins (17), 03 CEM , 01 lycée, 01 centre de formation technique et professionnelle, 02 forages, 01 centrale électrique, la maison communale , la CREC). Elle est considérée comme zone semi urbaine car, administrativement et économiquement, elle se détache du reste de lot de villages par son émergence en voie.
02	Médjédje Tankoron Djinipère Silick Pendite Ouniok	Ce sont de petits villages, de par la taille de leur population et de leur superficie, située à l'Est de Sindian. Ils sont concentrés sur le même rayon et partagent les mêmes espaces naturels (forêts, vallées, champs de culture, parcours de bétail). Il règne entre eux, par ces différents éléments connecteurs, une entente cordiale relativement plus remarquée.
03	Kakène Diagongue Kourouck	Elle est caractérisée par la forte entente-cohésion entre les populations (concertations autour d'actions communes de développement, mariages inter villageois). Ces affinités sociales ont fait de ce lot de villages « une grande famille » qui propose et

		souhaite que les investissements communs soient centrés à Diagongue, comme il en fut de tout temps.
04	Bouyème Tendine Leufeu	Ces trois localités sont principalement caractérisées par les mouvements de personnes (déplacées, réfugiées). C'est l'une des zones qui ont le plus subies des exactions rebelles en raison sans nul doute de sa position. C'est une zone assez isolée du reste de la Commune et qui vit une forte stigmatisation.
05	Matankigné Djinal Diédiel Sibogola Djinéa	C'est un groupe de villages situé le long de la frontière avec la Gambie .Cette zone est le prolongement de la zone 4 et présente les mêmes caractéristiques.

## 4. III. BILAN DIAGNOSTIC DE LA COMMUNE

### 4.1 Bilan occupation des Sols

Les résultats du traitement et de l'analyse des images satellite de la Commune nous révèlent que la superficie de celle-ci est majoritairement occupée par les formations forestières (plus de 80%) suivi des cultures pluviales (environ 11%) et de la riziculture pluviale (3 %). L'habitat occupe une place très marginale avec seulement 0,15%. La carte et la figure ci-dessous illustrent le profil d'occupation des sols.



Carte 4 : Bilan de l'Occupation des sols de la commune de Sindian

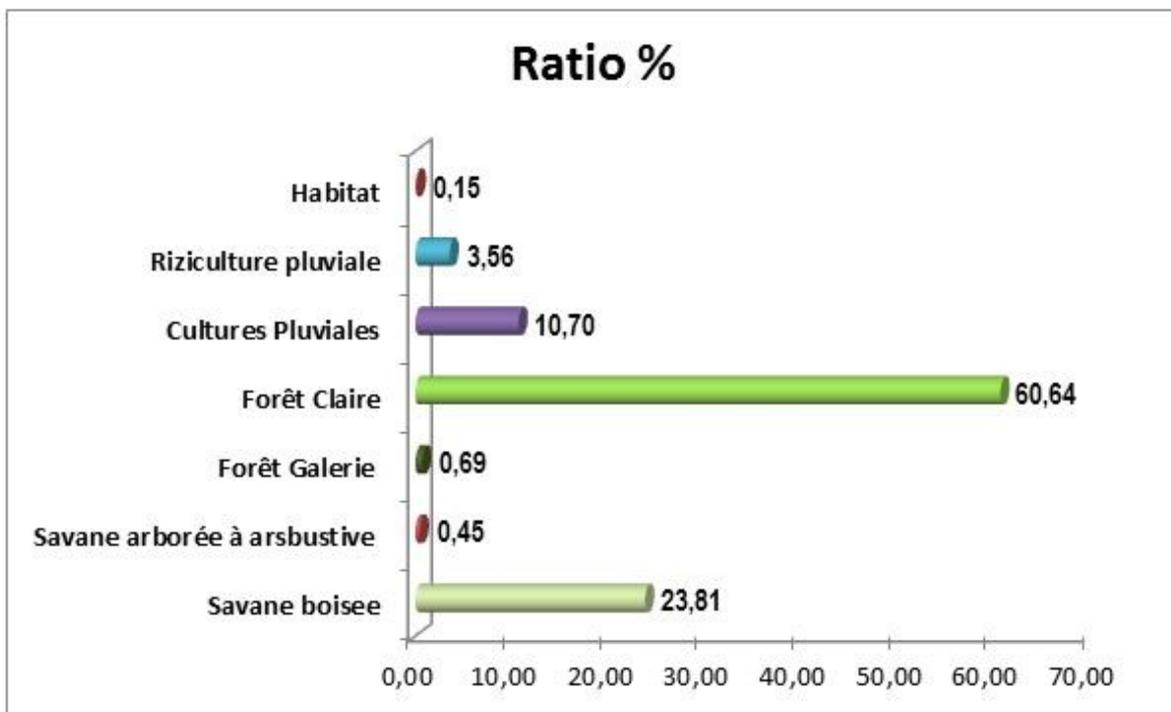


Figure 4 : le profil de l'occupation des sols à l'échelle de la Commune

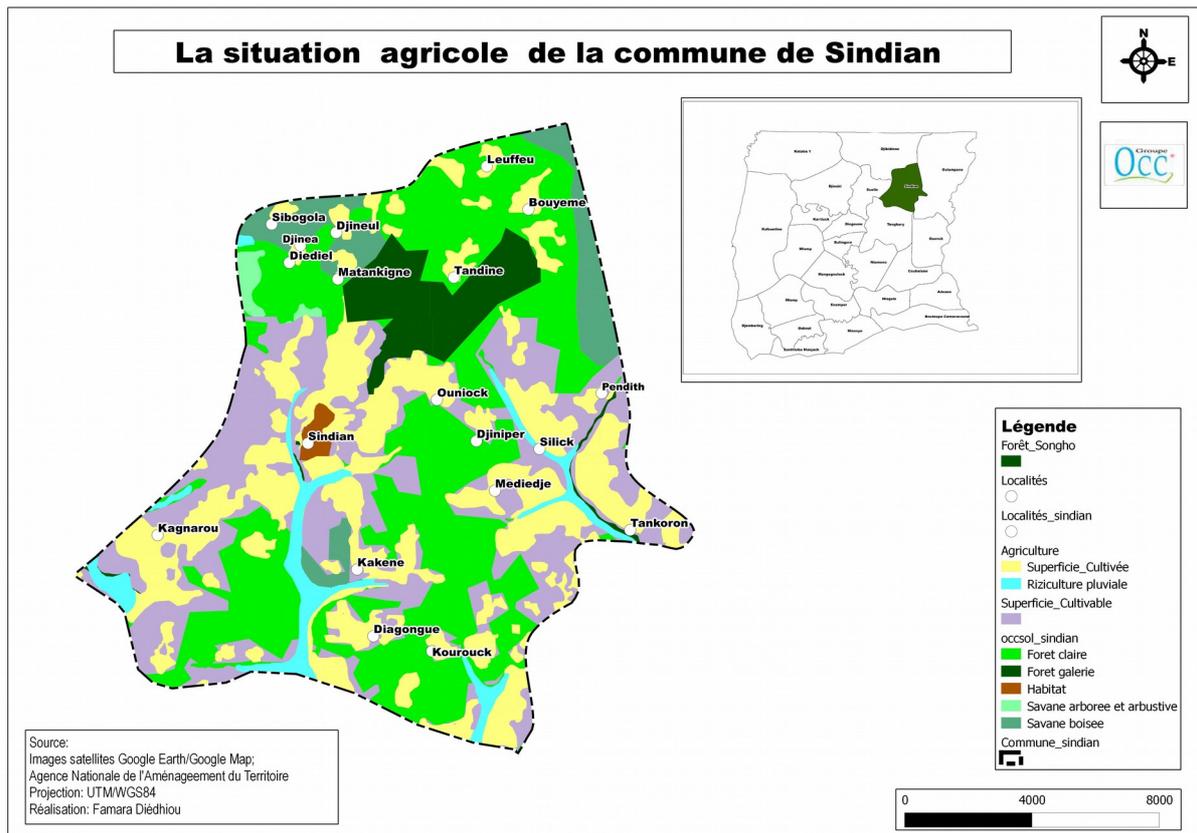
## 4.2 Analyse par Secteur

### 4.2.1 Secteurs productifs

#### 4.2.1.1 Agriculture

Elle est de type extensif et constitue la principale activité de la Commune et assure l'essentiel des produits de consommation. Elle est essentiellement pluviale et son déroulement coïncide avec la saison des pluies c'est-à-dire de Mai à Novembre.

La commune de Sindian fait partie de la zone agro sylvo pastorale appelée le Fogny. Cette zone englobe plus de 50% des superficies cultivables du Département de Bignona. La Commune de Sindian à elle seule couvre 24833 hectares de superficies cultivables dont seulement 12358 hectares sont emblavés, soit 49.7 % (cf carte ci-dessous).



**Carte 5 : carte de la situation des superficies agricoles**

Le système foncier reste toujours traditionnel ce qui fait qu'un groupe restreint (la famille) exerce son monopole sur la gestion de la plupart des terres cultivables au détriment de la majorité de la population.

L'insécurité qui sévit dans la zone depuis une décennie éloigne les bras valides des zones de productions traditionnelles. Le matériel agricole utilisé reste toujours rudimentaire et insuffisant rendant pénibles toutes activités agricoles. L'engrais minéral est très peu utilisé, les tabous font que son épandage dans les vallées est presque partout interdit. Dans les autres terroirs de cultures il reste peu accessible du fait de sa cherté avec un encadrement technique souvent déficitaire.

Les spéculations agricoles sont pour les cultures céréalières le mil, le riz, le sorgho et le maïs et pour les cultures de rente l'arachide et le niébé.

## Tableau de synthèse des principales contraintes

Contraintes	Causes	Conséquences	solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des surfaces cultivées</li> <li>• Divagation des animaux ;</li> <li>• Absence d'aménagement des vallées et rizières ;</li> <li>• Faible modernisation du secteur de l'agriculture ;</li> <li>• Manque de maîtrise de l'eau</li> <li>• Valorisation relativement faible de l'espace agricole</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salinité ; ensablement, tarissement précoce de vallées</li> <li>• Manque de parcours du bétail et manque d'organisation du secteur ;</li> <li>• Émiettement des casiers rizicoles,</li> <li>• déficit de matériel agricole ;</li> <li>• Coût élevé du matériel agricole ;</li> <li>• Difficultés d'accès aux intrants agricoles,</li> <li>• Non adoption par certains producteurs des semences et autres intrants à haut rendements (semences certifiées) ;</li> <li>• Démembrement des terres au niveau des vallées ;</li> <li>• Insuffisance de l'encadrement technique des producteurs ;</li> <li>• Faible pratique du maraîchage ;</li> <li>• Absence de pratique agricole de contre saison</li> <li>• Exploitation relativement faible des secteurs de l'arboriculture et du maraîchage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diminution des rendements et productions, insécurité alimentaire, exode rurale ;</li> <li>• Conflit entre éleveurs et agriculteurs ;</li> <li>• Prolongement de la durée des travaux dans les vallées et rizières</li> <li>• Pénibilité des travaux champêtres du fait de l'utilisation de matériels rudimentaires (ex. le Kadiandou) ;</li> <li>• Diminution des surfaces cultivées et faible productivité ;</li> <li>• Situation de précarité des ménages</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création de digues de rétention d'eau ;</li> <li>• Aménagement de parcours du bétail ;</li> <li>• Sensibiliser les populations sur méthodes culturales à haut rendement et forte productivité</li> <li>• Aménager les vallées</li> <li>• Faciliter l'achat des matériels agricoles et intrants à travers des subventions aux agriculteurs</li> <li>• Remembrement ou restructurations des terres au niveau des vallées pour faciliter le travail des motoculteurs et tracteurs ;</li> <li>• Renforcer l'effectif des conseillers agricoles mis en place par l'ANCAR dans chaque commune ;</li> <li>• Aménager des zones de cultures de basse saison surtout de maraîchage</li> </ul>

La détermination des hypothèses de solutions ne se fonde pas uniquement sur les contraintes. Elle intègre autant que faire se peut les atouts identifiés.

#### 4.2.1.2 Élevage

L'élevage pratiqué est de type traditionnel, extensif. Son exploitation revêt un caractère beaucoup plus socioculturel qu'économique. Les rares ventes ne sont envisagées qu'en cas de besoins sociaux urgents, et les abattages ont lieu lors des cérémonies traditionnelles (circoncisions, mariages, funérailles), etc.

L'intégration élevage - agriculture est réelle et se fait sentir autant dans l'utilisation du fumier dans l'agriculture que dans l'utilisation des résidus de récolte pour l'alimentation du bétail. La traction bovine et autres formes pour alléger les travaux agricoles est aujourd'hui pris en considération dans la Commune pour une augmentation de la production.

Les abattages de même que les ventes sont plus fréquents chez les caprins et la volaille qui sont constitués essentiellement de races locales à part quelques pratiques plus ou moins modernes constatées à Sindian chef lieu de Commune.

La forme d'élevage pratiquée ne favorise pas une alimentation optimale du bétail car les pâturages naturels ne sont pas qualitativement les meilleurs (feux de brousse) même s'ils assurent une assez bonne couverture alimentaire du bétail. De plus, le suivi vétérinaire reste très irrégulier.

Très souvent, des maladies se déclarent entraînant un taux de mortalité très élevé surtout chez les caprins et la volaille. Les maladies les plus fréquentes sont la pasteurellose, les charbons, la peste, le parasitisme interne (vers intestinaux), le parasitisme externe (tiques, teignes, gales, poux, puces, etc.)

La race bovine locale qui prédomine ne permet pas un bon rendement en lait et en viande. Cela est dû au caractère extensif du secteur.

Tout de même, des efforts sont en train d'être faits par rapport à l'insémination artificielle pour l'amélioration des races existantes.

Il faut souligner que la commune de Sindian ne dispose pas d'abattoir, ni d'autres infrastructures modernes pour développer la filière de l'élevage. L'apiculture qui ne connaît pas encore un grand succès est en phase d'être prise en compte pour un meilleur développement car elle constitue de nos jours un secteur très porteur et les caractéristiques de la Commune constituent un atout pour l'apiculture.

**Tableau synthèse du secteur de l'élevage**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Système d'exploitation traditionnelle</li> <li>• Existence de mauvaises herbes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'organisation et de synergie des exploitations familiales ;</li> <li>• Manque d'abreuvoir ;</li> <li>• Problème d'amélioration de la race locale ;</li> <li>• Manque de moyens d'entretien du bétail ;</li> <li>• Manque de structure model d'élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible rentabilité ;</li> <li>• Taux élevé de mortalité liés aux maladies ;</li> <li>• Conflit entre éleveurs et agriculteurs ;</li> <li>• Problèmes d'alimentation du bétail</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Moderniser le système ;</li> <li>• Pratiquer l'insémination artificielle ;</li> <li>• Mise en place d'équipements modernes : Abreuvoirs, Forage etc ;</li> <li>• Former des agents de développement de l'élevage</li> <li>• Subventionner le coût actuel des campagnes de vaccination et étendre les passages à tous les villages avec la fréquence indiquée</li> <li>• Développer l'apiculture ;</li> <li>• Créer des coopérations d'éleveurs ;</li> <li>• Créer des zones de pâturages et de parcours de bétail ;</li> <li>• Créer un cadre de concertation entre éleveurs et agriculteurs ;</li> <li>• Mise en place de fourrages</li> <li>• Construction d'abattoir moderne ;</li> <li>• Renforcer l'élevage de la volaille et l'améliorer ;</li> </ul>

#### 4.2.1.3 Agroforesterie

L'agroforesterie est une activité très importante dans la Commune de Sindian. Ainsi les produits exploités sont : le bois de chauffe, le charbon de bois, les chevrons de palmiers (menacés de disparition), les balais, les nattes, les produits de cueillette (« maad », « toll », « solom » etc.). L'exploitation forestière occupe ainsi une place très importante dans les sources de revenus des villageois. Les feuilles, les racines et les écorces de certains arbres sont utilisées dans la pharmacopée.

Ces ressources sont de plus en plus menacées par les feux de brousse, l'exploitation abusive, la coupe des palmiers et le déficit pluviométrique. Cette forte pression a entraîné une prise de conscience et une organisation des populations au niveau village en vue de la protection et de la restauration des forêts. C'est ainsi que les populations des villages qui se situent au tour de la forêt de Songho (Sindian, Ounioc, Silick, Bouyème, Tendine et Matankigné) se sont lancées

dans un processus d'aménagement participatif des forêts avec l'appui de la Commune et du programme Karonghen 2 avec des financements espagnols. Les résultats de l'étude cartographique et l'inventaire forestier, ont permis d'avoir une idée sur le niveau de dégradation de la forêt et de créer une pépinière forestière dont les productions sont orientées vers les essences en voie de disparition (voire tableau).

**Tableau 2: production de plants dans la pépinière de Kagnarou**

Espèces en production	Dates de semis	Nombre de plants	Situation des semis
<i>Azelia africana</i> (Linké)	20 mars	3696	Réussite à 100%, plants déjà grands prêts pour la plantation.
<i>Khaya senegalensis</i> (Khay)		2400	Bonne levée
<i>Pterocarpus erinaceus</i> (Ven)		5968	Bonne levée
<i>Tamarindus indica</i> (Dahar)		1536	Bonne levée
<i>Parkia biglobosa</i> (nééré)		2848	Au stade de semis
<i>Moringa oleifera</i> (Nébédéy)		4480	Bonne levée
<b>Total</b>		<b>20 928</b>	



**Photo 1: Production de plants dans la pépinière de ADIK (Kagnarou)**

**Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solution
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de pépinières villageoises pour la production des essences forestières ;</li> <li>• Activité considérée comme accessoire ;</li> <li>• Exploitation abusive de la forêt, feux de brousse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de moyens ;</li> <li>• Manque de sensibilisation ;</li> <li>• Actions anthropiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Limitation des activités agro forestières ;</li> <li>• Dégradation de la forêt ;</li> <li>• Dégradation de l'environnement ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation de masse des populations sur les menaces et conséquences relatives à la dégradation des ressources ;</li> <li>• Organiser l'exploitation des ressources ;</li> <li>• Mettre en place des périmètres villageois ;</li> <li>• Mettre en place des pare-feu nus et verts ;</li> <li>• Équiper et organiser les comités de lutte contre les feux de brousses l'exploitation illicite.</li> </ul>

#### 4.2.1.4 Analyse des interrelations entre les activités économiques de la population riveraine

L'analyse de ces systèmes de production (**l'agriculture**, avec les diverses spéculations sous pluie, la **foresterie** avec l'exploitation et la valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux, et **l'élevage** des bovins, des petits ruminants et de la volaille) nous montre qu'il y a des interrelations tant positives, que négatives entre ces secteurs. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Développement Communal, il faudra, en partant de la bonne connaissance de ces interrelations, veiller à réduire l'impact de celles négatives, et mieux développer celles positives au plus grand profit des populations locales et de leur environnement.

**Tableau 3 : Interrelations Agriculture Élevage**

Interrelations négatives	Pistes de solution
Agriculture ---> Élevage	
extension des cultures sur les aires de pâturages et de parcours suite à la baisse de fertilité des terres agricoles	Restauration de la fertilité des terres agricoles et respect des parcours et aires de pâturage sous l'égide des autorités administratives et locales
Mortalité des animaux du fait de l'usage éventuel de pesticides	Forte limitation voire abandon de l'usage de pesticides
Élevage ---> Agriculture	
Divagation animale au niveau des champs	Parcage et surveillance du cheptel au niveau des aires de pâturages (forêt) pendant la période des cultures sous pluie jusqu'à la mi-janvier
<b>Interrelations positives</b>	<b>Améliorations possibles</b>

Agriculture ---> Élevage	
Offre de résidus agricoles au cheptel bovin avec les pâturages post-récoltes	
Élevage ---> Agriculture	
Fertilisation organique des terres agricoles via les contrats de fumure	
Force motrice lors du labour attelé des champs (bœufs chevaux ou ânes )	

**Tableau 4 : Interrelations Agriculture Foresterie**

Interrelations négatives	Pistes de solution
Agriculture ---> Foresterie	
Empiètements agricoles en forêt pour pallier la baisse de fertilité des terres de cultures	Restauration de la fertilité des terres agricoles via (i) la fumure organique ou chimique et (ii) l'utilisation de techniques agro forestières
Risques de feux de brousse lors des travaux pré-champêtres	Limitation des risques en procédant au brûlage par petits tas du matériel végétal dégagé
Foresterie ---> Agriculture	
Dégâts causés aux cultures par les animaux sauvages (singes, oiseaux, ...)	Battues administratives pour limiter le nombre d'animaux nuisibles / Surveillance
Interrelations positives	Améliorations possibles
Agriculture ---> Foresterie	
Utilisation méthodes nouvelles : autorisation de cultures dans les nouvelles plantations (pare-feu verts ou reboisement massif)	Ce système met à la disposition des paysans pendant 2 à 3 ans des terres riches et aux E&F de ne pas assumer l'entretien des plantations
Foresterie ---> Agriculture	
Source de matière première (bois, cordes, ...) pour les instruments aratoires	

**Tableau 5: Interrelations Élevage Foresterie**

Interrelations négatives	Pistes de solution
Élevage --->Foresterie	
Surpâturage et mauvaises pratiques des éleveurs (émondage abusif, étêtage, ...)	Contrôle de la capacité de charge des pâturages / Établissement de conventions locales intégrant la transhumance (paiement de contrepartie financière par les transhumants)
Foresterie --->Élevage	
Attaques d'animaux sauvages et de serpents pouvant provoquer des pertes de sujets	Surveillance vigilante de la part des éleveurs
Interrelations positives	Améliorations possibles
Élevage --->Foresterie	
La <b>zoochorie</b> ou mode de dispersion des graines des végétaux par le biais des animaux. Ce processus favorise à la fois l'extension et la dispersion de l'espèce.	
Foresterie ---> Élevage	
Véritable exutoire du cheptel, les forêts naturelles leur offre fourrage herbacé et aérien et eau (mares)	

#### 4.2.1.5 Pêche

Ne disposant pas de Marigot ni de ruisseau, la pêche comme levier de développement est une activité inexistante sur l'ensemble du terroir communal. Cependant la présence de vallées inondables pendant la saison des pluies donne à la Commune de Sindian des possibilités de développer un programme de création de mares et/ou de bassins de rétention permettant aux populations de pratiquer la pisciculture. Un tel programme est possible car des expériences similaires sont développées dans d'autres Communes du pays avec beaucoup de succès dans le Ferlo et la Région de Tambacounda.

#### 4.2.1.6 Artisanat

C'est un secteur qui est très peu développé malgré la disponibilité de la matière première. Ce secteur est très peu organisé et valorisé, ce qui explique aussi son faible niveau de développement. Les artisans ne vivent généralement pas de leur métier. Les différents corps de métiers identifiés sont les suivants : Forgerons, menuiserie bois, menuiserie métallique, sculpture, poterie, puisatiers, vannerie, maçonnerie.

Le manque de moyens et de formation est aussi un obstacle à la pratique des activités artisanales. Il en est de même pour la promotion des produits locaux qui n'est pas encore effective à travers la transformation artisanale.

L'organisation en corps de métiers et le recensement de tous les artisans de la Commune faciliteraient le développement de l'artisanat.

**Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solution
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de matériels adéquats ;</li> <li>• Manque d'organisation du secteur comme levier de développement ;</li> <li>• Manque de centre de formation et d'encadrement de l'apprentissage</li> <li>• Secteur peu attractif de l'artisanat d'art malgré son gros potentiel relatif à la disponibilité de ressources naturelles surtout forestières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de moyens financiers ;</li> <li>• Manque de concertation ;</li> <li>• Manque de formation poussée des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Très faible production ;</li> <li>• Faible revenu ;</li> <li>• Manque de visibilité du secteur ;</li> <li>• Méconnaissance du secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquisition de matériels de travail ;</li> <li>• Structurer et organiser le secteur ;</li> <li>• Formation des acteurs à travers la création d'un centre modèle communal</li> </ul>

#### 4.2.1.7 Tourisme

Le secteur du Tourisme est le parent pauvre de tous les secteurs d'activité de la Commune de Sindian. Malgré l'existence de réelles potentialités et atouts, la Commune ne dispose d'aucune infrastructure touristique. Ces potentialités culturelles qui se résument en la culture Diola (Boukout, dense des masques, coumpo, Festival, Niakaye) combinées à la générosité de la nature (espaces forestiers) devraient constituer un facteur de développement du tourisme de découverte, de l'éco tourisme et du tourisme cynégétique. Il faudrait donc beaucoup plus de considération par rapport à ce secteur en construisant des équipements d'hébergement pouvant accueillir des touristes surtout que la zone de Sindian est assez bien fournie en partenaires étrangers pouvant toujours faire la promotion de cette destination. Il est aussi nécessaire pour la réalisation rapide de ce souhait que la Commune prévoit de l'espace pour la construction éventuellement d'un campement touristique communautaire.

**Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'infrastructures touristiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque d'initiatives</li> <li>• Contraintes sociales et idées arrêtées sur l'activité touristique relative à un combiné de culture traditionnelle et religieuse fortement encrées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apport inexistant des ressources touristiques pour la CL</li> <li>• Manque de visibilité des potentialités de la Commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction d'un campement touristique</li> <li>• Valorisation du patrimoine culturel et d'une offre touristique axée sur le potentiel naturel et culturel (Tourisme de découverte culturelle, cynégétique et écologique)</li> </ul>

#### 4.2.1.8 Industries

L'industrie n'existe pas à proprement parlé dans la commune, tout au plus, il existe de petites unités artisanales de savonnerie, de teinture et de transformation de produits agricoles et forestiers, non ligneux, un peu partout à travers des GPF formés plus ou moins efficacement et opérant dans le cadre d'AGR avec des moyens rudimentaires.

La transformation bénéficie potentiellement d'importantes matières premières constituées de produits de cueillette « madd », « ditakh » etc , de mangues et des agrumes. Cependant le secteur tarde à se développer du fait du manque d'équipements matériels, de moyens financiers et de formation adéquat des acteurs. Il suffirait entre autre d'une création d'un centre de formation et d'une meilleure organisation pour que ce secteur prenne de l'aile au bénéfice de toute la Commune.

#### Tableau de synthèse des principales contraintes

Contraintes	Causes	Conséquences	Solution
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de moyens financiers d'équipement matériel</li> <li>• Manque de formations adéquat des acteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible transformation de la production locale</li> <li>Absence d'appui des acteurs locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible valorisation de la production locale</li> <li>• Faible contribution du secteur à la valorisation du capital humain (emploi, formation ...)</li> <li>• Mobilisation difficile de l'initiative privée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appuyer la formation des acteurs et faciliter leur accès au crédit d'investissement à travers des partenariats financiers ou d'organisations non gouvernementales dont les actions sont orientées vers l'employabilité des femmes et des jeunes</li> </ul>

#### 4.2.1.9 Mines

La Commune de Sindian regorge de quelques carrières de gravions (Tendine) et de sables (Sindian, Médjédje). La gestion de ces carrières est du ressort des familles qui sont propriétaires des domaines où elles se trouvent. Leur exploitation est surtout accessible aux grandes sociétés dotées de moyens conséquents mais qui ne contribuent que trop faiblement aux ressources de la Collectivité. Il est donc opportun qu'une sensibilisation soit faite envers les familles propriétaires de carrières officiellement incontrôlées et les populations pour une meilleure exploitation de la ressource au bénéfice de la Commune (populations et Conseil municipal) et des familles propriétaires à travers une clé de répartition transparente. Cette approche permettra veiller sur le mode d'exploitation des carrières et sur la nécessaire préservation de l'environnement.

Tableau de synthèse des principales contraintes

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"><li>• Accès difficile</li><li>• Exploitations souvent informelles au regard de la Loi</li><li>• Protectionnisme poussé des terres par les populations locales</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mauvais état des pistes de production et chemins d'accès aux carrières</li><li>• Réticence de certains propriétaires à l'ouverture de carrière</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Faible rendement pour les propriétaires et la CL</li><li>• Dégradation environnementale</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Identifier et délibérer sur des zones de carrières avec des conditions d'exploitations susceptibles de garantir la préservation de l'environnement et financièrement bénéfiques pour les propriétaires traditionnelles et la CL</li></ul>

## 4.2.2 Secteurs d'Appui à la Production

### 4.2.2.1 Le Commerce

L'activité commerciale dans la Commune de Sindian est fortement liée à l'agriculture et l'exploitation forestière (fruits, huile de palme, produits de cueillette). Les produits commercialisés proviennent généralement du secteur primaire. Les circuits d'écoulement demeurent informels avec principalement les banabananas qui arrivent des centres urbains de la Région ou de la Capitale Dakar. En dehors de Sindian chef lieu de Commune, qui dispose d'un espace de commerce, il n'existe aucune infrastructure commerciale digne de ce nom dans la Commune. L'activité manque d'organisation et certains villages sont dépourvus de la moindre boutique pour l'accès aux produits manufacturés de première nécessité.

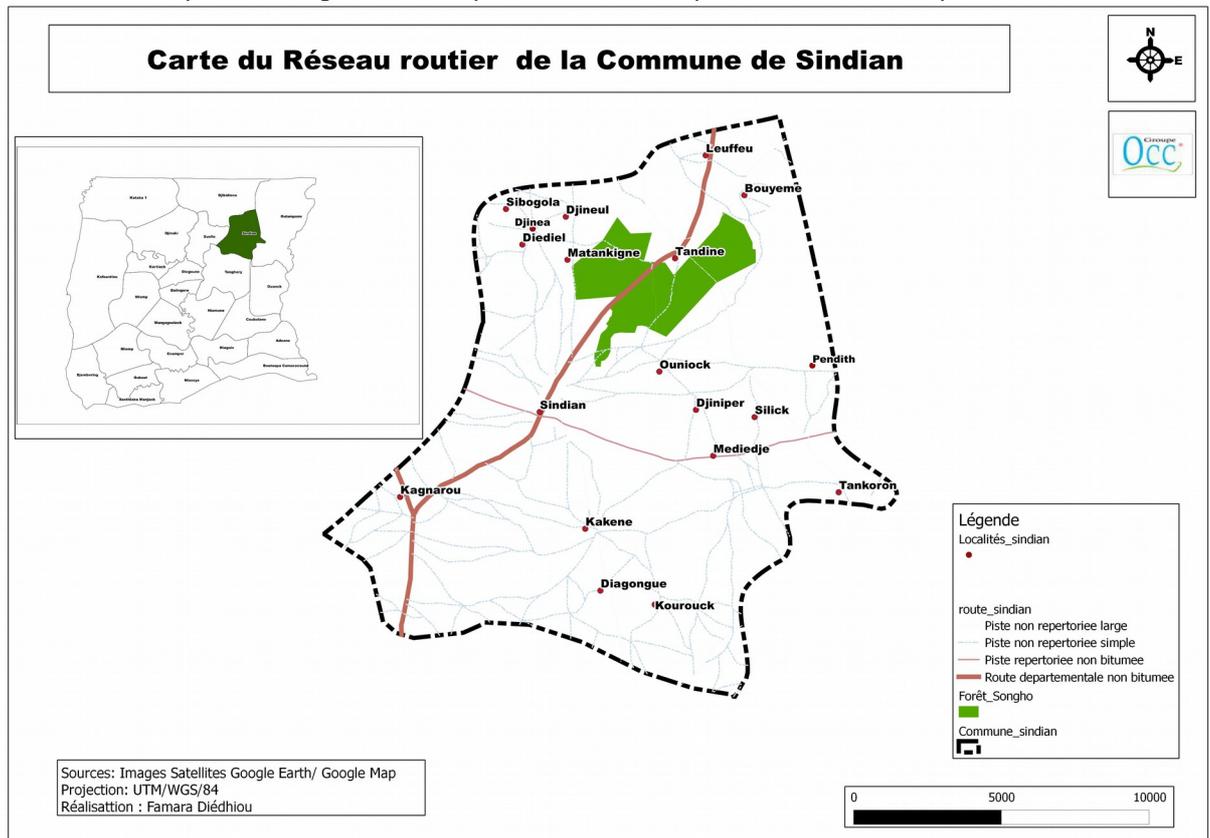
Les productions fruitières et maraîchères sont encore confrontées à des problèmes d'écoulement. L'absence de structures relais chargées de collecter, stocker, conserver ou transformer les productions locales se fait de plus en plus sentir. Toutes ces productions fruitières devraient converger vers la plateforme de Bignona à vocation sous régionale qui doit servir de support logistique à l'organisation de l'écoulement des productions locales de la région de manière globale. Nous constatons par ailleurs l'absence de toute animation commerciale (ex. marché hebdomadaire polarisante) dans la Commune.

**Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"><li>• Enclavement des zones de production ;</li><li>• Difficulté d'écoulement des produits ;</li><li>• Manque d'organisation du secteur à l'échelle communale</li><li>• Manque de Système d'Information marchés</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Insuffisance/ ou mauvais état des pistes de production ;</li><li>• Déficit de marchés dans la commune ;</li><li>• Réticence des populations</li><li>• Absence de structure ou de programmes d'appui au secteur</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pourrissement des produits ;</li><li>• Difficulté d'écoulement des produits ;</li><li>• Aucune maîtrise sur les prix en général à défaut d'organisation des acteurs</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'accès aux zones de productions</li><li>• Aménager des espaces commerciaux dans les villages à défaut de marchés</li><li>• Organisation d'un marché hebdomadaire de marchandise et produits locaux et à bétail ;</li><li>• Organisation des commerçants en filières</li><li>• Favoriser la mise en place de comités de régulation des prix au niveau des villages</li></ul>

### 4.2.2.2 Transports

La réhabilitation de l'unique piste de production qui traverse la Commune du Nord au Sud est une nécessité. Cette route constitue un axe stratégique pour la zone, car elle facilite la circulation des personnes et des biens. La route traverse les deux agglomérations de la Commune (Sindian, Kagnarou). À cela s'ajoute l'enclavement des villages de Zone 2 située à l'Est de la Commune caractérisée par le mauvais état de la piste qui est presque impraticable en période hivernale. Les pistes reliant les villages et à l'intérieur des villages sont dans un très mauvais état. Il est donc nécessaire de réhabiliter toutes ces pistes pour désenclaver ces villages et pour mieux approvisionner le marché de Sindian qui est d'un grand intérêt pour la Commune (voir carte ci-dessous).



Réseau routier	Longueur (km)	Ratio %
Linéaire de routes Bitumées	0	00
Linéaire de pistes de productions	75	16
Linéaire de pistes simples	389	84
<b>Total longueur</b>	<b>464</b>	<b>100</b>

Ce qu'il faut retenir, c'est que la commune de Sindian ne dispose d'aucun kilomètre de route bitumée, par conséquent le niveau du transport routier est très sous développé et peu organisé. L'accès à la Commune est assuré par les véhicules automobiles de transport en Commun sortant de Bignona et assurent tous les jours le déplacement des passagers entre la Commune et l'extérieur (les horaires), et entre villages de la commune. Le transport intra communal est aussi assuré par des motocycles (Diakarta et autres motocycles).

Au niveau de certains villages de la Commune, il urge de réhabiliter plusieurs pistes pour un désenclavement et une meilleure circulation des personnes et des biens car il faudra bien sortir les

productions de l'intérieur des villages vers la piste ou route principale, chose relativement difficile dans certaines zones de la Commune.

**Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvais état des routes et insuffisances des pistes de production en bon état ;</li> <li>• Insuffisance et vétusté des moyens de transport</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui insuffisant des autorités nationales en infrastructures de transports</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté de mobilité des biens et des personnes</li> <li>• Manque de fluidité dans le transport et accentuation de l'insécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bitumer la piste principale de la Commune (Axe Nord-Sud)</li> <li>• Construction des pistes pour desservir les autres villages de la Commune</li> <li>• Renouvellement du parc automobile</li> <li>• Organiser et contrôler le transport par les motocycles</li> </ul>

#### **4.2.2.3 Communications et télécommunications**

Malgré l'existence de deux opérateurs dans la télécommunication comme Tigo et Orange, le réseau reste tout de même très instable et ne couvre pas toutes les poches de la Commune. Le réseau Expresso quant à lui est inexistant dans la Commune. Il urge donc d'améliorer la couverture en téléphonie mobile avec une extension du réseau des antennes relais dans tous les villages de la Commune. La disponibilité relative du réseau est jusque là limité aux villages des zones une (1) et trois (3) avec un faible rayon de couverture.

L'internet étant aujourd'hui une nécessité pour les populations et l'éducation avec les lycées, collèges et CEM, les structures de santé, il devient donc primordial de doter la Commune de la 3G.

Bien que les radios régionales, nationales et internationales soient captées en claire sur les bandes FM, la Commune de Sindian dispose d'une propre radio communautaire « Fogny Fm » qui couvre tout l'Arrondissement et permettant aux populations un accès à l'information locale et nationale. La Commune de Sindian dispose aussi d'un bureau de poste vu son potentiel humain, économique et social.

## Tableau de synthèse des principales contraintes

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mauvaise qualité du réseau mobile voir inaccessible par endroits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Insuffisance des antennes relais de téléphonie mobile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Perturbation des communications téléphoniques</li> <li>Pénibilité d'accès aux services</li> <li>Insécurité des populations dans certaines circonstances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de la capacité de couverture des antennes relais existantes et installation d'autres antennes</li> <li>Accès à internet au moins dans le village chef lieu de Commune (Sindian)</li> </ul>

### 4.2.2.4 Énergies

Malgré certaines restrictions des autorités par rapport à l'exploitation de combustible, on assiste à la production de charbon de bois et de bois de chauffe, destinée à la consommation locale. La forte utilisation du bois, et surtout celle du charbon de bois contribue inéluctablement à une déforestation qui comporte des risques environnementaux majeurs susceptibles de perturber les fondements de toutes les activités concernant la préservation de l'environnement.

Toutefois, de plus en plus, dans certains villages et au niveau de certaines infrastructures sociales de base, ont fait recours à l'énergie solaire (villages de la Zone 2). Elle est d'autant plus importante car elle sert d'alternative pour les besoins d'éclairage public et dans les foyers, d'appui à l'allègement des travaux des femmes dans le maraîchage (pompes) et dans les structures de santé (Voire images ci-dessous).



**Photo 2 : Pompe solaire installée par le programme Karonghen2 dans le Bloc maraîcher de Kagnarou**

Le réseau d'électricité n'est pas présent dans tous les villages de la Commune. Par ailleurs nous notons un début d'effort de l'Etat à raccorder quelques villages de la Commune au réseau de SENELEC (Sindian, Kagnarou).

**Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faible couverture énergétique par la SENELEC</li> <li>Déforestation</li> <li>Coût élevé de la technologie solaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exploitation abusive des forêts</li> <li>Manque de moyens financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sécheresse</li> <li>Baisse des ressources forestières ;</li> <li>Baisse de la pluviométrie ;</li> <li>Baisse de la production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sensibilisation des populations sur la protection des forêts</li> <li>Aménagement de forêts communautaires avec une exploitation encadrée</li> <li>Extension des programmes d'électrification rurale à base de panneaux solaires dans toute la Commune</li> <li>Accélération du raccordement de Sindian au réseau SENELEC depuis Bignona</li> </ul>

#### 4.2.2.5 Institutions financières

La Commune de Sindian ne dispose d'aucune Institution financière pouvant servir de soutien aux populations locales désireuses de mener des activités génératrices de revenus.

L'éloignement de ces structures qui se trouvent pour la plupart à Bignona ou à Ziguinchor constitue un problème majeur qui ne favorise pas l'accès au crédit malgré la présence dans la Commune, en plus de personnes physiques menant des activités économiques, de plusieurs GIE et GPF cibles des SFD.

**Tableau de synthèse des principales contraintes**

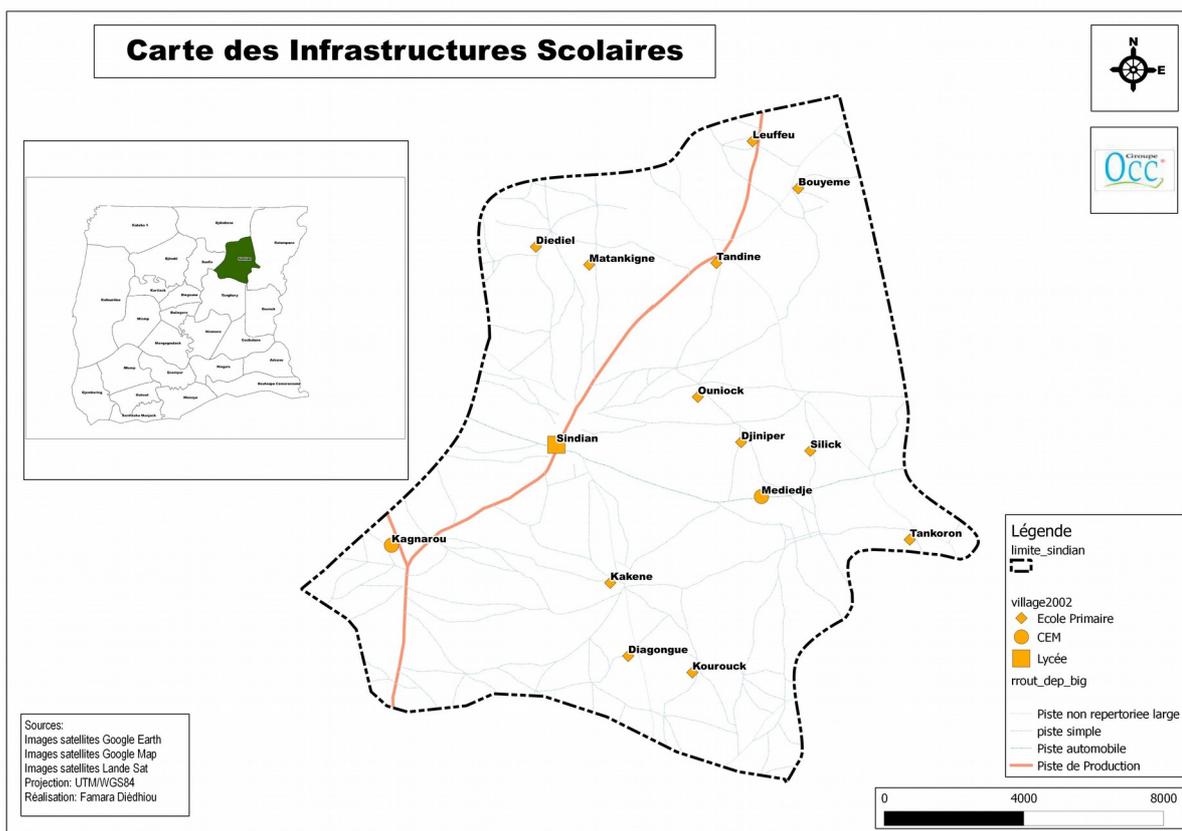
Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Inexistence de structures de microfinance dans la Commune ;</li> <li>Condition d'accès au crédit difficile</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Activités économiques d'envergures peu valorisées ;</li> <li>Exigence de garantie</li> <li>Taux d'intérêt élevés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement difficile d'activités économiques</li> <li>Conditions d'accès au crédit non adaptées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Valoriser les AGR</li> <li>Favoriser l'implantation d'Institutions de microfinance</li> <li>Mettre en place des mécanismes de facilitation d'accès au crédit (ligne de crédit, fonds de garantie)</li> </ul>

## 4.2.3 Secteurs Sociaux de Base

### 4.2.3.1 Éducation/Formation

L'éducation a toujours constitué un secteur prioritaire dans les politiques de développement tant au niveau local que national. Elle contribue de façon déterminante à l'efficacité économique et à l'éveil des citoyens. Cependant pour que ce secteur joue pleinement son rôle il est nécessaire que les conditions minimales soient réunies en termes d'infrastructures, d'équipements et de matériels scolaires.

Maternelle	Case des tous petits	École primaire	CEM	Lycée	Centre de formation
3 (Sindian)	3 (Diagongue)	14 (cf. carte ci-dessous)	3 (Sindian Kagnarou, Médjédje)	1 (Sindian)	1 (Sindian)



**Carte 6 : Géolocalisation des infrastructures scolaires de la Commune**

Tous les établissements scolaires sont opérationnels et fonctionnels. les nouvelles créations (CEM) viennent régler la difficulté que vivent les élèves et les parents pour la tutelle à Sindian et à Bignona, localités qui accueilleraient les collégiens en majorité.

En matière d'infrastructures, l'existant est relativement correct, en termes de quantité, comparé à ce qui peut être noté ailleurs, dans d'autres localités. Il faut cependant noter le déficit d'équipements. Cette situation limite considérablement la capacité d'accueil des établissements et, par conséquent, l'accès à l'école pour les enfants en âge de scolarisation.

Le dynamisme du CODEC, des APE et des CGE est aussi un facteur très remarquable dans la Commune. Quant au personnel enseignant, comme partout ailleurs, il est essentiellement composé de maîtres contractuels, de volontaires et en nombre suffisant dans la Commune.

**Tableau de synthèse des principales contraintes**

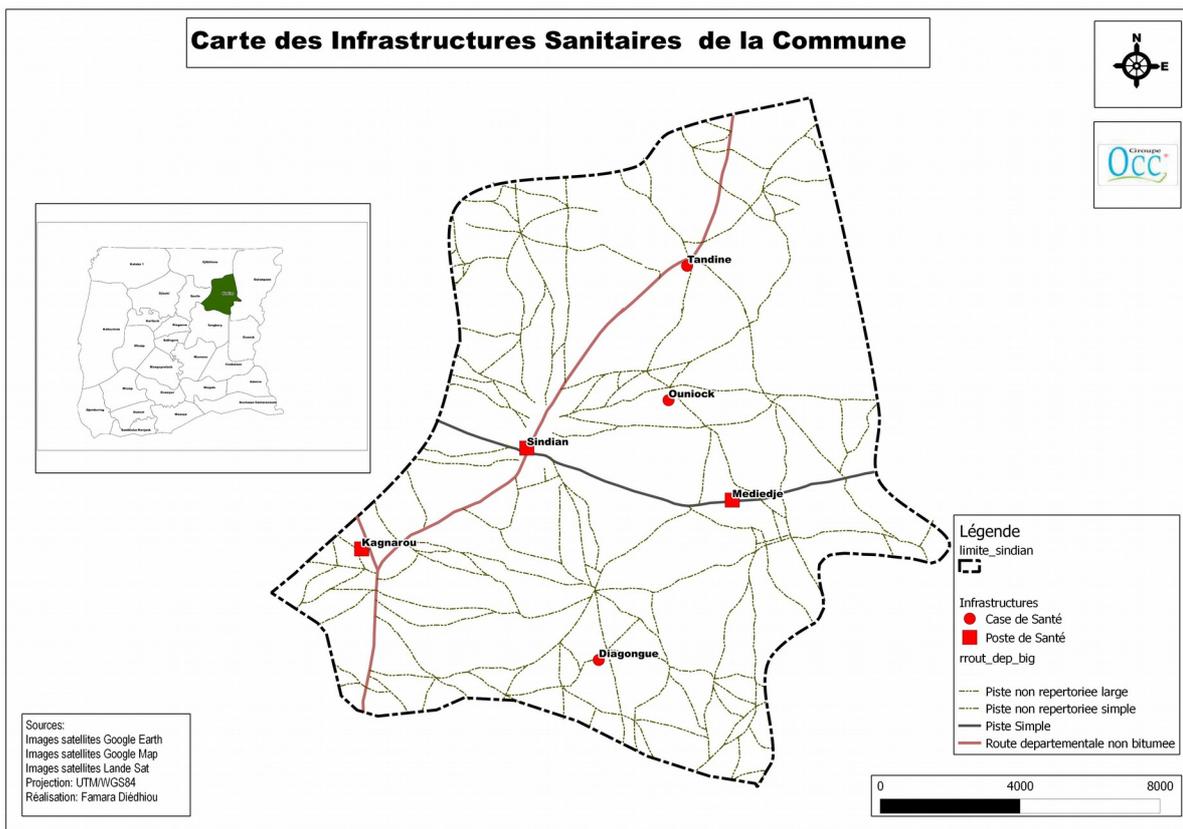
Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit de salles de classe construite</li> <li>• Peu d'écoles disposent de mur de clôture</li> <li>• Déficit d'équipements scolaires et sanitaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de moyens financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre important d'abris provisoires ;</li> <li>• Insécurité ;</li> <li>• Conditions d'étude difficiles</li> <li>• Dégradation du cadre de vie par les conditions sanitaires dans les écoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction de nouvelles salles de classe en remplacement des abris provisoires</li> <li>• Construction de murs de clôture</li> <li>• Renforcement des équipements scolaires</li> <li>• Construction de latrines dans les écoles</li> </ul>

#### 4.2.3.2 Santé et Action Sociale

La commune de Sindian dispose de nos jours d'une couverture sanitaire relativement bonne avec 3 postes de santé qui dépendent du District sanitaire de Bignona (voir tableau des indicateurs de performance). Ces postes de santé sont gérés chacun par un infirmier chef de poste (ICP) aidé dans ses tâches par un personnel local composé essentiellement d'agents de santé communautaires (ASC) et matrones parfois pris en charge par les populations.

Malgré cette dotation relativement bonne en infrastructure et personnel de santé, la commune souffre d'un véritable manque de moyens matériels et logistiques. Aucun poste ne dispose d'une ambulance médicalisée pour l'évacuation des malades. Il faut aussi noter que toutes les infrastructures existantes sont mal équipées surtout en ce qui concerne les maternités, et signaler que le manque de logement adéquat pour les ICP ne leur permet pas d'être dans les meilleures conditions de travail.

Des comités de santé sont installés au niveau de chaque Zone dans le cadre du programme de l'État sur couverture sanitaire universelle.



**Tableau de synthèse des principales contraintes**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de Sage-femme d'Etat</li> <li>• Mauvaises conditions de logements d'ICP.</li> <li>• Absence de moyens logistiques</li> <li>• Déficit d'équipement et de matériel médical</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance des ressources financières et faible engagement de l'Etat.</li> <li>• Lenteurs administratives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surcharge du travail de l'ICP</li> <li>• Non-assistance à certains malades</li> <li>• Mobilité réduite des agents santé</li> <li>• Difficultés d'évacuer les malades</li> <li>• Insécurité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement assez suffisant de sages-femmes ;</li> <li>• Construction de logements d'ICP.</li> <li>• Doter les structures de santé de moyens logistiques.</li> <li>• Renforcer les moyens d'évacuation sanitaire</li> <li>• Construction d'une maternité équipée</li> </ul>

### 4.2.3.3 Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs

En dehors de la lutte traditionnelle encore pratiquée dans certains villages de la Commune, le sport se limite au football avec des terrains non aménagés, non clôturés. Le plus souvent les rencontres se tiennent pendant l'hivernage « navétanes ». A cela s'ajoute le manque d'équipements sportifs, l'absence d'aires de jeux permettant la pratique des autres disciplines sportives (basket ball, hand ball, volley ball etc.).

La Commune compte 26 ASC constituées de garçons et de filles dont 9 dans le seul village de Sindian qui constitue une Zone de l'ODCAV de Bignona. Chaque ASC assure l'animation de son village à travers des troupes folkloriques et théâtrales. Mais faute d'infrastructures adéquates et d'organisations des acteurs autour d'un programme culturel bien planifié, les activités culturelles restent très peu développées dans la Commune. En dehors du foot et de la lutte, ces ASC, comme seul moyen de diversification de leurs activités et de leurs sources de revenus pour le financement de leurs activités, s'adonnent à des travaux champêtres payants.

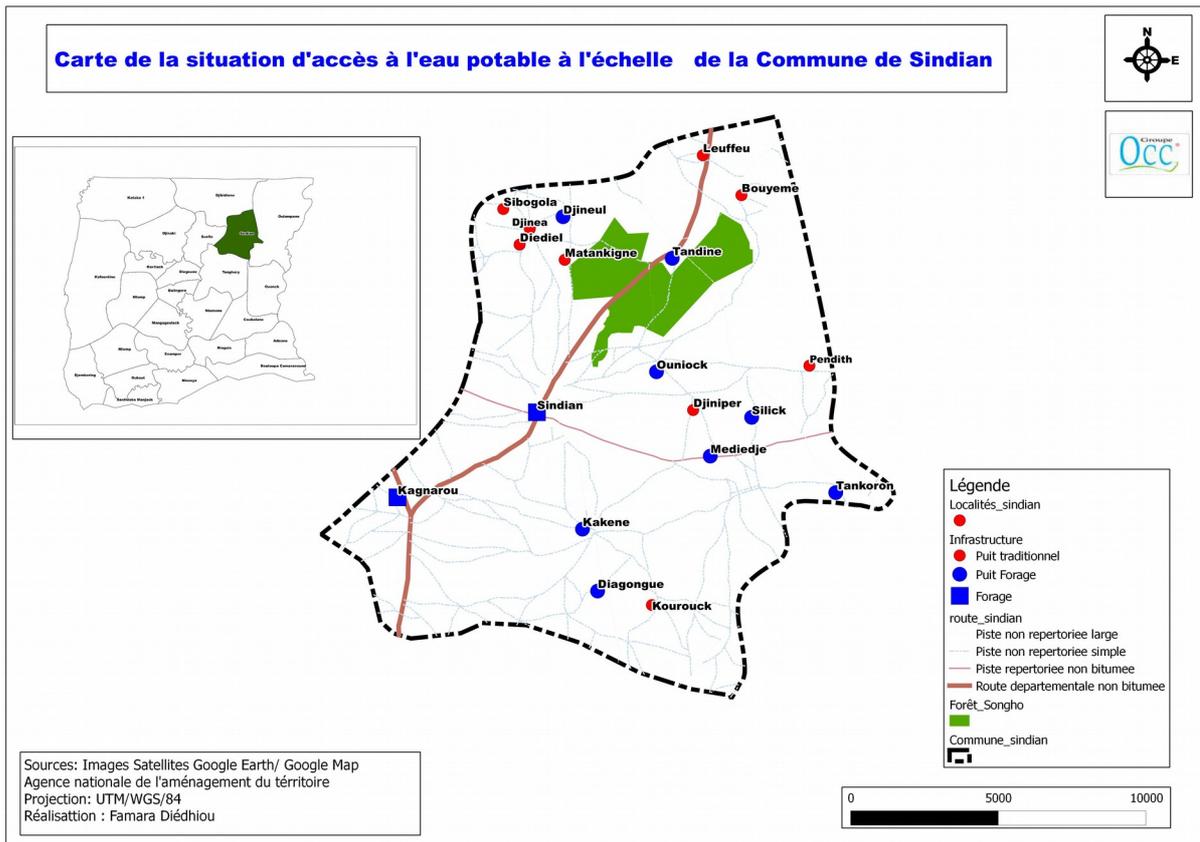
Il est important de construire des infrastructures sportives et culturelles dignes de ce nom pour prendre en considération les préoccupations des jeunes .

#### Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèse de solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Déficit d'infrastructures et d'équipements sportifs adéquats</li> <li>• Manque d'encadrement et de formation en matière d'animation culturelle</li> <li>• Manque d'espace aménagés et équipés dédiés aux jeunes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de moyens matériels et financiers</li> <li>• Faible diversification des activités génératrices de revenus</li> <li>• Absence d'initiatives de promotion des activités culturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes ne se sentent pas suffisamment pris en compte dans les politiques locales</li> <li>• Dépendance des jeunes de l'appui financier de la CL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement et clôture de terrain de foot</li> <li>• Aménagements d'aires de jeux pour les autres sports</li> <li>• Construction et équipement de foyers socio éducatifs</li> </ul>

### 4.2.3.4 Hydraulique

La Commune de Sindian est l'une des communes les moins fournies en infrastructures hydrauliques du Département de Bignona. Elle compte deux (2) forages dans son ensemble situés dans deux villages (Sindian et Kagnarou) sur 19 villages que compte la Commune. Cependant, nous avons noté la présence de puits forage dans huit (8) villages (Diagongue, Kakène, Médjédje, Silick Ounioc, Tankorong, Tendine, Djineul ) donnant à la commune la possibilité de développer un réseau d'adduction d'eau potable dans ces villages avec la collaboration des propriétaires car la plupart de ces puits appartient à des privés.



**Carte 7: La situation de l'accès à l'eau potable**

**Tableau de synthèse des contraintes et hypothèses de solutions**

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Insuffisance de Forages et de puits forages</li> <li>• Recule de la nappe</li> <li>• Assèchement précoce des points d'eau de pluies</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baises de la pluviométrie</li> <li>• La sécheresse et mauvaise gestion des ouvrages</li> <li>• Déficit d'abreuvoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté d'alimentation en eau</li> <li>• Difficulté d'alimentation en eau du bétail</li> <li>• Faible taux de consommation en eau potable</li> <li>• Maladie diarrhéiques</li> <li>• Non satisfaction de la consommation agroalimentaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Extension et densification du réseau</li> <li>• Aménagement d'abreuvoirs dans la Commune</li> <li>• Fournir de l'eau potable aux établissements scolaires et de santé</li> <li>• Recherche de partenaire pour lancer un vaste programme d'adduction en eau potable à l'échelle de Commune</li> </ul>

#### 4.2.3.5 Assainissement

Le niveau d'insalubrité des villages de la Commune reste très conséquent car il n'existe que des latrines traditionnelles et quelques latrines modernes qui sont en nombre très insuffisants (Village de Sindian et Médjédje). La plupart de ces latrines modernes sont installées avec l'avènement du programme PEPAM. Les eaux stagnantes et les ordures ménagères sont très mal gérées faute de canaux d'évacuation dans toute la Commune. La majeure partie des villages n'est pas lotis ce qui rendra difficile les branchements d'eau et d'électricité. Un Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) et un Plan d'Assainissement seraient une solution pertinente aux problèmes d'assainissement de la Commune de Sindian.

### Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de mode d'évacuation des eaux usées et ordures ménagères</li> <li>• Absence d'équipement et infrastructure d'assainissement</li> <li>• Inexistence de systèmes de traitement des eaux usées et ordures ménagères</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de plan d'assainissement</li> <li>• Faute de moyens financiers</li> <li>• manque de sensibilisation sur la gestion des ordures et des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maladies</li> <li>• Insalubrité partout dans les villages</li> <li>• Mauvaise gestion des ordures ménagères</li> <li>• Pollution de l'environnement et détérioration du cadre de vie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration d'un plan d'assainissement dans la commune</li> <li>• Sensibilisation des populations</li> <li>• Doter les villages en équipements et infrastructures sanitaires (latrines)</li> <li>• Formation /sensibilisation de la population en système de traitement et gestion des ordures ménagères</li> </ul>

#### 4.2.3.6 Urbanisation, Habitat et Cadre de Vie

Aucun lotissement n'est réalisé dans la Commune. Il faut noter cependant que 6 villages sont alignés (Sindian, Médjédje, Kakène, Diagongue, Tenkorong, Silick) ce qui est intéressant pour la gestion rationnelle progressive de l'occupation des sols. D'une manière générale, l'occupation des villages s'est faite de façon spontanée. Le type d'habitat trouvé dans la plupart des villages de la Commune est le type semi-moderne, et moderne (murs en banco ou en dur et toiture en tôles de zinc) dispersé mais parfois aligné le long d'un axe principal (Village de Kagnarou). Ceci s'explique par la faiblesse des moyens des populations à moderniser leur habitat.

Il faut noter que jusque-là, la Commune ne dispose d'aucun document de planification spatiale et cela compromet fortement les acquisitions de terrain pour des besoins de constructions publiques, mais aussi l'amélioration du cadre de vie des populations en termes de construction d'infrastructures d'assainissement.

La collectivité a donc le devoir de mettre en place ces outils qui sont les documents de planification spatiale pour ordonner l'occupation des sols permettant l'assainissement des localités et rendant le cadre de vie plus attractifs.

Tableau de synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de document de planification</li> <li>• Absence de logements sociaux</li> <li>• Acquisition de terrain et autorisations de construire problématiques</li> <li>• Pas d'espaces verts aménagés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Défaut de sensibilisation</li> <li>• Gestion traditionnelle de l'espace et difficile collaboration des propriétaires avec la CL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mauvaise occupation de l'espace</li> <li>• Difficultés d'accès à la terre</li> <li>• Non-respect des normes de construction</li> <li>• Cadre de vie non attractif</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Concertation entre la population et le Conseil Municipal sur l'occupation des sols</li> <li>• Construction de logements sociaux</li> <li>• Acquisition de permis de construire</li> <li>• Plan de lotissement</li> <li>• Mise en valeur des espaces verts</li> <li>• Prévoir des canalisations dans la ville en devenir (Sindian)</li> </ul>

### 4.3 Coopération décentralisée

---

La Commune ne dispose pas de partenaire en termes de coopération décentralisée. Toutes les interventions opérées dans la Commune sont le fait d'ONG, d'Acteurs non gouvernementaux, d'Associations et de Projets/Programmes de l'Etat. Pour une bonne mise en œuvre de son PDC, elle devra s'appuyer sur un partenariat dynamique et harmoniser l'ensemble des interventions autour de son Plan d'Actions Prioritaires et des PAI qui seront désormais le cadre d'interventions à l'échelle communale, sachant qu'elle ne constitue pour l'instant qu'une porte d'entrée et les acteurs déroulent des programmes directement avec les populations dans son terroir.

### 4.4 Paix et cohésion sociale

---

Les différents problèmes identifiés dans la Commune de Sindian sont surtout ceux entre éleveurs et agriculteurs. Ils sont causés par la divagation des animaux qui détruisent très souvent les cultures. Un autre problème non moins important est celui de type foncier pour des intérêts communautaires et concerne le plus souvent les limites entre deux villages voisin ou entre deux quartier du même village. En effet, les familles ou propriétaires terriens sont très souvent réticents quand il s'agit de céder un terrain pour l'intérêt publique.

Le traçage d'un parcours de bétail et l'instauration d'un dialogue social seraient des solutions pour une meilleure cohésion sociale dans la Commune.

## 4.5 Dynamique organisationnelle

### 4.5.1 Les Groupements de Promotion Féminine (GPF)

La Commune compte plusieurs GPF dont quatorze (14) affiliés à la FGPF (régionale) bénéficiant de l'encadrement du Service Départemental du Développement Communautaire.

D'une manière générale ils constituent les principales entités qui œuvrent pour le bien être des femmes. Ils interviennent le plus souvent dans les domaines du maraîchage, des travaux champêtres hivernaux, de la teinture, de la transformation, de la savonnerie, de la vannerie, de la poterie, etc.



Photo 3 : Bloc maraîcher du GPF de Kagnarou



Photo 4 : Séance d'arrosage dans le bloc maraîcher

Le mode de financement est acquis à partir des contributions de ses membres, des subventions de partenaires régionaux et nationaux, mais aussi des profits tirés des activités génératrices de revenus. Ils sont souvent constitués de femmes âgées entre 25 ans et 60 ans voir plus, mariées comme célibataires et ressortissant d'un même quartier ou d'un même village. Ce sont des groupements dont la taille dépend de la taille du village ou du quartier (25 à plus de 100 femmes).

#### Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèse de solutions
<ul style="list-style-type: none"><li>• insuffisance de moyens d'allègement des travaux</li><li>• Déficit d'encadrement et de formation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Manque d'appui financier</li><li>• Mauvaises gestion des équipements</li><li>• Absence de politique de prise en charge</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conditions de travail difficiles</li><li>• Perte de temps dans les travaux</li><li>• Faible productivité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dotations d'équipements et de matériels pour le développement des AGR</li><li>• Favoriser leur accès au crédit par des mécanismes de facilitation (ligne de garantie et de crédit revolving)</li><li>• Renforcement des capacités</li></ul>

### 4.5.2 Les Groupements d'Intérêt Économique (GIE)

Il existe à l'échelle communale et dans la plupart des villages plusieurs types de GIE (de quartier, de femmes, de jeunes, familial) aux ambitions parfois convergentes mais au fonctionnement souvent différents en fonction de leur constitution.

Toutefois, on constate que les groupements émergent généralement des quartiers. L'effectif des GIE est variable pouvant aller jusqu'à 30 membres voire même plus. Le mode d'adhésion est flexible. Il se fait le plus souvent par affinité ou par appartenance à la même famille au quartier et au village. Les deux genres sont généralement présents mais avec une prédominance masculine.

Les groupements au-delà de l'entraide, l'objectif visé est souvent la recherche du profit à travers les activités génératrices de revenus et le développement de leur terroir. Les domaines d'intervention sont aussi diverses que variés et concernent le maraîchage, l'arboriculture, la transformation, la teinture et le petit commerce.

Les financements sont acquis à partir d'un fond constitué par les membres du groupement à travers des cotisations ou par un appui financier provenant d'apport extérieur sous forme de prêt remboursable ou non remboursable.

Toutefois, en dépit de leur dynamisme et du rôle important qu'ils jouent, ces organisations connaissent des difficultés qui limitent considérablement leurs activités comme le déficit de formation, de moyens financiers, d'équipements et de matériels.

### Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèse de solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés d'exercer les activités (teinture, transformation etc)</li> <li>• Difficultés d'écoulement des produits</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de moyens financiers et matériels</li> <li>• Absence de marchés d'écoulement stable et régulier</li> <li>• Non planification de la production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non viabilité du groupement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui des partenaires pour le financement des activités</li> <li>• Création de marché hebdomadaire</li> <li>• Organisation des producteurs en fédération</li> <li>• Appui et facilitation de l'accès au crédit avec conventions financières CL/SFD</li> </ul>

### 4.5.3 Les associations religieuses

La commune de Sindian compte huit (8) associations religieuses. Chaque village est organisé à travers ses Dahira, comités de Gamou, et autres associations de cultes. L'importance de l'effectif de ces associations est variable selon les localités de la Commune. Tous les genres sont représentés et regroupent aussi bien les populations des villages restées sur place que celles vivant à l'extérieur du terroir.

Les associations interviennent généralement dans l'organisation de manifestations religieuses (Gamou), entre autre la construction, la gestion et la préservation des lieux de cultes. En même temps elles s'associent aux actions et événements des villages.

Elles financent les activités à partir des cotisations des membres et des subventions reçues de tierces personnes et de bonnes volontés. Avec une importante contribution des ressortissants de la diaspora (nationale et internationale). Il faut noter dans le cas de Sindian que la plupart des associations religieuses sont de culte musulman.

#### Synthèse des contraintes et des hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèse de solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de moyens financiers et de diversification d'activités rémunératrices</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Difficulté de collecte des cotisations</li> <li>Absence de partenaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entretien difficile des lieux de cultes (mosquées, chapelles etc)</li> <li>Désorganisation des associations religieuses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cotisations régulières (tous les ressortissants)</li> <li>Développement d'activités génératrices de revenus</li> </ul>

### 4.5.4 Les Associations Sportives et Culturelles (ASC)

La commune compte 26 associations sportives et culturelles. Chaque village est organisé à travers ses jeunes en ASC. L'importance de l'effectif des membres pour une ASC donnée dépend de la taille de la population du village. L'effectif pour chaque ASC dépasse le plus souvent les 100 membres. Ces ASC œuvrent au développement de leurs villages et à l'unité des populations villageoises, cela à travers le sport et la culture et le développement de certaines activités connexes (travaux champêtre, reboisement entre autres) . Au niveau de chaque village il existe à l'intérieur des quartiers une association pour mener des actions d'investissement humain ou d'appui aux travaux champêtres et riziocoles.

Il faut noter que ces ASC manquent considérablement d'appui pour mener à bien leurs activités qui en général ne durent que le temps des grandes vacances. Ces ASC méritent d'être restructurées pour servir de relais aux politiques locales de la CL en termes de sensibilisation sur divers facteurs mais aussi pour mener des AGR afin de les rendre plus autonomes.

#### 4.5.5 Autres associations de développement communautaire

La Commune compte plusieurs associations paysannes à vocation socio-économique, parmi lesquelles nous notons les **Congrès de village**, COPI, CLCOP, ADIK, les APE et la FGPF.

Les relations entre les acteurs sont dans une large mesure complémentaires, les domaines ou axes d'intervention étant variés même si l'on note des chevauchements ou des surcharges, les cibles étant parfois identiques. Les populations se trouvent, par conséquent, assez sollicitées, surtout les leaders. Ces associations jouent un rôle important dans la Commune. Elles permettent de trouver des réponses collectives aux problèmes individuels des populations.

- ❑ **Le Congrès** est une association villageoise (disposant d'un statut juridique) de développement intervenant dans tous les secteurs de la vie socio-économique de la population. Il regroupe l'ensemble des habitants, résidents et ressortissants. Il dispose d'une Assemblée Générale qui se réunit une fois par année ou en cas de besoin (de façon extraordinaire). Il est dirigé par un bureau exécutif élu lors de l'Assemblée Générale. Le bureau se réunit périodiquement. Le congrès est structuré en sections dont le village en constitue la section locale. La création d'une section dépend du nombre de ressortissants du village dans une localité (ville en général). La cotisation des membres est la principale source de revenu du Congrès. Le montant est annuel et, selon le village, il est fixé en fonction de critères dont : le statut (travailleur, chômeur, étudiant, élève), l'âge, le sexe et parfois la section. Dans certains villages, le montant est annuel et est défini par section qui, à son tour, fixe la proportion qui revient à chaque membre.
- ❑ Les **APE** constituent un appui essentiel pour la commune dans la prise en charge de certaines préoccupations scolaires, telles que la construction et l'équipement de salles de classe, de latrines, la réhabilitation de salles de classes, la dotation de fournitures scolaires.
- ❑ Le comité local de concertation des organisations des producteurs (**CLCOP**) mis en place par l'ANCAR est très actif dans la commune. Il s'agit d'un cadre qui œuvre pour une meilleure intégration aux politiques et programmes de développement local des populations.
- ❑ Il existe également des organisations inter villageoises (les Comité Zonal et interzonal) mise en place par le programme Karonghen2 dans le cadre de la gestion des ressources naturelles et qui s'investissent autant pour le développement de la Commune.

Les relations entre les différents acteurs sont largement dominées par l'appui institutionnel, pédagogique ou financier de la part des intervenants extérieurs, qu'ils soient régionaux ou nationaux.

#### Synthèse des contraintes et solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèse de solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficultés de mener les activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Manque de moyens financiers, d'infrastructures et d'équipements</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible prise en charge des préoccupations des acteurs à la base</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Appui de partenaires nationaux et internationaux</li> <li>• Développer le partenariat dans le cadre de la coopération décentralisée</li> <li>• Acquisition de locaux fonctionnels</li> </ul>

#### 4.5.6 Les organismes d'appui au développement (ONG, ANG, Organismes internationaux, Projet ou Programme de l'État)

Plusieurs projet et programmes, nationaux ou internationaux interviennent dans la Commune de Sindian parmi lesquels l'USAID, La Coopération-Espagnole (programme Karonghen2), ENDA, la CICR, l'UNICEF, le PAM, Convers universel, le PNDL.

Ces acteurs interviennent pour la plupart dans les domaines de l'éducation, l'hydraulique, l'agriculture, la gouvernance locale etc.

L'existence des projets et programmes bénéficie de la présence d'une importante ressource humaine assez instruite, facilitant l'appropriation des actions par les populations locales.

### 4.6 Gouvernance Locale

#### 4.6.1 Diagnostic institutionnel du Conseil municipal

Le Conseil Municipal est constitué par des personnes physiques (hommes et femmes) appelées conseillers ou conseillères élus pour un mandat de cinq (5) ans. Il est constitué de 46 élus municipaux avec 23 femmes et 23 hommes d'où un ratio de 50% Homme et Femme. La moyenne d'âge des élus municipaux est de quarante et un (41) ans, ce qui nous pousse à dire que le conseil est fortement représenté par la jeunesse capable de porter le Développement de sa propre localité.

Le niveau d'instruction des membres du conseil est jugé très acceptable. La figure ci-dessous illustre les niveaux d'instruction des conseillers.

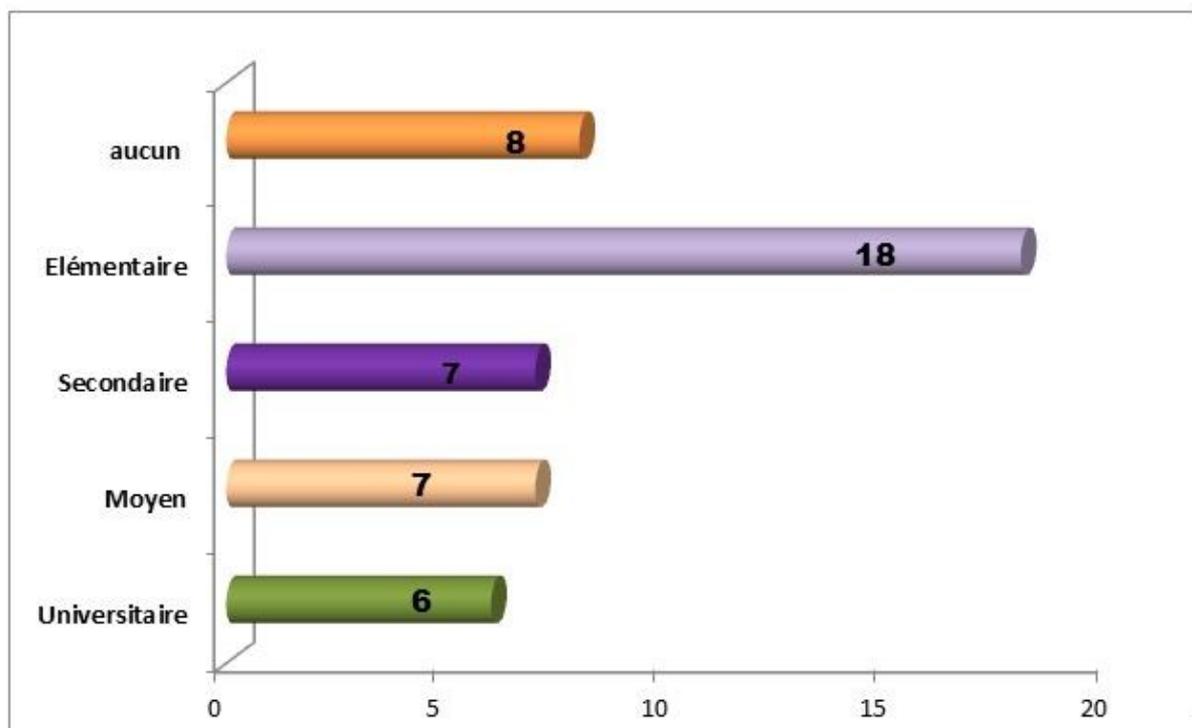


Figure 5 : les différents niveaux d'instructions des élus locaux de la Commune de Sindian

Malgré son organisation, le conseil municipal de Sindian connaît pas mal de difficultés dans son fonctionnement. En effet, c'est la commission domaniale qui fonctionne de manière régulière ; elle est régulièrement interpellée pour des prospections dans le cadre des affectations de parcelles ou de règlement de conflits fonciers entre les populations.

La Commune n'est pas bien dotée sur le plan financier, ses ressources proviennent, pour l'essentiel des fonds de dotation et de concours versés par l'État. À côté de ces fonds, la Commune perçoit de faibles recettes locales. Il s'agit des amendes correctionnelles, les produits de l'exploitation des actes d'état civil, la taxe sur le transport en commun, la taxe municipale sur les activités commerciales... Cette situation traduit une faible capacité de mobilisation financière de la Commune liée par ailleurs à son faible niveau de développement.

Tableau de synthèse des potentialités et contraintes

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèses de solutions
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faibles ressources financières</li> <li>• Non fonctionnalité des commissions techniques du Conseil Municipal</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faible recouvrement de la taxe municipale</li> <li>• Manque de formation des conseillers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faiblesse des investissements de la Commune</li> <li>• Faible prise en charge des compétences transférées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation sur le recouvrement de la taxe municipale</li> <li>• Concertation avec les autres Communes de l'arrondissement pour le recouvrement des permis de stationnement</li> <li>• Renforcement de capacité des conseillers</li> </ul>

## 4.6.2 Les Services Déconcentrés de l'État

### 4.6.2.1 Le Centre d'Appui au Développement Local (CADL)

L'État a mis sur pied un certain nombre d'institutions pour mieux conduire le processus de décentralisation vers les résultats escomptés. Parmi ces dernières figure la D.E.R, dont l'objectif principal est de promouvoir le développement rural. Créée en Décembre 1997, la DER a sous son autorité la division des Centres d'Expansion Rurale Polyvalents (CERP) mis en place en 1960. Depuis lors, cet outil de gestion au niveau local garde dans le fond l'esprit de développement rural. C'est à partir de 1972 que les CADL, jadis CERP, sont appelés à jouer un rôle décisif dans leurs missions. Ils deviennent alors des cellules d'appui conseil et techniques. Premiers partenaires des communes, ils sont chargés entre autres :

- d'encadrer les conseils municipaux dans l'élaboration et l'exécution des actions de développement local en collaboration avec les autres partenaires de la commune ;
- d'aider à mettre en exécution les directives relatives aux actions ;
- d'aider à exploiter les ressources du terroir ;
- de participer aux renforcements de capacité des élus et des organisations communautaires de base (OCB) pour une meilleure prise en charge des compétences transférées et des actions de développement.

C'est de ces missions que s'est inspiré le CADL de Sindian, qui s'investit de son mieux pour susciter et accompagner les efforts de développement des collectivités locales qui sont sous sa tutelle.

Tout de même, le personnel du CADL de Sindian est très réduit. Il est composé de trois agents :

- le chef du centre, technicien en génie rural ;
- Un Sous secteur forestier Composé de 4 personnes dont un officier
- Un agent technique d'élevage (poste non pourvu en remplacement de départ)

#### Principale contrainte et hypothèses de solutions

Contraintes	Causes	Conséquences	Hypothèse de solutions
<input type="checkbox"/> Conditions de travail difficiles	<input type="checkbox"/> Vétusté des locaux <input type="checkbox"/> Manque de bureaux et magasin ; <input type="checkbox"/> Absence d'équipement <input type="checkbox"/> Moyen de déplacement amorti	<input type="checkbox"/> Découragement  <input type="checkbox"/> Mauvais résultats des services	<input type="checkbox"/> Réhabilitation des bâtiments du CADL de Sindian <input type="checkbox"/> Construction et équipement d'un bureau et d'un magasin <input type="checkbox"/> Équipement du CADL en mobiliers (bureaux, armoires, chaises) <input type="checkbox"/> Acquisition d'ordinateurs <input type="checkbox"/> Faire remplacer l'agent technique de l'élevage

#### 4.6.2.2 Le Sous-Préfet

Il est le représentant de l'État et veille à la sauvegarde des intérêts nationaux, au contrôle de légalité des actions entreprises dans sa circonscription y compris celles relatives aux élus locaux. Depuis Janvier 1997, la plupart des contrôles de l'administration centrale ont évolué vers des contrôles de légalité à posteriori, à l'exception de certains actes comme le budget qui doit être soumis à l'approbation préalable du représentant de l'État. Il encadre et appui les élus locaux pour une meilleure appropriation des compétences transférées.

## 5. IV. PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

### 5.1 Vision de développement de la CL

Les acteurs de la Commune de Sindian ont retenu comme vision de développement local : **Faire de la Commune de Sindian une zone de production agroforestière et de promotion de la biodiversité.**

### 5.2 Options de développement

La Commune de Sindian opte pour un développement intégré, endogène, axé sur la valorisation de son potentiel agricole et forestier contributif à la mise en œuvre du SDADT de Bignona et du Plan Sénégal Emergent (PSE).

### 5.3 Objectif global et Orientations stratégiques de développement

La Commune de Sindian se veut la première productrice agricole (agriculture céréalière, arboriculture et élevage) en s'appuyant sur un gros potentiel foncier, agricole et en ressources végétales dont l'exploitation sera capable d'impulser un développement concerté et durable comme contribution à la mise en œuvre du SDADT de Bignona et en cohérence avec les objectifs du PSE.

Cet objectif global est décliné dans le Plan d'Actions Prioritaires en Trois Orientations Stratégiques (ou axes) : (i) **Améliorer l'environnement économique local et impulser une dynamique de croissance**, (ii) **Améliorer l'Offre de services communaux en vue de promouvoir le capital humain, la protection sociale et le développement durable** et (iii) **Renforcer la gouvernance locale, la paix et les équilibres sociaux**

Ces orientations sont déclinées en objectifs spécifiques sectoriels, et pour chaque objectif spécifique sectoriel en actions à mener avec un échéancier temporel dans le PAP, avant d'être programmé dans le plan d'investissement local (PIL sur 6 ans, dans le Plan Annuel d'Investissement (PAI) et dans les plans de formation et de communication de la Commune.

### 5.3.1 LE PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES (PAP)

Orientation stratégique N°1 : Améliorer l'environnement économique local et impulser une dynamique de croissance										
Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Géo localisation	Coûts	Échéancier					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022
Agriculture	OS1 : Améliorer les techniques culturales et les rendements	Introduire les techniques culturales mécanisées à travers l'acquisition de motoculteurs (cf SENO) et de tracteurs	Sindian Médiédie Kakène Diagongue Tencorong Kagnarou	48 000 000		X	X			
		Sensibiliser au remembrement progressif des terres et aux bonnes pratiques culturales	Sindian Médiédie Kakène Diagongue Tencorong Kagnarou	3 000 000	X	X	X	X	X	X

	<b>OS2</b> : Augmenter la production agricole de la Commune	Aménager des vallées rizicoles (aménagement hydro agricoles légers)	Tencorong Médiédie Silick	500 000 000		X	X	X	X	X
		Renforcer l'introduction des variétés à haut rendement à travers l'acquisition de semences certifiées	Sindian Médiédie Kakène Diagongue Tencorong Kagnarou	18 000 000	X	X	X	X	X	X
		Aménager des espaces horticoles et céréaliers (maraîchage, maïs, mil, arboriculture, etc) (ANEV, ANIDA, PPDC, PK2...)	zone Lefeu Tendine Sindian	125 000 000		X	X	X	X	X
<b>Elevage</b>	<b>OS1</b> : Moderniser la pratique de l'élevage	Renforcer et Promouvoir des fermes modèles au profit des exploitations familiales et des jeunes ;	Sindian (aviculture) Kagnarou Zone Médiédie Diagongue	150 000 000		X	X	X	X	X
		Former un agent de développement de l'Elevage	Commune	1 000 000	X					
		Aménager une aire d'abattage pour la Commune	Sindian	5 000 000	X					

	<b>OS2</b> : Améliorer la qualité du cheptel	Acquérir au profit des acteurs majeurs des géniteurs de race pour améliorer la race bovine locale	Ounioc Silick Médiédie Kakène Tencorong Buyem Kourouck Kagnarou Djinal	45 000 000			X	X	X	X
		Acheter des vaccins pour prendre en charge une partie des besoins financiers des campagnes de vaccination du bétail et étendre les programmes à l'ensemble des villages	Commune	5 000 000	X	X				
<b>Agroforesterie</b>	<b>OS1</b> : Valoriser la ressource naturelle	Mise en aménagement participatif des forêts et réglementer leur exploitation	La Forêt de Songho La Forêt qui polarise les zones 2 et 3	40 000 000	X	X	X			
	<b>OS2</b> : Préserver durablement les ressources forestières	Renforcer la ressource végétale par la vulgarisation des pépinières communales et le reboisement d'essences locales menacées de disparition	Dans les 10 autres périmètres maraîchers de Karoghen2 pour les forêts à aménager	15 000 000	X	X	X	X	X	X

<b>Pêche</b>	<b>OS1:</b> Faciliter l'accès aux produits halieutiques	Promouvoir l'aquaculture à travers l'aménagement de bassins piscicoles	Le Marigot entre Médiédie et Sindian	15 000 000		X	X	X		
		Aider au renforcement des activités d'appui au secteur (unité de conservation) par la remise en état de fonctionnement de la chambre froide mise à la disposition des populations par le Maire	Espace Mairie	5 000 000	X					
<b>Artisanat</b>	<b>OS1 :</b> Valoriser l'Artisanat local	Faire la promotion des produits artisanaux locaux (vannerie, poterie, sculpture, produits locaux transformés...) à travers l'organisation de marchés hebdomadaires	Sindian	9 000 000	X	X	X	X	X	X
		construire une case artisanale communautaire (expositions et ventes) dans Sindian	Sindian	5 000 000		X				
	<b>OS2 :</b> Renforcer les capacités organisationnelles et	Renforcer et moderniser l'équipement du Centre de Formation de Sindian	CFP Polytechnique à Sindian	30 000 000	X	X	X			

	techniques des acteurs	Aider à mettre en place des organisations fédératives des différents métiers de l'Artisanat pour leur offrir une plus grande capacité de négociation	Commune	1 000 000	X	X				
<b>Tourisme</b>	<b>OS1:</b> faire du secteur un levier de développement local contributif au marketing territorial et aux recettes de la collectivité	Construire et équiper un Campement communautaire	Sindian ou abords immédiats	50 000 000		X	X	X		
	<b>OS2 :</b> Promouvoir l'investissement privé dans le secteur	Promouvoir les investissements privés axés sur le Tourisme de Découverte, l'Eco Tourisme et le Tourisme cynégétique	Zones 3 (zone amodiée) et 1	2 500 000		X	X	X	X	X
		Rationaliser, organiser l'occupation des sols dans les zones à vocation touristique par l'élaboration d'un Plan d'Aménagement Touristique	Zones 3 et 1	PM		X				
		Promouvoir la mise en place d'unités de transformation des produits locaux	Commune	PM	X	X	X	X	X	X

<b>Industrie</b>	<b>OS1 :</b> Promouvoir une industrie de transformation des produits locaux	Faciliter l'écoulement des produits transformés au niveau départemental et à travers les différents rendez-vous commerciaux en dehors de la Commune (Foires et Salons)	Foire itinérante régionale Foire Internationale de Dakar	1 500 000	X	X	X	X	X	X
	<b>OS2 :</b> Aménager des zones et créer des infrastructures incitatives aux investissements privés	Identifier des endroits stratégiques et délibérer pour des petites zones industrielles qui bien aménagées sont capables d'attirer les micros porteurs de projets	Sindian Kagnarou	PM	X	X	X			
		Identifier les potentialités de la Diaspora Communale et promouvoir les investissements de celle-ci dans les secteurs productifs susceptibles de booster une industrie locale dynamique	Europe (UE) Amérique du Nord Espace CDEAO	PM	X	X	X	X	X	X

<b>Mines et Carrières</b>	<b>OS1:</b> Participer à l'organisation de l'exploitation des « carrières »	En partenariat avec les services publics compétents, faire identifier des zones appropriées à l'exploitation de carrières profitable aux pouvoirs publics, Commune et propriétaires traditionnels, en rapport avec la gestion rationnel de l'Environnement	Commune	PM	X						
		Négocier avec les services publics compétents des modalités de sanction financière contre la transgression avec une clé de répartition qui intéresse la Commune	Sindian entre le Conseil Municipal et le Service régional des Mines et Géologie	PM	X						
	<b>OS2 :</b> S'approprier les projets d'exploration et d'exploitation des ressources minières	Informar les populations concernées sur leur potentiel minier et en carrières	Commune	1 500 000	X	X	X	X	X	X	X
		Sensibiliser les populations sur les opportunités et menaces relatives à l'exploitation des mines et carrières	Commune	1 500 000	X	X	X	X	X	X	X

<b>Commerce</b>	<b>OS1:</b> Organiser l'exercice du Commerce	Aménager des infrastructures commerciales légères (marchés) dans de grands foyers de peuplement	PM	30 000 000	X	X	X	X	X	X
		Aménager des espaces de stockage communautaires dans les zones de forte production (1 magasin par Zone)	Dans les 5 zones	90 000 000	X	X	X	X	X	X
		Créer et organiser des <b>marchés hebdomadaires</b> dans des zones stratégiques (Sindian)	Sindian cf artisanat	PM	X	X	X	X	X	X
	<b>OS2 :</b> Encadrer les activités commerciales pour un meilleur accès des populations aux produits de base	Formaliser et encourager les comités de veille sur l'évolution des prix au niveau des villages	Commune	3 000 000	X	X	X	X	X	X
		Encourager la disponibilité dans les boutiques des produits de première nécessité afin de maîtriser plus ou moins l'inflation	Commune	PM	X	X	X	X	X	X

<b>Transports</b>	<b>OS1:</b> Améliorer l'accessibilité externe de la Commune	Faire un lobbying pour le bitumage de la piste principale qui relie Sindian à Bignona et des travaux d'aménagement et de réhabilitation d'autres pistes de production relativement importantes pour la mobilité des populations et l'évacuation des productions	Piste Bignona-Sindian  Piste Oulampane-Sindian-Djibidione  Voir d'autres d'autres axes	PM	X	X	X	X	X	X
		Faire un plaidoyer auprès du CETUD pour un renouvellement du parc automobile avec des véhicules appropriés et encourager une implication des populations locales dans les activités de transport terrestre	Sindian  Kagnarou	PM	X	X	X			
	<b>OS2 :</b> Améliorer la mobilité interne des populations	Organiser et régler le transport par les cyclomoteurs	Commune	PM	X					
<b>Communications et Télécommunications</b>	<b>OS1:</b> Mailler à l'échelle Communale les infrastructures de Communication	Renforcer la qualité de la couverture en radio communautaire (Fogny FM)	Commune	PM	X					

		Faire renforcer les antennes relais des 2 opérateurs mobile au niveau des zones mal couvertes	Commune	PM	X	X	X	X	X	X
		Favoriser l'accès à Internet dans Sindian et environs	Sindian Kagnarou	PM	X	X	X	X	X	X
	<b>OS1 :</b> Améliorer substantiellement l'accès à l'énergie	Investir dans la disponibilité énergétique payante dans les grands foyers de peuplement alignés à travers des centrales solaires	Médiédie Kakène Diagongue Tenkorong Silick	PM			X	X	X	
		Faire accélérer le processus de raccordement de Sindian au réseau SENELEC	Sindian	PM	X					
		Investir à renforcer l'accès à l'énergie (solaire au moins) dans tous les établissements de santé, et le Centre de Formation Professionnel polytechnique	Commune	PM		X	X			

<b>Energie</b>	<b>OS2 :</b> Promouvoir les énergies vertes	Promouvoir un programme Biogaz en partenariat avec l'ANEV, dans les principaux lieux d'élevage de bovins	Ounioc Silick Médiédie Kakène Tencorong Buyem Kourouck Kagnarou Djinal	PM		X	X	X	X	X
		Mettre en place un programme spécifique d'éclairage public des villages au solaire en partenariat avec l'ASER et des acteurs non gouvernementaux	Médiédie Kakène Diagongue Tenkorong Silick	PM		X	X	X		
<b>Institutions Financières</b>	<b>OS1 :</b> Promouvoir un partenariat avec les réseaux de mutuels d'épargne et de crédit	Loger dans les SFD une ligne de crédit pour les AGR de la Commune	Choisir entre les réseaux CMS Bignona, Pamecas Zig (Guichet mobil), Micro Cred Bignona	20 000 000	X	X	X	X	X	X
		Mettre en place un système de garantie pour les nouveaux entrepreneurs et dans des secteurs stratégiques de développement	Choisir entre CMS bignona, Pamecas Zig (Guichet mobil), micro Cred Bignona ...	20 000 000		X	X			

	<b>OS2</b> : Inciter au redéploiement des enseignants de micro finance dans le département	Faciliter la formation des acteurs en éducation financière	Commune en partenariat avec le réseau SFD choisi	3 000 000	X	X	X			
		Inciter les organisations professionnelles, groupements à épargner pour améliorer leur condition d'accès au crédit	Commune en partenariat avec le réseau SFD choisi	PM	X	X	X	X	X	X

**Orientation stratégique N°2: Améliorer l'Offre de services communaux en vue de promouvoir le capital humain, la protection sociale et le Développement durable**

Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Géo localisation	Coûts	Échéancier					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Education/Formation</b>	OS1 : Améliorer les conditions d'études et d'épanouissement dans les établissements scolaires	Renforcer les écoles en équipements et en infrastructures sanitaires (latrines)	Commune	50 000 000	X	X	X	X	X	X
		Remplacer progressivement les abris provisoires par des constructions de salles de classe	Commune	60 000 000		X	X	X	X	

<b>Santé et Action Sociale</b>	<b>OS1</b> : offrir une meilleure couverture en personnel de santé qualifié	Renforcer le personnel avec un (1) infirmier d'Etat	Ounioc	PM	X	X	X	X	X	X
		Renforcer le personnel avec trois (3) sages-femmes d'Etat	Tendine Ounioc Diagongue	PM	X	X	X	X	X	X
	<b>OS2</b> : Améliorer la qualité de la prise en charge des patients dans les structures de santé et des couches vulnérables	Rehausser le niveau d'équipement en matériel de soin des établissements de santé	Tendine Ounioc Diagongue Médiédie Sindian Kagnarou	20 250 000	X	X	X			
		Veiller à la prise en charge particulière des couches vulnérables par la sensibilisation sur la CMU, le PNBF, la Carte d'égalité des chances, le Plan Sésame, la Déclaration gratuite des soins aux enfants de 0 à 5 ans et par l'adaptation des constructions publiques aux différents handicapes	Commune	PM	X	X	X	X	X	X

		Réhabiliter les moyens matériels d'évacuations sanitaires (ambulances)	Les deux ambulances	PM		X	X			
<b>Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs</b>	<b>OS1</b> : Promouvoir la Culture comme levier de Développement	Répertorier le patrimoine culturel communal afin d'organiser sa valorisation	Commune	PM	X					
		Répertorier les événements culturels majeurs, renforcer leur organisation et les inscrire dans un calendrier annuel	Commune	500 000	X					
	<b>OS2</b> : Améliorer les conditions d'exercice du sport et l'encadrement des jeunes	Construire et équiper un Espace Jeunes communal	Sindian	40 000 000		X	X			
		Construire et équiper un centre socio culturel communal	Sindian	50 000 000				X	X	
		Améliorer les aménagements des terrains de foot par des affectations définitives et des constructions de murs de clôture	Commune	15 000 000	X	X	X	X	X	X

<b>Hydraulique</b>	<b>OS1:</b> Améliorer la répartition des infrastructures hydrauliques dans l'espace communal	Doter les 4 Zones restantes, chacune d'un forage et d'un réseau d'adduction en eau potable	Zone 2 à Médiédie Zone 3 à Diagongue Zone 4 à Tendine Zone 5 à Matankigné	300 000 000		X	X	X	X	X	
		Faire corriger par le service régional de l'Hydraulique la position éloignée du château d'eau de Sindian par rapport au forage (incohérence qui entraîne des surcoûts et qui impacte négativement la performance et la durée de vie des équipements)	Sindian	PM	X	X					
		Reprendre l'enfouissement du tuyau du forage de Sindian qui traverse la route principale avec peu de profondeur principale et peu profondeur	Sindian	PM	X						

		Initier un système performant d'approvisionnement en eau, en renforcement des forages, dans les villages enclavés à travers un programme d'aménagement de 3 mini forages qui tiennent compte des spécificités hydrogéologiques	Kourouck Pendite Djinieu	25 000 000		X	X			
	<b>OS2</b> : Renforcer les capacités synergiques des forages	Réaliser des adductions d'eau capables de servir plusieurs villages à la fois par une mise en réseau de forages	Commune	PM		X	X	X	X	X
		Prévoir les besoins en eau du bétail dans les différents aménagements et équipements hydrauliques	<b>Commune (même aux abords des périmètres maraîchers)</b>	PM	X	X	X	X	X	X
<b>Assainissement</b>	<b>OS1</b> : Améliorer la gestion des ordures et des déchets	Elaborer et réaliser un programme d'aménagement de latrines et de canaux d'évacuation	Sindian Kagnarou Médiédie Diagongue Tencorong Kakène	130 000 000	X	X	X	X	X	X

		Identifier et délibérer sur des espaces officiellement dédiés aux dépôts d'ordures	Commune	PM	X	X				
	OS2 : Valoriser les déchets	Promouvoir le système de tri des ordures	Commune	PM	X	X	X	X	X	X
		Promouvoir un projet semi industriel de traitement des déchets	Commune	PM				X	X	X
<b>Urbanisme, Habitat et Cadre de Vie</b>	OS1 : Améliorer les conditions d'accès à l'habitat moderne	Favoriser la mise en œuvre d'un projet de lotissement de Sindian	Sindian	PM			X			
		Aligner les grands foyers de peuplement qui ne le sont pas encore	Tendine Kourouck	PM		X				
	OS2 : Rationaliser l'occupation du sol	Restructurer les villages pour faciliter leur accès en cas de danger (incendie, évacuation sanitaire ...)	Commune sauf Sindian (à lotir)				X	X	X	X

<b>Orientation stratégique N°3: Renforcer la gouvernance locale, la paix et les équilibres sociaux</b>										
<b>Secteur</b>		<b>Actions</b>	<b>Géo localisation</b>	<b>Coûts</b>	<b>Échéancier</b>					

	<b>Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels</b>				<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Paix et cohésion sociale</b>	<b>OS1 : Maîtriser les principales sources de conflits</b>	Répertorier les principales sources et natures de conflits entre les villages, les quartiers, les familles	Communes	PM	X					
		Créer des comités de règlement des conflits en fonction de leur nature dans chaque village	Commune	PM	X					
	<b>OS2 : Assoir une culture de paix et de cohésion sociale dans la Commune</b>	Mener des campagnes de sensibilisation à la paix et de prévention des conflits avec l'appui d'organisations spécialisées dans la gestion et la prévention des conflits	Commune	PM	X	X	X	X	X	X
		Soutenir le processus de retour des déplacés et réfugiés dans leur village d'origine.	Commune	PM	X	X	X	X	X	X
		Introduire dans l'éducation et la formation des enseignements relatifs aux notions de paix et de cohésion sociale	Commune	PM	X	X	X	X	X	X

		Sensibiliser, former et impliquer les chefs de villages, les Imams et Religieux, dans la gestion locale de la paix et de la cohésion sociale	Commune	PM	X	X	X	X	X	X
<b>Les GPF</b>	<b>OS1</b> : Organiser les GPF en acteurs de Développement	Répertorier tous les GPF de la Commune	Commune	PM	X					
		Formaliser tous les GPF structurés qui ne le sont pas et mettre en place un Programme de Formation des GPF en fonction des atouts et opportunités locales	Commune	5 000 000	X	X				
	<b>OS 2</b> : Promouvoir un entrepreneuriat féminin contributif au développement socio économique de la Commune	Affecter, aménager et équiper des espaces pour les AGR des GPF dans chaque village	Commune en tenant compte de l'existant Karoghen 2	66 000 000	X	X	X	X	X	X
		Mettre en place des mécanismes d'accès aux crédits et de levée de fonds des organismes d'appui (ligne de crédit, fond de garantie, financement par des ANG)	Commune en collaboration avec un réseau SFD partenaire et des Acteurs Non gouvernementaux	PM (Cf Institutions financières)		X	X	X	X	X

<b>Les GIE</b>	<b>OS 1</b> : Organiser les GIE en réseau de production et de commercialisation	Répertorier tous les GIE et leurs secteurs d'activités	Commune	PM	X					
		Mettre en réseau les GIE pour une organisation économique locale intégrée afin de faciliter l'organisation de chaînes de valeur	Commune	PM	X	X	X	X	X	X
	<b>OS 2</b> : Faire du GIE un tremplin pour la promotion de l'entreprise familiale	Identifier les GIE d'une certaine envergure et renforcer leur structuration avec des formations sur des mécanismes de gouvernance modernes, viables	Commune	5 000 000		X	X			
		Renforcer les capacités d'investissement des GIE d'envergure pour accroître leur capacité de production et de service à travers des lignes de crédit revolving et de garanties	Commune	PM (Cf Institutions financières)		X	X	X	X	X
	<b>OS1:</b> Faire des Associations religieuses des	Répertorier les grandes associations et la nature de leurs activités	Commune	PM	X					

<b>Les Associations religieuses</b>	supports de la promotion de la paix et de la cohésion sociale	Introduire dans les activités des associations des actions susceptibles de contribuer à assoir une culture de paix et de cohésion sociale au sein des communautés et entre les communautés	Commune	PM	X	X	X	X	X	
	<b>OS 2 :</b> Rendre efficace la contribution des associations à la cohésion sociale	Offrir des cadres adaptés aux rencontres des membres avec un appui à l'entretien, la restauration et la construction/aménagement de lieux de culte	Commune	25 000 000		X	X	X	X	X
		Soutenir financièrement les activités de ces associations pour une bonne mobilisation de membres	Commune	12 000 000	X	X	X	X	X	X
<b>Les ASC</b>	<b>OS1 :</b> Maîtriser les ASC de la Commune	Répertorier toutes les ASC dotées de récépissé	Commune	PM	X					
		Formaliser les ASC qui ne le sont pas	Commune	1 000 000	X					
	<b>OS2 :</b> Prendre en compte les besoins des ASC et les	Faire des ASC des relais des politiques sociales locales	Commune	PM	X	X	X	X	X	X

	capaciter à en faire de véritables partenaires sociaux locaux	Soutenir financièrement et en formations techniques (subventions) une diversification des activités des ASC pour des AGR	Commune	10 000 000	X	X	X	X	X	X
		Réaliser des complexes socio éducatifs pour les ASC par l'amélioration des aménagements et équipements matériels des foyers	Commune	15 000 000		X	X	X	X	X
<b>Les APE</b>	<b>OS 1 :</b> Rendre efficace l'intervention de la CL dans l'espace scolaire	Soutenir d'avantage les efforts des APE dans l'amélioration des conditions d'enseignement et d'études (fournitures scolaires et matériel pédagogique)	Communes	15 000 000	X	X	X	X	X	X
		Mettre en place des contrats de performance aux fins d'instaurer une culture d'excellence dans les établissements scolaires	Communes	PM	X	X	X	X	X	X
	<b>OS 2 :</b> Améliorer la contribution des APE à l'exigence de qualité dans le système éducatif	Former les bureaux des APE au leadership en rapport avec les objectifs du corps enseignant pour une meilleure collaboration	Communes	2 000 000		X	X			

<b>Les Comités de Santé</b>	<b>OS1</b> : Améliorer la qualité de prise en charge des patients	Renforcer les dotations en médicaments des Comités de Santé	Dans les 3 cases et 3 postes de santé de la Commune	10 800 000	X	X	X	X	X	X
		Formation en gestion financière et des stocks des membres dirigeants des comités de santé	Dans les 3 cases et 3 postes de santé de la Commune	1 000 000	X					
	<b>OS2</b> : Optimiser l'action des comités de Santé	former les membres des Comités de santé à la prévention des maladies et aux meilleures pratiques sanitaires	Dans les 3 cases et 3 postes de santé de la Commune	PM	X					
		Faire du comité de santé un véritable relais dans la mise en œuvre des politiques publiques de santé au niveau local	Dans les 3 cases et 3 postes de santé de la Commune	PM	X	X	X	X	X	X
<b>CLCOP COPI</b>	<b>OS 1</b> : Soutenir le renforcement des capacités organisationnelle, technique et financière de ces organisations	Opérer un portage politique de ces structures afin de leur permettre de capter des partenaires financiers ou des programmes publics de développement local pour leurs interventions	Commune	PM	X	X	X	X	X	X
	<b>OS 1</b> : Maîtriser l'intervention des	Identifier les différents intervenants, leurs zones et secteurs d'intervention	Commune	PM	X					

<b>ONG, PTF, Projets et Programmes de l'Etat</b>	différents partenaires	Harmoniser les différentes interventions	Commune	PM	X						
	<b>OS 2 :</b> Mesurer, évaluer l'impact des différentes interventions	Initier sous l'autorité du Sous-préfet des Comités communaux de développement avec les différents acteurs sectoriels intervenant dans la Commune	Mairie	PM	X	X	X	X	X	X	X
		Mener des enquêtes pour évaluer la performance des interventions	Commune	1 500 000	X	X	X	X	X	X	X
<b>La Municipalité de Sindian</b>	<b>OS 1 :</b> Faire du Conseil Municipal une Institution capable de porter les besoins de développement de la Commune	Former tous les membres élus à la capacité de prise en charge des questions relatives aux commissions dans lesquelles ils sont inscrits	Mairie/ Conseil Municipal	5 000 000	X	X					
		Former les chefs de village à la connaissance et la maîtrise de leur rôle et responsabilité pour relayer valablement le Conseil au niveau local	Commune	3 000 000	X	X					

		recruter ou coopter des expertises de manière à se doter d'une équipe technique capable plus ou moins d'accompagner le Conseil dans la prise en charges des compétences transférées	Mairie /Conseil Municipale	PM	X	X	X	X	X	X
		Développer un réseau solide de partenariat, de coopération, afin de répondre efficacement aux besoins de développement des populations	National et International	PM	X	X	X	X	X	X
OS 2 : Faire du Conseil Municipal une Institution proche de ses populations		Mettre en place un Plan de Communication basé sur une stratégie de communication interne et externe efficiente	Mairie /Conseil Municipal	PM	X					
		Améliorer la disponibilité de l'Administration municipale	Mairie /Services Techniques municipales	PM	X					
		Etre représenté à toutes les rencontres majeures auxquelles la Commune est conviée.	Commune, Département, National, International	PM	X	X	X	X	X	X

**Coût Global estimé du PAP du PDC : Deux milliards cent vingt millions cinquante mille franc cfa (soit CFA 2 120 050 000)**



### 5.3.2 LE PLAN D'INVESTISSEMENT LOCAL (PIL)

Orientation stratégique N°1 : Améliorer l'environnement économique local et impulser une dynamique de croissance										
Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Géo localisation	Coûts	Echéancier					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022
	<b>OS1</b> : Améliorer les techniques culturales et les rendements	Introduire les techniques culturales mécanisées à travers l'acquisition de <b>motoculteurs (SENO)</b> et de <b>tracteurs</b>	Sindian Médiédie Kakène Diagongue Tencorong Kagnarou	48 000 000		X	X			
	<b>OS2</b> : Augmenter la production agricole de la Commune	Aménager des vallées rizicoles (aménagement hydro agricoles légers)	Tencorong Médiédie Silick	500 000 000		X	X	X	X	X

<b>Agriculture</b>		Renforcer l'introduction des variétés à haut rendement à travers l'acquisition de semences certifiées	Sindian Médiédie Kakène Diagongue Tencorong Kagnarou	18 000 000	X	X	X	X	X	X
		Aménager des espaces horticoles et céréaliers (maraîchage, maïs, mil, arboriculture, etc) (ANEV, ANIDA, PPDC, PK2...)	zone Lefeu Tendine Sindian	125 000 000		X	X	X	X	X
<b>Elevage</b>	<b>OS1</b> : Moderniser la pratique de l'élevage	Renforcer et Promouvoir des fermes modèles au profit des exploitations familiales et des jeunes ;	Sindian (aviculture) Kagnarou Zone Médiédie Diagongue	150 000 000		X	X	X	X	X
		Aménager une aire d'abattage pour la Commune	Sindian	5 000 000	X					

	<b>OS2</b> : Améliorer la qualité du cheptel	Acquérir au profit des acteurs majeurs des géniteurs de race pour améliorer la race bovine locale	Ounioc Silick Médiédie Kakène Tencorong Buyem Kourouck Kagnarou Djinal	45 000 000			X	X	X	X
		Acheter des vaccins pour prendre en charge une partie des besoins financiers des campagnes de vaccination du bétail et étendre les programmes à l'ensemble des villages	Commune	5 000 000	X	X				
<b>Agroforesterie</b>	<b>OS1</b> : Valoriser la ressource naturelle	Mise en aménagement participatif des forêts et réglementer leur exploitation	La Forêt de Songho La Forêt qui polarise les zones 2 et 3	40 000 000	X	X	X			
	<b>OS2</b> : Préserver durablement les ressources forestières	Renforcer la ressource végétale par la vulgarisation des pépinières communales et le reboisement d'essences locales menacées de disparition	Dans les 10 autres périmètres maraîchers de Karoghen2 pour les forêts à aménager	15 000 000	X	X	X	X	X	X

<b>Pêche</b>	OS1: Faciliter l'accès aux produits halieutiques	Promouvoir l'aquaculture à travers l'aménagement de bassins piscicoles	Le Marigot entre Médièdie et Sindian	15 000 000		X	X	X		
		Aider au renforcement des activités d'appui au secteur (unité de conservation) par la remise en état de fonctionnement de la chambre froide mise à la disposition des populations par le Maire	Espace Mairie	5 000 000	X					
<b>Artisanat</b>	OS1 : Valoriser l'Artisanat local  OS2 : Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs	construire une case artisanale communautaire (expositions et ventes) dans Sindian	Sindian	5 000 000		X				
		Renforcer et moderniser l'équipement du Centre de Formation de Sindian	CFP Polytechnique à Sindian	30 000 000	X	X	X			

<b>Tourisme</b>	<b>OS1:</b> faire du secteur un levier de développement local contributif au marketing territorial et aux recettes de la collectivité	Construire et équiper un Campement communautaire	Sindian ou abords immédiats	50 000 000		X	X	X		
	<b>OS2 :</b> Promouvoir l'investissement privé dans le secteur	Rationaliser, organiser l'occupation des sols dans les zones à vocation touristique par l'élaboration d'un Plan d'Aménagement Touristique	Zones 3 et 1	PM		X				
<b>Industrie</b>	<b>OS1 :</b> Aménager des zones et créer des infrastructures incitatives aux investissements privés	Identifier des endroits stratégiques et délibérer pour des petites zones industrielles qui bien aménagées sont capables d'attirer les micros porteurs de projets	Sindian Kagnarou	PM	X	X	X			
<b>Commerce</b>	<b>OS1:</b> Organiser l'exercice du Commerce	Aménager des infrastructures commerciales légères (marchés) dans de grands foyers de peuplement	PM	30 000 000	X	X	X	X	X	X

		Aménager des espaces de stockage communautaires dans les zones de forte production (1 magasin par Zone)	Dans les 5 zones	90 000 000	X	X	X	X	X	X
<b>Energie</b>	<b>OS1 :</b> Améliorer substantiellement l'accès à l'énergie	Investir dans la disponibilité énergétique payante dans les grands foyers de peuplement alignés, à travers des centrales solaires	Médiédie Kakène Diagongue Tenkorong Silick	PM			X	X	X	
		Investir à renforcer l'accès à l'énergie (solaire au moins) dans tous les établissements de santé, et le Centre de Formation Professionnel polytechnique	Commune	PM		X	X			

	<b>OS2 :</b> Promouvoir les énergies vertes	Promouvoir un programme Biogaz en partenariat avec l'ANEV, dans les principaux lieux d'élevage de bovins	Ounioc Silick Médiédie Kakène Tencorong Buyem Kourouck Kagnarou Djinal	PM		X	X	X	X	X
		Mettre en place un programme spécifique d'éclairage public des villages au solaire en partenariat avec l'ASER et des acteurs non gouvernementaux	Médiédie Kakène Diagongue Tenkorong Silick	PM		X	X	X		
<b>Institutions Financières</b>	<b>OS1 :</b> Promouvoir un partenariat avec les réseaux de mutuels d'épargne et de crédit	Loger dans les SFD une ligne de crédit pour les AGR de la Commune	Choisir entre les réseaux CMS Bignona, Pamecas Zig (Guichet mobil), Micro Cred Bignona	20 000 000	X	X	X	X	X	X
		Mettre en place un système de garantie pour les nouveaux entrepreneurs et dans des secteurs stratégiques de développement	Choisir entre CMS bignona, Pamecas Zig (Guichet mobil), micro Cred Bignona ...	20 000 000		X	X			

**Orientation stratégique N°2: Améliorer l'Offre de services communaux en vue de promouvoir le capital humain, la protection sociale et le développement durable**

Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Géo localisation	Coûts	Échéancier					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022
Education/Formation	OS1 : Améliorer les conditions d'études et d'épanouissement dans les établissements scolaires	Renforcer les écoles en équipements et en infrastructures sanitaires (latrines)	Commune	50 000 000	X	X	X	X	X	X
		Remplacer progressivement les abris provisoires par des constructions de salles de classe	Commune	60 000 000		X	X	X	X	
	OS1 : offrir une meilleure couverture en personnel de santé qualifié	Renforcer le personnel avec un (1) infirmier d'Etat	Ouniok	PM	X	X	X	X	X	X

<b>Santé et Action Sociale</b>	OS2 : Améliorer la qualité de la prise en charge des patients dans les structures de santé et des couches vulnérables	Rehausser le niveau d'équipement en matériel de soin des établissements de santé	Tendine Ouniok Diagongue Médiédie Sindian Kagnarou	20 250 000	X	X	X			
<b>Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs</b>	OS1 : Améliorer les conditions d'exercice du sport et l'encadrement des jeunes	Construire et équiper un Espace Jeunes communal	Sindian	40 000 000		X	X			
		Construire et équiper un centre socio culturel communal	Sindian	50 000 000				X	X	
		Améliorer les aménagements des terrains de foot par des affectations définitives et des constructions de murs de clôture	Commune	15 000 000	X	X	X	X	X	X
<b>Hydraulique</b>		Doter les 4 Zones restantes, chacune d'un forage et d'un réseau d'adduction en eau potable	Zone 2 à Médiédie Zone 3 à Diagongue Zone 4 à Tendine Zone 5 à Matankigné	300 000 000		X	X	X	X	X

	<b>OS1:</b> Améliorer la répartition des infrastructures hydrauliques dans l'espace communal	Initier un système performant d'approvisionnement en eau, en renforcement des forages, dans les villages enclavés à travers un programme d'aménagement de 3 mini forages qui tiennent compte des spécificités hydrogéologiques	Kourouck Pendite Djinieu	25 000 000		X	X			
	<b>OS2 :</b> Renforcer les capacités synergiques des forages	Réaliser des adductions d'eau capables de servir plusieurs villages à la fois par une mise en réseau de forages	Commune	PM		X	X	X	X	X
		Prévoir les besoins en eau du bétail dans les différents aménagements et équipements hydrauliques	<b>Commune (même aux abords des périmètres maraîchers)</b>	PM	X	X	X	X	X	X
<b>Assainissement</b>	<b>OS1 :</b> Améliorer la gestion des ordures et des déchets	Elaborer et réaliser un programme d'aménagement de latrines et de canaux d'évacuation	Sindian Kagnarou Médiédie Diagongue Tencorong Kakène	130 000 000	X	X	X	X	X	X

### Orientation stratégique N°3: Renforcer la gouvernance locale, la paix et les équilibres sociaux

Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Géo localisation	Coûts	Echéancier					
					2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Les GPF</b>	OS1 : Promouvoir un entreprenariat féminin contributif au développement socio économique de la Commune	Affecter, aménager et équiper des espaces pour les AGR des GPF dans chaque village	Commune en tenant compte de l'existant Karoghen 2	66 000 000	X	X	X	X	X	X
		Mettre en place des mécanismes d'accès aux crédits et de levée de fonds des organismes d'appui (ligne de crédit, fond de garantie, financement par des ANG)	Commune en collaboration avec un réseau SFD partenaire et des Acteurs Non gouvernementaux	PM (Cf Institutions financières)		X	X	X	X	X
<b>Les GIE</b>	<b>OS 1</b> : Faire du GIE un tremplin pour la promotion de l'entreprise familiale	Renforcer les capacités d'investissement des GIE d'envergure pour accroître leur capacité de production et de service à travers des lignes de crédit revolving et de garanties	Commune	PM (Cf Institutions financières)		X	X	X	X	X

<b>Les Associations religieuses</b>	<b>OS1 :</b> Rendre efficace la contribution des associations à la cohésion sociale	Offrir des cadres adaptés aux rencontres des membres avec un appui à l'entretien, la restauration et la construction/aménagement de lieux de culte	Commune	25 000 000		X	X	X	X	X
<b>Les ASC</b>	<b>OS1 :</b> Prendre en compte les besoins des ASC et les capaciter à en faire de véritables partenaires sociaux locaux	Réaliser des complexes socio éducatifs pour les ASC par l'amélioration des aménagements et équipements matériels des foyers	Commune	15 000 000		X	X	X	X	X
<b>Coût Global estimé du PIL du PDC : deux milliards douze millions deux cent cinquante mille francs cfa (soit FCFA 2 012 250 000)</b>										

### 5.3.3 LE PLAN ANNUEL D'INVESTISSEMENT (2017)

Les besoins d'investissement relatifs au développement socio économique et à la gestion et préservation des ressources naturelles, sont énormes. Toutefois, le rôle de la Collectivité est de coordonner à l'échelle de la Commune les différentes interventions dans une planification temporaire et spatiale dans laquelle doivent s'inscrire les différents acteurs. La mise en œuvre du PAP pourrait être entamée la première année (2017) par le PAI suivant.

<b>Orientation stratégique N°1 : Améliorer l'environnement économique local et impulser une dynamique de croissance</b>			
<b>SECTEUR</b>	<b>ACTIONS</b>	<b>GEOLOCALISATION</b>	<b>COÛT</b>
<b>AGRICULTURE</b>	Renforcer l'introduction des variétés à haut rendement à travers des semences certifiées	Sindian Médiédie Kakène Diagongue Tencorong Kagnarou	3 000 000
<b>Elevage</b>	Aménager une aire d'abattage pour la Commune	Sindian	5 000 000
	Prendre en charge une partie des besoins financiers des campagnes de vaccination du bétail et étendre les programmes à l'ensemble des villages	Commune	2 500 000
<b>Agroforesterie</b>	Mise en aménagement participatif des forêts et réglementer leur exploitation	La Forêt de Songho La Forêt qui polarise les zones 2 et 3	13 333 333
	Renforcer la ressource végétale par la vulgarisation des pépinières communales et le reboisement d'essences locales menacées de disparition	Dans les 10 autres périmètres maraîchers de Karoghen 2 pour les forêts à aménager	2 500 000
<b>Pêche</b>	Aider au renforcement des activités d'appui au secteur (unité de conservation) par la remise en état de fonctionnement de la chambre froide mise à la disposition des populations par le Maire	Espace Mairie	5 000 000
<b>Artisanat</b>	Renforcer et moderniser l'équipement du Centre de Formation de Sindian	CFP Polytechnique à Sindian	10 000 000
<b>Commerce</b>	Aménager des infrastructures commerciales légères (marchés) dans de grands foyers de peuplement	PM	5 000 000

	Aménager des espaces de stockage communautaires dans les zones de forte production (1 magasin par Zone)	Dans les 5 zones	15 000 000
<b>Institutions financières</b>	Loger dans les SFD une ligne de crédit pour les AGR de la Commune	Choisir entre les réseaux CMS Bignona, Pamecas Zig (Guichet mobil), Micro Cred Bignona	3 333 333
<b>Orientation stratégique N°2: Améliorer l'Offre de services communaux en vue de promouvoir le capital humain, la protection sociale et le développement durable</b>			
<b>Education/Formation</b>	Renforcer les écoles en équipements et en infrastructures sanitaires (latrines)	Commune	8 333 333
<b>Santé et Action Sociale</b>	Rehausser le niveau d'équipement en matériel de soin des établissements de santé	Tendine Ouniok Diagongue Médiédie Sindian Kagnarou	6 750 000
<b>Jeunesse, Sports, Culture et Loisirs</b>	Améliorer les aménagements des terrains de foot par des affectations définitives et des constructions de murs de clôture	Commune	2 500 000
<b>Assainissement</b>	Elaborer et réaliser un programme d'aménagement de latrines et de canaux d'évacuation	Sindian Kagnarou Médiédie Diagongue Tencorong Kakène	21 666 666

**Orientation stratégique N°3: Renforcer la gouvernance locale, la paix et les équilibres sociaux**

<b>GPF</b>	Affecter, aménager et équiper des espaces pour les AGR des GPF dans chaque village	Commune en tenant compte de l'existant Karoghen 2	11 000 000
------------	--	---	------------

**COÛT GLOBAL ESTIME DU PAI 2017 :**

**114 916 665 FCFA**



### 5.3.4 LE PLAN LOCAL DE COMMUNICATION (PLC)

Orientation stratégique N°1 : Améliorer l'environnement économique local et impulser une dynamique de croissance											
Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Cible	Lieu	Coûts	Echéancier					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Agriculture</b>	OS1 : Améliorer les techniques culturales et les rendements	Sensibiliser au remembrement progressif des terres et aux bonnes pratiques culturales	Les populations des villages de : Sindian Médiédie Kakène Diagongue Tencorong Kagnarou	Dans chaque village	3 000 000	X	X	X	X	X	X

<b>Artisanat</b>	<b>OS1 :</b> Valoriser l'Artisanat local	Faire la promotion des produits artisanaux locaux (vannerie, poterie, sculpture, produits locaux transformés...) à travers l'organisation de marchés hebdomadaires	Les populations de la région, niveau national et international (coopération décentralisée)	Sindian et partout où l'opportunité se présente	9 000 000	X	X	X	X	X	X
	<b>OS2 :</b> Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des acteurs	Aider à mettre en place des organisations fédératives des différents métiers de l'Artisanat pour leur offrir une plus grande capacité de négociation	Artisans	Commune	1 000 000	X	X				
<b>Tourisme</b>	<b>OS2 :</b> Promouvoir l'investissement privé dans le	Promouvoir les investissements privés axés sur le Tourisme de Découverte, l'Eco Tourisme et le Tourisme	Investisseurs nationaux et étrangers	Partout et à travers des supports de communication dédiés (ex Site de l'Office régional du	2 500 000		X	X	X	X	X

	secteur	cynégétique dans les Zones 1 et 3 (Zone amodiée)		Tourisme)								
<b>Industrie</b>	<b>OS1</b> : Promouvoir une industrie de transformation des produits locaux	Promouvoir la mise en place d'unités de transformation des produits locaux	Les GIE et les GPF	Commune	PM	X	X	X	X	X	X	X
	<b>OS2</b> : Aménager des zones et créer des infrastructures incitatives aux investissements privés	Identifier les potentialités de la Diaspora Communale et promouvoir les investissements de celle-ci dans les secteurs productifs susceptibles de booster une industrie locale dynamique	Les ressortissants de la Commune établis en Europe (UE), en Amérique du Nord et dans l'espace CDEAO et l'espace UEMO	De la Commune (large partage du PDC) et dans les voyages des autorités municipales	PM	X	X	X	X	X	X	X

<b>Mines et Carrières</b>	<b>OS1:</b> Participer à l'organisation de l'exploitation des « carrières »	Négocier avec les services publics compétents des modalités de sanction financière contre la transgression avec une clé de répartition qui intéresse la Commune	Service Régional des Mines	A Sindian entre le Conseil Municipal et le Service régional des Mines et Géologie	PM	X						
	<b>OS2 :</b> S'approprier les projets d'exploration et d'exploitation des ressources minières	Informar les populations concernées sur leur potentiel minier et en carrières	particulièrement les populations des sites concernés	Dans les lieux concernés	1 500 000	X	X	X	X	X	X	X
		Sensibiliser les populations sur les opportunités et menaces relatives à l'exploitation des mines et carrières	Populations de la Communes	Dans leur localité et à travers la radio communautaire	1 500 000	X	X	X	X	X	X	X

<b>Transports</b>	<b>OS1:</b> Améliorer l'accessibilité externe de la Commune	Faire un lobbying pour le bitumage de la piste principale qui relie Sindian à Bignona et des travaux d'aménagement et de réhabilitation d'autres pistes de production relativement importantes pour la mobilité des populations et l'évacuation des productions (ex Axe Oulampane-Sindian-Djibidione)	Agéroute et les Projets/Programmes (ex. PPDC)	Dans les CLD et CDD	PM	X	X	X	X	X	X
-------------------	---	---	---	---------------------	----	---	---	---	---	---	---

		Faire un plaidoyer auprès du CETUD pour un renouvellement du parc automobile avec des véhicules appropriés et encourager une implication des populations locales dans les activités de transport terrestre	Direction Générale CETUD	Déplacement à Dakar et par courrier	PM	X	X	X			
<b>Institutions Financières</b>	<b>OS1 :</b> Inciter au redéploiement des enseignes de micro finance dans le département	Inciter les organisations professionnelles, groupements à épargner pour améliorer leur condition d'accès au crédit	GIE, GPF, Individuels	A travers la radio communautaire	PM	X	X	X	X	X	X
<b>Orientation stratégique N°2: Améliorer l'Offre de services communaux en vue de promouvoir le capital humain, la protection sociale et le développement durable</b>											

Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Cible	Lieu	Coûts	Echéancier					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Santé et Action Sociale</b>	<b>OS2</b> : Améliorer la qualité de la prise en charge des patients dans les structures de santé et des couches vulnérables	Veiller à la prise en charge particulière des couches vulnérables par la sensibilisation sur la CMU, le PNB, la Carte d'égalité des chances, le Plan Sésame, la Déclaration gratuite des soins aux enfants de 0 à 5 ans et par l'adaptation des constructions publiques aux différents handicaps	La population de la Commune	Toutes rencontres opportunes et radio communautaire	PM	X	X	X	X	X	X
<b>Assainissement</b>	<b>OS1</b> : Valoriser les déchets	Promouvoir le système de tri des ordures	Population de la commune	A travers la radio communautaire et toutes	PM	X	X				

				rencontres opportunes								
<b>Urbanisme, Habitat et Cadre de Vie</b>	<b>OS1</b> : Améliorer les conditions d'accès à l'habitat moderne	Favoriser la mise en œuvre d'un projet de lotissement de Sindian	Population du village de Sindian	Sindian	PM			X				
<b>Orientation stratégique N°3: Renforcer la gouvernance locale, la paix et les équilibres sociaux</b>												
Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Cible	Lieu	Coûts	Échéancier						
						2017	2018	2019	2020	2021	2022	
<b>Paix et Cohésion Sociale</b>	<b>OS1</b> : Assoir une culture de paix et de cohésion sociale dans la Commune	Mener des campagnes de sensibilisation à la paix et de prévention des conflits avec l'appui d'organisations spécialisées dans la gestion et la prévention des conflits	Les enfants , les jeunes , les adultes	Ecoles et villages	PM	X	X	X	X	X	X	X

<b>Les GIE</b>	<b>OS 1 :</b> Organiser les GIE en réseau de production et de commercialisation	Mettre en réseau les GIE pour une organisation économique locale intégrée afin de faciliter l'organisation de chaînes de valeurs	Les GIE de la Commune	Dans toute la Commune et par secteur d'activité	PM	X	X	X	X	X	X
<b>ONG, PTF, Projets et Programmes de l'Etat</b>	<b>OS1 :</b> Mesurer, évaluer l'impact des différentes interventions	Initier sous l'autorité du Sous-préfet des Comités locaux de développement avec les différents acteurs sectoriels intervenant dans la Commune	Les acteurs sectoriels intervenants dans la commune	Mairie	PM	X	X	X	X	X	X
<b>Municipalité de Sindian</b>	<b>OS 2 :</b> Faire du Conseil Municipal une Institution proche de ses populations	Etre représenté à toutes les rencontres majeures auxquelles la Commune est conviée.	Le Conseil municipal	Mairie	PM	X	X	X	X	X	X

Coût Global estimé du PCL du PDC : Dix huit millions cinq cent mille franc cfa (soit CFA 18 500 000)

### 5.3.5 LE PLAN LOCAL DE FORMATION (PLF)

Orientation stratégique N°1 : Améliorer l'environnement économique local et impulser une dynamique de croissance

Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	CIBLE	Géo localisation	Coûts	Échéancier					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Elevage</b>	OS1 : Moderniser la pratique de l'élevage	Former un agent de développement de l'Elevage par les services régional et départemental de l'Elevage et les engagés comme agents de la Commune en appui au service départemental	01 jeune de niveau BAC sélectionné à partir d'un appel à candidatures	Commune	1 000 000	X					

<b>Institutions Financières</b>	<b>OS1</b> : Inciter au redéploiement des enseignes de micro finance dans le département	Faciliter la formation des acteurs en éducation financière	Bureaux GPF	Commune en partenariat avec le réseau SFD choisi	3 000 000	X	X	X			
---------------------------------	--	--	-------------	--	-----------	---	---	---	--	--	--

**Orientation stratégique N°3: Renforcer la gouvernance locale, la paix et les équilibres sociaux**

Secteur	Objectifs Spécifiques (OS) sectoriels	Actions	Cible	Géo localisation	Coûts	Échéancier					
						2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Paix et cohésion sociale</b>	<b>OS1</b> : Assoir une culture de paix et de cohésion sociale dans la Commune	Introduire dans l'éducation et la formation des enseignements relatifs aux notions de paix et de cohésion sociale	Elèves des écoles primaires	Commune	PM	X	X	X	X	X	X
		Former et impliquer les chefs de villages, Imams et Religieux à la gestion locale de la paix et de la cohésion sociale	Chefs de village et guides religieux	Commune	PM	X	X	X	X	X	X

<b>Les GPF</b>	<b>OS1</b> : Organiser les GPF en acteurs de Développement	Formaliser tous les GPF structurés qui ne le sont pas et mettre en place un Programme de Formation des GPF en fonction des atouts et opportunités locales	Les Bureaux des GPF structurés de la Commune	Par Zone	5 000 000	X	X				
<b>Les GIE</b>	<b>OS 1</b> : Faire du GIE un tremplin pour la promotion de l'entreprise familiale	Identifier les GIE d'une certaine envergure et renforcer leur structuration avec des formations sur des mécanismes de gouvernance modernes, viables	Les Bureaux des GIE plus ou moins importants	Par Zone	5 000 000		X	X			
<b>Les ASC</b>	<b>OS1</b> : Prendre en compte les besoins des ASC et les capaciter à en faire de véritables partenaires sociaux locaux	Soutenir financièrement et en formations techniques (subventions) une diversification des activités des ASC pour des AGR	Les présidents de commission d'ASC	Par Zone communale de navétane	10 000 000	X	X	X	X	X	X
<b>Les APE</b>	<b>OS1</b> : Améliorer la contribution des APE à l'exigence de qualité dans le	Former les bureaux des APE au leadership en rapport avec les objectifs du corps enseignant pour une	Bureaux des l'APE des écoles primaires de la Commune	Mairie	2 000 000		X	X			

	systeme éducatif	meilleure collaboration										
<b>Les Comités de Santé</b>	<b>OS1</b> : Améliorer la qualité de prise en charge des patients	Formation en gestion financière et des stocks des membres dirigeants des comités de santé	Les trésoriers des Comités de Santé des 6 établissements de santé	Mairie	1 000 000	X	X	X	X	X	X	
	<b>OS2</b> : Optimiser l'action des comités de Santé	former les membres des Comités de santé à la prévention des maladies et aux meilleures pratiques sanitaires	Les membres du Comité Par le personnel de santé	Dans chaque établissement de santé	PM	X						
<b>La Municipalité de Sindian</b>	<b>OS 1</b> : Faire du Conseil Municipal une Institution capable de porter les besoins de développement de la Commune	Former tous les membres élus à la capacité de prise en charge des questions relatives aux commissions dans lesquelles ils sont inscrits	Les membres de chaque commission	Mairie	5 000 000	X	X					

		Former les chefs de village à la connaissance et la maîtrise de leur rôle et responsabilité pour relayer valablement le Conseil au niveau local	Tous les chefs de village	Commune	3 000 000	X	X				
<b>Coût Global estimé du PLF du PDC : Trente-cinq millions de franc cfa (soit CFA 35 000 000)</b>											

5.4

---

## 5.5 Stratégie de mise en œuvre du PDC

### 5.5.1 Analyse de données budgétaires

Au regard de l'évolution budgétaire de la Commune de Sindian entre 2012 et 2015, il ressort que la Commune doit élaborer une stratégie agressive et multiforme de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du PDC car ses ressources propres sont limitées. Les prévisions sont relativement faibles par rapport aux ambitions de Développement traduites à travers ce PDC tant au niveau des budgets de Fonctionnement qu'au niveau des budgets d'Investissement et à cela s'ajoute un relatif faible niveau de réalisation des prévisions particulièrement dans les sections Investissement (cf tableaux suivants).

**Tableau 6 : Renseignements Statistiques sur l'évolution budgétaire de 2012 à 2014**

**Date de création :**

**Texte de création :** Décret N° 78,437 du 19 mai 1978

**Superficie :** 246.37 km<sup>2</sup>

**Population totale** (recensement 2000 du Service Civique National) : 11,485 habitants

**Nombre de villages :** 19

**Nombre de contribuables à la Taxe Rurale :**

**Longueur des voies bitumées :** néant

#### Résultats des années financières antérieures

	Gestion 2012	Gestion 2013	Gestion 2014
<b>Section de fonctionnement</b>			
Recettes	14 368 160 F	17 005 674 F	13 946 000 F
Dépenses	12 402 836 F	15 740 378 F	13 467 540 F
Déficits ou Excédent	<b>1 965 324 F</b>	<b>1 265 296 F</b>	<b>478 460 F</b>
<b>Section d'investissement</b>			
Recettes	69 129 525 F	85 623 703 F	70 384 241 F
Dépenses	24 302 986 F	15 489 476 F	11 047 786 F
Déficits ou Excédent	<b>44 826 539 F</b>	<b>70 134 227 F</b>	<b>59 336 455 F</b>
<b>Résultat global</b>			
Déficits ou Excédent	<b>46 791 863 F</b>	<b>71 399 523 F</b>	<b>59 814 915 F</b>

La faible mobilisation des ressources se poursuit en 2015 où nous constatons qu'avec

133 000 000 F de prévision globale de recettes (dont 44.6 % représentant des reports de 2014 essentiellement sur investissement) la Commune n'a mobilisé que 40.7 %.

Nous retenons alors pour la mise en œuvre des PAI qui découleront de ce PDC, les autorités municipales devront mobiliser toutes les énergies et ensemble pour les sceller différents partenariats y compris avec les acteurs étatiques afin de prendre en charges les énormes besoins de développement auxquels les populations font face.

**Tableau 7 : Récapitulation des recettes en 2015**

NOMENCLATURE		Recettes votées par le Conseil Municipal
		<b>478 460 F</b>
70	Produit de l'exploitation	2 530 000 F
71	Produit domaniaux	4 700 000 F
72	Impôts locaux	11 160 000 F
73	Taxes fiscales	700 000 F
74	Produits divers	3 860 000 F
75	Dotations de fonctionnement	16 000 000 F
76	Rembours., Fonds de concours, Participations	571 540 F
	<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>40 000 000 F</b>
	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>123</b>	<b>Résultat d'investissement reporté</b>	<b>59 336 455 F</b>
1050	Dotations de base	- F
1051	Fonds de concours de l'État	5 663 545 F
1052	Fonds de concours du FECL	
1055	Participation d'associations sociales à l'effort de construction	3 000 000 F
1059	Autre fonds de concours	25 000 000 F
106	Dons et legs en capital	- F
115	Excédent de fonctionnement capitalisés	
160	Prêts de l'État	- F
162	Prêts d'organismes étrangers ou internationaux	- F
	<b>Total section d'investissement</b>	<b>93 000 000 F</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL DES RECETTES</b>	<b>133 000 000 F</b>

RPM : 21 - PERCEPTION BIGNONA  
 Collectivité : 433.02.21.21 - COMMUNE DE SINDIAN  
 Gestion : 2015  
 Date d'impression : 28/01/2016

## SITUATION DE TRESORERIE AU 31/12/2015

	MONTANT
Disponibilités du premier jour de la gestion ( B.E. C/568)	59 814 915
Recettes effectuées pendant la gestion (Débits C/568)	54 148 891
<b>Total (A)</b>	<b>113 963 806</b>
Dépenses effectuées pendant la gestion (Crédits C/568) (B)	49 315 685
<b>SOLDE (Solde C/568) (C)=(A)-(B)</b>	<b>64 648 121</b>
Reste à payer de la gestion en cours (Solde C/400)	0
Reste à payer de la gestion précédente (Solde C/401)	0
Reste à payer des gestions antérieures (Solde C/402)	0
<b>Total des Restes à Payer (D)</b>	<b>0</b>
<b>TRESORERIE DISPONIBLE (C - D)</b>	<b>64 648 121</b>

### I- EXCEDENT DE RECETTES :

Excédent de recettes de la gestion précédente	=	59 814 915
Recettes de la gestion courante	=	54 148 891

<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>113 963 806</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES de la gestion courante</b>		<b>49 315 685</b>

**SOLDE au 31 DEC 2015 EXCEDENT = 64 648 121**

### II- SITUATION DES FONDS DISPONIBLES :

	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	TOTAUX
Excédent de recettes de la gestion précédente	478 460	59 336 455	59 814 915
Recettes de la gestion Courante	21 192 891	32 956 000	54 148 891
<b>TOTAL RECETTES (A)</b>	<b>21 671 351</b>	<b>92 292 455</b>	<b>113 963 806</b>
Restes à payer sur la gestion précédente	0	0	0
Mandats visés de la gestion courante	13 969 046	35 346 639	49 315 685
<b>TOTAL DEPENSES (B)</b>	<b>13 969 046</b>	<b>35 346 639</b>	<b>49 315 685</b>
<b>DISPONIBLE (A - B)</b>	<b>7 702 305</b>	<b>56 945 816</b>	<b>64 648 121</b>



## 5.5.2 Principes directeurs de la mise en œuvre

Les principes directeurs de la stratégie de mise en œuvre du PDC sont fondés sur ceux qui ont servi de base pour la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques et locales telles que le PSE et le SDADT de Bignona dont les orientations ont guidé l'élaboration du PDC :

- **Efficacité et de l'efficience** : Le processus de mise en œuvre du PDC et les acteurs (institutions et organisations) qui en ont la responsabilité doivent donner des résultats en fonction des besoins, tout en utilisant au mieux les ressources. L'ensemble des acteurs concernés (y compris les populations à la base) peuvent directement avoir accès aux processus et aux institutions et recueillir l'information qui doit être accessible et suffisante pour permettre à toutes les parties prenantes de comprendre ce qui est fait, et d'en assurer le suivi.
- **Etat de droit** : Les règles de gestion du terroir doivent être appliquées de façon équitable et impartiale, en particulier les questions relatives aux droits de chaque citoyen d'avoir accès aux ressources. Les dispositifs qui seront mis en place et les processus doivent viser à répondre aux besoins de toutes les parties prenantes. La bonne gouvernance doit jouer un rôle d'intermédiaire entre des intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts des populations de la Commune et, le cas échéant, sur les politiques et les procédures à la fois nationales, régionales et départementales, dans une parfaite cohérence avec les dispositions d'intégration sous régionale (CEDEAO et UEMOA).
- **Redevabilité** : Les décideurs au niveau du Conseil Municipal et des autres acteurs dépositaires de responsabilité dans la mise en œuvre du PDC (y compris les acteurs non gouvernementaux) doivent rendre des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles.
- **Participation** : Toutes les parties prenantes (catégories) auront voix au chapitre en matière de prise de décisions, directement ou par l'intermédiaire de représentations légitimes qui défendent leurs intérêts. Cette participation doit être la plus large possible et fondée sur la liberté d'association et de parole, ainsi que sur les capacités nécessaires à chacun pour participer de façon constructive à la prise de décisions.
- **Equité** : L'ensemble des parties prenantes ont la possibilité d'améliorer ou de maintenir leurs conditions de vie/ de travail.
- **Appropriation** : La collectivité locale exerce une réelle maîtrise sur ses politiques et stratégies de développement local et assure la coordination des actions relatives à leur mise en œuvre.
- **Alignement** : Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) doivent reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies locales de développement ainsi que les procédures y relatives.
- **Harmonisation** : Les actions des PTF sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective au sein de la Commune.

- **Gestion axée sur les résultats** : L'ensemble des composantes du dispositif de mise en œuvre du PDC doit s'inscrire dans une logique de gérer les ressources et d'améliorer les processus de décision en vue d'obtenir des résultats de développement durable de la Commune.
- **Responsabilité mutuelle** : Les PTF et la Collectivité partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.

### 5.5.3 Dispositif institutionnel de pilotage

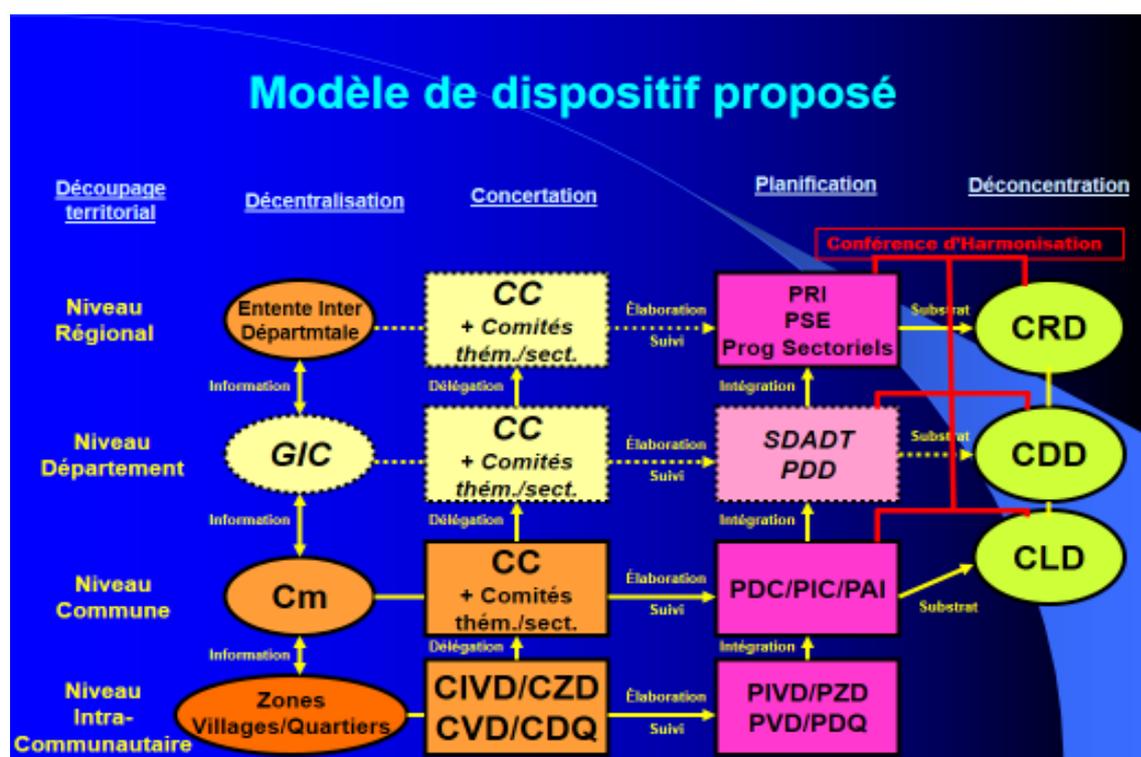
#### 5.5.3.1 Arrangements institutionnels de mise en œuvre

Le dispositif de mise en œuvre du PDC s'insère dans le cadre des arrangements institutionnels retenus à l'échelle régionale pour une mise en œuvre harmonisée des actions de développement.

Ce dispositif pourrait reposer sur des Cadres de Concertation au niveau des villages, qui seraient agrégés à l'échelle communal par un système de représentation équitable, pour créer un Cadre de Concertation Communal.

Ce cadre de Concertation Communal permettra au Conseil municipal d'assurer un suivi de la mise en œuvre du PDC et de promouvoir une dynamique de gouvernance participative.

Le modèle de Cadre de Concertation proposé par les acteurs régionaux et approuvé par les autorités administratives se résume sur le schéma suivant.



#### 5.5.3.2 Rôles et responsabilités des acteurs

Globalement, l'esprit qui préside à la mise en œuvre du PDC n'étant pas d'affecter à priori des actions à des catégories d'acteurs, les rôles et responsabilités sont centrés sur la nécessité pour chaque partie prenante de s'assumer, afin de participer de manière significative tant dans la

conception que dans la mise en œuvre d'actions articulées autour du PDC et qui relèvent de leurs compétences conformément à la Loi sur l'Acte 3 de la Décentralisation.

#### **5.5.3.2.1 Le Conseil Municipal**

Globalement, le Conseil municipal se chargera pour la mise en œuvre du PDC de :

- Promouvoir auprès des PTF, des Services de l'Etat et de la Coopération décentralisée les projets contenus dans le PDC;
- Participer au suivi et à la mise en œuvre du PDC, en rendant compte de l'avancement de la recherche de partenaires mais également des projets mis en œuvre ;
- Développer des synergies intervillageoises pour faciliter la mise en œuvre des mesures intervillageoises qui pourraient découler du PDC;
- Participer effectivement, à travers une représentation à définir, au dispositif de mise en œuvre et de suivi évaluation du PDC.

#### **5.5.3.2.2 Les Agences et Services Techniques Déconcentrés**

Les Agences et Services Techniques Déconcentrés de l'Etat, devront pour leur part et chacun en ce qui le concerne et, en tenant compte de leurs spécificités:

- Soutenir le Conseil municipal dans la formulation et la mise en œuvre des projets phares issus du PDC ;
- Contribuer directement au financement du PDC ou à travers leurs partenaires stratégiques ;
- Participer au suivi évaluation du PDD à travers des revues conjointes avec le Conseil municipal.

#### **5.5.3.2.3 Les Acteurs Non Gouvernementaux (ANG)**

L'ensemble de ces acteurs sont parties prenantes à part entière dans la mise en œuvre du PDC. A cet effet, les organisations qui composent chaque catégorie peuvent initier des actions spécifiques mais articulées au Plan d'Actions Prioritaires (PAP) et bénéficient dans ce cadre des mécanismes de financement retenus. Les ANG sont membres des différentes instances de mise en œuvre du plan. Les acteurs ont pour rôles : i) la définition des modalités de participation et de représentation au sein des instances de mise en œuvre de la stratégie ; ii) la coordination du suivi de la mise en œuvre des projets d'ANG.

#### **5.5.3.2.4 Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF)**

Il est recherché dans le rôle des PTF une meilleure harmonisation des financements mis en place et leur complémentarité dans la promotion du PDC, intégrant les synergies intersectorielles. Sous ce rapport, il relève de la responsabilité des PTF, dans l'ensemble des projets soutenus de manière sectorielle ou transversale, l'intégration obligatoire de variables de mesure des performances spécifiques au PDC. Dans ce cadre, une commission PTF sera mise en place dont les modalités de fonctionnement et de contribution seront définies de manière consensuelle avec le Conseil municipal.

## **5.5.4 Instruments de mise en œuvre**

### **5.5.4.1 Le Plan Annuel d'Investissement**

A ce niveau, le Conseil municipal doit pour chaque année, extraire dans le Plan d'Actions Prioritaires, les actions à mener pour chaque année et le soumettre en conseil pour adoption. Une fois adopté puis adopté par l'autorité administrative, le PAI doit être mis en œuvre en identifiant clairement les différentes sources de financement des actions planifiées pour l'année. A la fin de chaque année, une évaluation est faite pour mesurer le niveau d'exécution du PAI et élaborer en conséquence le PAI de l'année suivante.

### **5.5.4.2 Le cadre de Suivi Évaluation**

Il doit définir très clairement les éléments suivants : i) Cadre de Mesure des Rendements du PDC ; ii) les méthodes de gestion des informations (collecte, traitement, stockage et diffusion) ; iii) le dispositif de suivi évaluation, avec une définition très claire des rôles et responsabilités des acteurs impliqués.

### **5.5.4.3 Le cadre de mesure des rendements du PDC**

Il doit fournir l'ensemble des variables de mesures que sont les indicateurs. Pour chacune de ces variables de mesures qui sont déclinées pour chaque niveau de la chaîne de résultats, des cibles seront fixées. Celles-ci traduiront les ambitions retenues par la Commune pour contribuer significativement à l'amélioration des conditions d'existence des populations. Ces ambitions se veulent alignées à la position stratégique qu'occupe la Commune dans le développement départemental.

### **5.5.4.4 La méthode de gestion de l'information**

Elle repose sur un ensemble d'outils dont des fiches de collectes d'informations, un Système d'Information Géographique (SIG) et un rapport de performance.

Les fiches de collecte d'informations seront gérées aux différents niveaux de production de statistiques (services techniques, projets de développement, autres acteurs sociaux).

Le SIG sera situé au sein de l'instance en charge de la mise en œuvre du PDC. Il permettra de paramétrer l'ensemble des données statistiques et créer toutes les relations dans la hiérarchie et la synergie des variables de mesure des progrès contenues dans le cadre de mesure des rendements. Ce qui favorise une information systématique des indicateurs et *in fine* l'analyse de leur évolution au regard des réalisations et des objectifs poursuivis.

### **5.5.4.5 Le Rapport de performance de la mise en œuvre du PDC**

Il est produit annuellement et permet de récapituler et d'analyser les progrès. Il s'appuie sur le cadre de mesure des rendements et du support de suivi automatisé.

### **5.5.4.6 Les instruments sectoriels de mise en œuvre**

Les acteurs sectoriels, disposent d'instruments spécifiques ou intégrés de mise en œuvre d'actions de développement. Ainsi, tous les projets sectoriels venant en appui au processus de

développement de la Commune quel qu'en soit l'entrée devront s'articuler au processus communal en indiquant de façon très claire leur contribution attendue dans l'atteinte des objectifs de développement communaux.

## **5.5.5 Le Financement du PDC**

### **5.5.5.1 Évaluation des coûts**

Les coûts relevant de la mise en œuvre du PDC sont évalués de manière générale dans le PDC, mais c'est à travers l'instrument de programmation opérationnelle qu'est le PAI (Plan Annuel d'Investissement), que les actions seront annuellement mieux budgétisées.

### **5.5.5.2 Les Sources de financement**

Les sources de financement du PDC sont multiples et multiformes, on peut cependant distinguer :

- Le financement par les collectivités locales (Communes, Conseil Départemental) à travers des ressources propres tirées de leur budget ;
- Le financement par l'État du Sénégal grâce aux budgets des Ministères sectoriels (Éducation, Santé, Hydraulique, Énergie, etc.), les Agences publiques et les Projets / Programmes nationaux;
- Le financement par des Partenaires Techniques et Financiers, bilatéraux ou multilatéraux ;
- Le Financement au travers de la coopération décentralisée ;
- Le financement au travers de la diaspora de la Commune résidant notamment dans l'union Européenne, en Amérique du Nord dans la CEDEAO et l'UEMOA ;
- À travers différentes taxes prévues par des lois à travers différents codes comme :

#### **5.5.5.2.1 Le code de l'environnement**

Les dispositions de la loi N° 2001-01 du 15 Janvier 2001 portant code de l'environnement et de son décret d'application N° 2001-282 du 12 Avril 2001 constituent le cadre législatif et réglementaire fondamental régissant les activités ayant des incidences environnementales. La loi et son décret d'application traitent des procédures d'Étude d'Impact Environnemental (EIE).

#### **5.5.5.2.2 Le code forestier**

La loi N° 98/03 du 08 janvier 1998 (partie législative) dispose, en son article L. 44, que « Toute exploitation minière, toute fouille altérant le sol et les formations forestières sont interdites dans les forêts classées, sauf autorisation du Ministre chargé des Eaux et Forêts. En dehors des forêts classées, elles doivent être autorisées par le Président du Conseil Départemental après avis du Conseil Municipal concerné. Le code précise que l'autorisation n'est accordée qu'au vu d'un dossier comprenant, entre autres, une étude d'impact sur le milieu effectuée par, le service des Eaux et Forêts, ou par toute autre personne physique ou morale agréée par ce dernier, aux frais du demandeur.

## 6. ANNEXES

**DATE** : 11 JUIN 2016 à **SNDIAN**

**OBJET** : ATELIER DE LANCCEMENT DU PROCESSUS D'ELABORATION DU PLAN DE DEVELOPPEMENT  
COMMUNAL DE SINDIAN

### LISTE DES PARTICIPANTS

N°	PRENOM(s)	NOM	STRUCTURE
1	Yankhoba	SAGNA	Maire
2	Cheick Oumar	BADJI	2 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
3	Ismaïla	SANE	Conseiller
4	Siaka	SANE	Conseiller
5	Bourama	DIATTA	Secrétaire ASCD
6	Ousmane	DIATTA	Chef Silick
7	Mamadou	DIEDHIOU	Notable Matankigné
8	Idrissa	SANE	Chef Djinigen
9	Yaya	BADJI	Chef Kakène
10	Sokhana	SANE	Conseillère
11	Awa	DIEDHIOU	Conseillère
12	Khady	BADJI	Conseillère
13	Mamadou Sakho	TAMBA	Imam Ouniocok
14	Khady	SAGNA	Présidente Groupement Kakène
15	Fatou	BADJI	Responsable Politique
16	Younouss	SANE	Conseiller
17	Khady	SANE	Conseillère
18	Souleymane	SANE	Représentant Chef Médjegue
19	Bouba	COTY	Représentant Chef Matankigné
20	Malamine	SANE	Imam Sindian
21	Moussa	SANE	Imam Sindian
22	Nfally	SANE	Conseillère
23	Tamsir	DIEME	Chef de Village Diagonoue
24	Ansoumana	TAMBA	Président des jeunes
25	Bacary	GOUDIABY	Chef de Village Leufeu
26	Samboudiang	SANE	Chef de Village Kourouk
27	Sidya	SANE	Imam Djiniper
28	Youssouph	GOUDIABY	Imam Kagnarou

29	Malang	DIATTA	Président Djinal
30	Salif	DIEDHIOU	Notable Tendine
31	Souleymane	SANE	Président jeux
32	Assane Mandou	SANE	Représentant Imam Medieger
33	DiénabaKossy	BADJI	Conseillère
34	Awa	SANE	Président des Jeunes Mediegue
35	Oumy	BADJI	
36	Abdoulaye	BADJI	Notable Sindian
37	Abdou Karim	SANE	Conseiller
38	Ibou	BADJI	Vice-président Kakène
39	Awa	MANGA	Présidente GPF Bouyème
40	Sékou Saliou	DIEME	Notable
41	Baboucar Apoye	SANE	Chef de Village Ounioc
42	Ababacar	SANE	Sibogola
43	Ballo	DIATTA	Djinale
44	Samsidine	SANE	Djinipère
45	Arame	BADJI	Sindian
46	Youssouph	SANE	Sindian
47	Fatou	GOUDIABY	Présidente GPF Diédièl
48	Khady	MANGA	Sindian
49	BintouFay	BADJI	Conseiller
50	Masso	DEIEDHIOU	Présidente GPF Djiné
51	Awa	SANE	Conseillère
52	Seynabou	BADJI	Conseillère
53	Mariama	DIEDHIOU	Présidente GPF Leufeu
54	Khady	BADJI	Présidente GPF Ounioc
55	Malamine	SANE	Chef Religieux Sindian
56	Gnima	DIEDHIOU	Conseillère
57	Ansou	DIATTA	Sylick
58	Mantabing	SANE	Conseiller
59	Abdou Dioba	BADJI	Kakène
60	Kinio	MANGA	-
61	Landing	SANE	Imam Tenkourong
62	Fodé	BADJI	Tendine
63	Alpha	BADJI	Djinéa
64	Insa	NIASSY	Djinéa
65	Fansou	SANE	Sibogola
66	Sadia	DIEDHIOU	DiédhiouTending
67	Samboudiang	NIASSY	DjinéaSibogola
68	Salif	GOUDIABY	Conseiller

69	Siaka	GOUDIABY	Président des Jeunes de Kagnarou
70	Djibril	GOUDIABY	Représentant ASC Kagnarou
71	Mamadou Lamine	MANGA	Conseiller
72	Vieux Bacary	SANE	Conseiller
73	Daouda	BADJI	Conseiller
74	Lamine	DIEME	Conseiller
75	Moussa	BADJI	Conseiller
76	Souaibou	BADJI	Conseiller
77	Modou	MANGA	Président ASC Bouyème
78	Toumany	SANE	Conseiller
79	Oumar	CISSE	OCC /Zchor
80	Famara	DIEDHIOU	OCC/ Zchor
81	Séga Léon	MANE	ASCOM/Sindian

**Tableau 8: l'équipe du conseil municipal de Sindian**

N°	Prénom(s) et Nom	Fonction	Commission	Village / Quartier	Niveau d'instruction	Contact
1	<b>Yankhoba SAGNA</b>	Maire	Président	Kagnarou	Universitaire	77 645 96 38
2	<b>Astou DIEDHIOU</b>	Membre	Coopération décentralisée & Partenariat	Sindian	Élémentaire	
3	<b>Yaya BADJI</b>	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire		Sindian	Universitaire	77 544 74 46
4	<b>Seynabou BADJI</b>	Membre	Corps de métiers & développement agricole	Kagnarou	Élémentaire	77 146 21 24
5	<b>Mamadou TOURE</b>	Membre	Aucune	Sindian	Moyen	77 649 51 30
6	<b>Awa DIEDHIOU</b>	Membre	Éducation & Environnement	Djinal	Élémentaire	
7	<b>Mantabing SANE</b>	Membre	Coop décentralisée & Partenariat	Médiégué	Secondaire	77 058 23 89
8	<b>Sona SANE</b>	Membre	Corps de métiers & développement agricole	Diagongue	Élémentaire	
9	<b>Toumany SANE</b>	Membre	Éducation & Domaniale	Ouniok	Élémentaire	77 163 48 30
10	<b>Adama DIEDHIOU</b>	Membre		Kakène	Élémentaire	
11	<b>Mambaye DIEDHIOU</b>	Membre	Étude, Projet, Programme Suivi-évaluation & Audit	Matankigné	Universitaire	77 975 04 65
12	<b>Kadidiatou BADJI</b>	Membre	Aucune	Sibogola	Elémentaire	78 195 41 57
13	<b>Moussa BADJI</b>	Membre	Corps de métiers & développement agricole	Sindian	Elémentaire	77 614 64 18
14	<b>Bintou BADDJI</b>	Membre	Jeunesse, sports, culture & loisirs	Kagnarou	Aucune	77 660 58 03
15	<b>Lamine DIEME</b>	Membre	Domaniale	Diagongue	Secondaire	77 933 80 54
16	<b>Amy SANE</b>	Membre	Communication & Genre	Diagongue	Aucune	77 461 60 94
17	<b>Mamadou Lamine MANGA</b>	Membre	Environnement & GNR	Bouyème	Elémentaire	77 280 36 51
18	<b>Khady MANGA</b>	Membre	Aucune	Leufeu	Aucune	
19	<b>Toumany SANE</b>	Membre	Finances	Tankoron	Moyen	77 895 73 22

20	<b>Khady SANE</b>	Membre	Environnement & GNR	Silick	Aucune	77 303 98 38
21	<b>Salif GOUDIABY</b>	Membre	Domaniale	Kagnarou	Elémentaire	77 642 19 54
22	<b>Fatou Bèya BADJI</b>	Membre	Santé, Population & Action sociale	Sindian	Elémentaire	77 424 88 79
23	<b>Ismaila SANE</b>	Membre	Étude, Projet, Programme, Suivi-évaluation & Audit	Bignona	Universitaire	77 932 87 58
24	<b>Cheick Oumar BADJI</b>	2ème Adjoint au Maire		Kakène	Secondaire	77 028 67 64
25	<b>Mamy SANE</b>	Membre	Éducation, Alphabétisation et Formation	Kagnarou	Aucune	77 109 10 15
26	<b>Bouba SAGNA</b>	Membre	Coopération décentralisée & Partenariat	Kagnarou	Universitaire	77 312 92 60
27	<b>Maimouna DIATTA</b>	Membre	Étude, Projet, Programme, Suivi-évaluation & Audit	Ouniok	Aucune	77 312 49 60
28	<b>Lamine Bourama SANE</b>	Membre	Jeunesse, sports, culture & loisirs	Médiéque	Moyen	77 441 56 00
29	<b>Awa SANE</b>	Membre	Finances	Kagnarou	Aucune	
30	<b>Daouda BADJI</b>	Membre	Éducation, Alphabétisation & Formation	Sindian	Moyen	77 453 57 99
31	<b>Kady BADJI</b>	Membre	Environnement & GNR	Tankoron	Aucune	77 895 43 22
32	<b>Nfally SANE</b>	Membre	Santé, Population & Action sociale	Kourouck	Secondaire	78 220 42 02
33	<b>Diénéba Kossy BADJI</b>	Membre	Domaniale	Kakène	Elémentaire	77 736 30 09
34	<b>Chèrif DIATTA</b>	Membre	Jeunesse, sports, culture & loisirs	Silick	Elémentaire	77 424 82 42
35	<b>Diatou CISSE</b>	Membre	Communication & Genre	Sindian	Moyen	77 807 82 04
36	<b>Abdou Karim SANE</b>	Membre	Jeunesse, sports, culture & loisirs	Sindian	Secondaire	
37	<b>Sokhna SANE</b>	Membre	Aucune	Sindian	Elémentaire	
38	<b>Souaibou BADJI</b>	Membre	Aucune	Sindian	Moyen	
39	<b>Gnima DIEDHIOU</b>	Membre	Finances	Sindian	Moyen	77 417 04 15
40	<b>Younouss SANE</b>	Membre	Aucune	Sindian	Universitaire	

41	<b>Mariama COLY</b>	Membre	Communication & Genre	Sindian	Elémentaire	
42	<b>Moussa BADJI</b>	Membre	Aucune	Kakène	Elémentaire	77 434 63 54
43	<b>Fatou BADJI</b>	Membre	Domaniale	Ounioc	Elémentaire	
44	<b>Bintou Faye BADJI</b>	Membre	Environnement & GNR	Ounioc	Elémentaire	
45	<b>Syaka SANE</b>	Membre	Aucune	Médiégué	Secondaire	77 792 21 06
46	<b>Mariama BADJI</b>	Membre	Santé, Population & Action sociale	Sindian	Secondaire	77 942 74 11

**Tableau 9 : EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SINDIAN**

<p>Date de Convocation : 06 / 08 / 2014</p> <p><b>Date de Réunion : 11 / 08 / 2014</b></p> <p>Nombre de Conseillers : 46</p> <p>Nombre de Conseillers Présents : 39</p> <p>Nombre de Conseillers Absents : 07</p> <p>Vote par Procuration : 00</p>	<p>L'an deux mille quatorze et le 11 Août, s'est tenue à la Mairie de Sindian, sous la présidence du Maire de la commune de Sindian M<sup>r</sup> Yankhoba SAGNA, la réunion de Conseil Municipal, à l'effet d'examiner l'ordre du jour ci- contre :</p>		
<p><b>Ordre du jour :</b></p> <p><b>1/ Création des Commissions techniques du Conseil municipal.</b></p> <p><b>2/ Questions diverses</b></p>	<p><b>Etaient présents:</b></p> <p>01 Yankhoba</p> <p>02 Yaya</p> <p>03 Kady</p> <p>04 Lamine</p> <p>05 Astou</p> <p>06 Daouda</p> <p>07 Seynabou</p> <p>08 Awa</p> <p>09 Mantabing</p> <p>10 Sona</p> <p>11 Toumany</p> <p>12 Gnima</p> <p>13 Mambaye</p> <p>14 Kadidiatou</p> <p>15 Moussa</p> <p>16 Bintou</p> <p>17 Amy</p> <p>18 Mamadou L.</p> <p>19 Toumany membre</p> <p>20 Khady membre</p> <p>21 Salif membre</p> <p>22 Fatou Béya membre</p> <p>23 Ismaila membre</p> <p>24 Mamy</p>	<p>SAGNA</p> <p>BADJI</p> <p>BADJI</p> <p>DIEME</p> <p>DIEDHIOU</p> <p>BADJI</p> <p>BADJI</p> <p>DIEDHIOU</p> <p>SANE</p> <p>SANE</p> <p>SANE</p> <p>DIEDHIOU</p> <p>DIEDHIOU</p> <p>BADJI</p> <p>BADJI</p> <p>BADJI</p> <p>SANE</p> <p>MANGA</p> <p>SANE</p> <p>SANE</p> <p>GOUDIABY</p> <p>BADJI</p> <p>SANE</p> <p>SANE</p>	<p>Maire</p> <p>1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.</p> <p>membre</p>

	membre	membre	membre
	25 Bouba	SAGNA	membre
	membre	membre	membre
	26 Maiimouna	DIATTA	membre
	membre	membre	membre
	27 Lamine B.	SANE	membre
	membre	membre	membre
	28 Awa	SANE	membre
	membre	membre	membre
	29 Nfally	SANE	membre
	membre	membre	membre
	30 Diénéba K.	BADJI	membre
	membre	membre	membre
	31 Chérif	DIATTA	membre
	membre	membre	membre
	32 Diatou	CISSE	
	membre	membre	
	33 Abdou K.	SANE	
	34 Souaibou	BADJI	
	35 Mariama	COLY	
	36 Fatou	BADJI	
	37 Bintou	BADJI	
	38 Syaka	SANE	
	39 Mariama	BADJI	
	membre	membre	

Ouverture de la séance : 11 heures 45 mn

En ouvrant la séance, Mr Yankhoba SAGNA, après les salutations d'usage, a souhaité la bienvenue aux participants avant de les remercier surtout pour leur disponibilité.

Avant d'introduire le débat, le Maire a beaucoup insisté sur le caractère hautement important de l'ordre du jour.

A l'issue de la séance voici comment s'est présenté le bureau élargi du Conseil Municipal :

### COMMISSION SANTÉ, POPULATION & ACTION SOCIALE

- Président : Nfally SANE Kourouck
- Adjoint : Fatou Bèya BADJI Sindian
- Secrétaire : Mariama BADJI Sindian

- Membre : Sona SANE Diagongue
- Membre : Mamy SANE Kagnarou

#### COMMISSION DOMANIALE

- Président : Salif GOUDIABY Kagnarou
- Adjoint : Diénéba Kossy BADJI Kakéne
- Secrétaire : Lamine DIEME Diagongue
- Membre : Fatou BADJI Ounioc
- Membre : Toumany SANE Ounioc

#### COMMISSION EDUCATION, ALPHABETISATION, PROMOTION DES LANGUES, FORMATION TECHNIQUE & PROFESSIONNELLE

- Président : Mamy SANE Kagnarou
- Adjoint : Toumany SANE Ounioc
- Secrétaire : Daouda BADJI Sindian
- Membre : Awa DIEDHIOU Djinal

#### COMMISSION FINANCES

- Président : Toumany SANE Tankoron
- Adjoint : Awa SANE Kagnarou
- Secrétaire : Gnima DIEDHIOU Sindian
- Membre : Lamine Bourama SANE Médiégué

#### COMMISSION COMMUNICATION & GENRE

- Président : Diatou CISSE Sindian
- Adjoint : Amy SANE Médiégué
- Secrétaire : Mariama COLY Sindian
- Membre : Kady BADJI Tankoron

#### COMMISSION CORPS DE METIERS & DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

- Président : Moussa BADJI Sindian
- Adjoint : Seynabou BADJI Kagnarou
- Secrétaire : Sona SANE Diagongue
- Membre : Lamine DIEME Diagongue
- Membre : Amy SANE Médiégué

### COMMISSION ENVIRONNEMENT & GRN

- Président : Mamadou Lamine. MANGA Bouyème
  - Adjoint : Khady SANE Silick
  - Secrétaire : Bintou Faye BADJI Ouniock
  - Membre : Awa DIEDHIOU Djinal
  - Membre : Kady BADJI Tankoron
- 

### COMMISSION ETUDE, CONCEPTION PROJETS ET PROGRAMMES, REALISATION, SUIVI – EVALUATION & AUDIT TECHNIQUE ET FINANCIER

- Président : Ismaila SANE Bignona
  - Adjoint : Maimouna DIATTA Ouniock
  - Secrétaire : Mambaye DIEDHIOU Matankigné
  - Membre : Adama DIEDHIOU Kakène
  - Membre : Salif GOUDIABY Kagnarou
- 

### COMMISSION COOPERATION DECENTRALISEE & DU PARTENARIAT

- Président : Bouba SAGNA Kagnarou
  - Adjoint : Astou DIEDHIOU Sindian
  - Secrétaire : Mantabing SANE Médiégue
  - Membre : Maimouna DIATTA Ouniock
  - Membre : Mambaye DIEDHIOU Matankign
- 

### COMMISSION JEUNESSE, SPORTS, CULTURE & LOISIRS

- Président : Lamine Bourama. SANE Bouyème
  - Adjoint : Abdou Karim SANE Sindian
  - Secrétaire : Chèrif DIATTA Silick
  - Membre : Daouda BADJI Sindian
  - Membre : Bintou BADJI Kagnarou
- 

N'ayant plus d'autres points à traiter, la séance sera levée par le Maire à 14 h 15mn.

Fait à Sindian le 11

Août 2014

**Le**

**Maire**

Yankhoba SAGNA